



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 008 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 11 février 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 février 2004

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Nanaimo—Cowichan.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

HALTON HILLS

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, la circonscription que j'ai le privilège de représenter s'urbanise chaque jour davantage.

Au fur et à mesure que la ville de Halton Hills continue de se développer et d'annexer de nouveaux secteurs, il est important de faire planter des arbres pour assurer la durabilité des espaces boisés en milieu urbain. Aujourd'hui, je félicite la ville de Halton Hills, qui vient d'être reconnue comme collectivité verte de l'année 2004 dans le cadre du programme Ma rue, mes arbres.

Comme les dirigeants de Halton Hills comprennent l'importance des espaces boisés en milieu urbain pour le bien-être économique, social et environnemental de la collectivité, ils feront planter des arbres un peu partout sur le territoire de même que dans le cadre des activités du Jour de la terre et ils collaboreront avec la société agricole de Georgetown.

J'ai hâte de profiter des nouveaux paysages de rues verts qui seront créés à Halton Hills.

* * *

• (1405)

LES PÉDOPHILES

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui dans l'Ouest, plus précisément dans la ville progressiste d'Okotoks, en Alberta, un groupe de parents et de citoyens inquiets prendront une initiative que le gouvernement refuse de prendre et feront leur part pour protéger les enfants contre les pédophiles.

L'an dernier, les résidents d'Okotoks ont été consternés d'apprendre que deux pédophiles étaient sur le point d'être remis en liberté dans la ville. Comme nous, ces citoyens savent pertinemment que les pédophiles sont toujours dangereux et ne peuvent être traités.

La Suisse vient tout juste d'adopter une loi prévoyant des peines d'emprisonnement à vie pour les pédophiles parce que c'est la seule façon de vraiment assurer la protection des enfants. Cependant, nous ne sommes pas en Suisse, mais bien au Canada où le gouvernement libéral a définitivement relégué à l'arrière-plan la protection des enfants et où la démocratie n'est pas respectée.

Les résidents d'Okotoks recueilleront des chaussures d'enfants qu'ils comptent envoyer à Ottawa dans l'espoir de faire sortir de sa torpeur un gouvernement qui estime que les droits des pédophiles passent avant ceux des enfants.

Je salue l'initiative de ces citoyens et j'exhorte les Canadiens, d'un océan à l'autre, à leur emboîter le pas et à forcer le gouvernement à agir.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, Lib.): Monsieur le Président, hier la Fondation des maladies du coeur du Canada a publié son rapport annuel sur la santé des Canadiens et des Canadiennes. Les résultats révélés dans le rapport sont plus qu'inquiétants et doivent être portés à l'attention immédiate de notre population. En effet, la fondation nous apprend que le taux d'obésité est à la hausse dans notre pays et qu'avec l'incidence du diabète, l'obésité devient un facteur de risque majeur de maladies du coeur au Canada.

De plus, les adultes ne sont pas les seuls visés, l'obésité touchant un pourcentage élevé de nos jeunes. La Fondation des maladies du coeur du Canada affirme que l'embonpoint est maintenant l'une des plus grandes menaces à la santé publique auxquelles nous avons eu à faire face.

Je suis heureux de voir que notre gouvernement a déjà commencé à s'attaquer à cette nouvelle menace, notamment en menant une importante campagne faisant la promotion d'un style de vie plus actif chez tous les Canadiens et Canadiennes.

* * *

[Traduction]

L'ORDRE DU CANADA

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour transmettre mes sincères félicitations à trois scientifiques qui ont récemment été décorés de l'Ordre du Canada.

Harry Lumsden est un exemple éclatant de la manière dont nous pouvons, par la collaboration, contribuer de manière durable à la conservation. Biologiste et chercheur scientifique aujourd'hui à la retraite, M. Lumsden est une autorité reconnue mondialement dans son domaine.

Article 31 du Règlement

Ancien président de la Société royale du Canada et sommité canadienne en matière de communication et de gestion de risques, William Leiss s'est employé à promouvoir une meilleure compréhension des risques d'origine technologique.

David Schindler, un bon ami à moi, a cherché, par son travail, à sensibiliser les Canadiens à l'importance d'un écosystème sain. Auteur de plus de 200 publications scientifiques, ses travaux ont été largement utilisés dans l'élaboration de politiques de gestion écologique au Canada, aux États-Unis et en Europe.

En tant que parlementaires, nous devrions être heureux et fiers que les réalisations de ces trois hommes aient été honorées par la plus haute distinction du pays.

* * *

AÏD EL-ADHA

L'hon. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.): Monsieur le Président, Aïd El-Adha est l'une des fêtes les plus importantes de la religion islamique et elle est célébrée au cours du mois lunaire de Zul-Hijja. Des musulmans du monde entier font le voyage jusqu'à La Mecque pour satisfaire les exigences du pèlerinage qu'on appelle le haj.

L'un des cinq piliers de l'Islam, le haj représente une excellente occasion de dialogue social et culturel qui permet aux musulmans de nombreux pays de se rencontrer et de s'épanouir en découvrant leur patrimoine respectif.

L'Association of Progressive Muslims rendra hommage cette année au regretté premier ministre Pierre Elliott Trudeau en lui remettant le prix Aïd El-Adha pour souligner son profond dévouement envers la recherche de la justice et sa création de conditions favorables qui ont permis à des gens du monde entier de s'établir au Canada, aujourd'hui un modèle de société multiculturelle par excellence. M. Justin Trudeau sera présent pour recevoir le prix au nom de son père.

Je désire vous inviter, monsieur le Président, ainsi que tous les collègues de la Chambre et de l'autre endroit, à assister à la neuvième célébration annuelle de Aïd El-Adha qui aura lieu ce soir sur la colline du Parlement, à la salle 200 de l'édifice de l'Ouest, de 18 heures à 21 heures.

Une fois encore, l'événement s'annonce comme une soirée de célébration de la foi islamique.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, le rapport de la vérificatrice générale, aussi acerbe et accablant soit-il, n'est pas l'unique rapport alarmant à avoir été rendu public ces derniers temps et à condamner le gouvernement libéral corrompu.

Un autre rapport inquiétant indique que, collectivement, l'industrie agricole canadienne a essuyé des pertes l'année dernière. Eh oui! Vous avez bien entendu. L'une des industries qui a servi de fondation pour l'édification de cette nation dérive maintenant sur un océan d'encre rouge créé par les libéraux. C'est là une condamnation flagrante de l'échec des politiques du gouvernement libéral, qui démontre de toute évidence que les libéraux sont incapables de négocier de véritables changements à l'échelle mondiale.

Nos producteurs, de même que les entreprises à la ferme ou à l'extérieur de la ferme, n'ont pas la capacité de hisser un pavillon de complaisance qui les protégerait de la mauvaise gestion du gouvernement. Ils doivent se contenter d'observer, pendant que leur

argent durement gagné leur est arraché des mains et qu'il est utilisé à mauvais escient par cette culture libérale de la corruption.

Les administrations municipales ont fait preuve de leadership. Les gouvernements provinciaux ont passé à l'action. Cependant, il est à présent clair que le gouvernement libéral est incapable de régler les problèmes auxquels fait face le Canada rural. Il a entraîné tout le secteur agricole dans le rouge.

* * *

● (1410)

[Français]

LE LAVAL WOMEN'S GROUP

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souligner en cette Chambre le travail d'un groupe de femmes de Laval qui se réunit sous le signe de l'entraide. En effet, le Laval Women's Group, qui fêtait récemment ses 20 ans de fondation, réunit des femmes québécoises anglophones de toutes origines qui se rencontrent pour échanger et s'entraider.

Ces femmes se réunissent sous la présidence de Mme Pearl Biron et apportent une aide aux plus démunis par l'entremise de l'organisme communautaire Agape.

Voici un excellent exemple de femmes qui prennent temps et énergie pour aider, par leurs expériences et ressources, des personnes de notre société qui en ont le plus besoin.

Je tiens à féliciter cet excellent travail accompli par ces femmes et souhaite que le Laval Women's Group connaisse encore de nombreuses années de succès.

* * *

GUY PROVOST

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, un autre grand comédien québécois s'en va. Guy Provost est décédé hier, et un de ses rôles a beaucoup marqué les personnes de ma génération. Je parle évidemment d'Alexis dans *Les Belles Histoires des pays d'en haut*.

Sa passion pour la belle Donalda, qui deviendra l'épouse de Séraphin, a alimenté bien des conversations dans les foyers et a fait vibrer de nombreux coeurs féminins qui se sont nourris de romantisme grâce à la présence, au charme et à la constance du beau Alexis.

En plus d'avoir joué aux côtés de Maria Casarès, de Philippe Noiret et de Gérard Philippe, en France, il a, pendant plus de 60 ans, marqué la scène théâtrale québécoise. Il y a entre autres incarné Antoine Jacquemin dans *Terre humaine*, Léon Tanguay dans *Sous un ciel variable*, et le père Alexandre dans *La Famille Plouffe*.

Le Bloc québécois offre ses plus sincères condoléances à son épouse, à ses trois enfants et à toute la communauté théâtrale qui perd un de ses grands ambassadeurs québécois.

GUY PROVOST

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est en deuil aujourd'hui suite au décès d'un de ses grands acteurs. M. Guy Provost, bien connu pour son rôle d'Alexis Labranche dans la série télévisée des *Belles Histoires des pays d'en haut*, a succombé à la maladie.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour rendre hommage à la carrière de ce comédien de talent. Ayant fait ses débuts au sein des compagnons de Saint-Laurent, il y a près de 60 ans, M. Provost avait d'abord poursuivi sa carrière en France, notamment sous la direction de Jean Vilar, au Théâtre national populaire.

De retour au pays, il s'est imposé dans l'imaginaire collectif de ce pays. Que ce soit au théâtre, où il était à l'aise pour jouer tant du John Steinbeck que du Michel Tremblay, ou encore à la télévision, en participant à de nombreuses séries, la passion de M. Provost pour son métier ne s'est jamais démentie.

Rendons hommage à M. Guy Provost.

* * *

[Traduction]

JANUSZ ZURAKOWSKI

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage à Janusz Zurakowski, décédé hier après un long et courageux combat contre le cancer.

Le 25 mars 1958, ce petit homme modeste montait dans un Avro Arrow RL-201 et entraînait dans l'histoire canadienne en étant le premier pilote d'essai à faire voler un Arrow de la société Avro. Jan faisait déjà figure de légende et de héros pour avoir défendu son pays natal, la Pologne, à titre de pilote de chasse lors de l'attaque des nazis en septembre 1939. Il ne s'est pas arrêté là et il s'est distingué en pilotant des Spitfire pendant la bataille d'Angleterre.

Le 26 juillet 2003, dans le village de Barry's Bay, un parc et un musée ont été inaugurés en l'honneur de ce gentleman. Ces lieux rendent hommage à un aviateur exceptionnel dont le courage et les compétences ont contribué aux progrès de l'aviation au Canada. Ce jour-là, j'ai eu l'honneur de remettre la médaille du jubilé de la Reine à M. Zurakowski.

Jan, nous te souhaitons un bon dernier vol à la rencontre de Dieu.

* * *

[Français]

CLAUDE RYAN

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, plusieurs d'entre nous assisterons vendredi aux funérailles d'un grand homme d'idées, M. Claude Ryan. J'ai eu le privilège d'être une organisatrice et employée du Parti libéral du Québec en 1979 et en 1980, quand M. Ryan était le chef du parti.

[Traduction]

J'étais néophyte en politique et j'ai eu la chance immense d'avoir M. Claude Ryan comme chef et mentor. Lorsqu'une personne se présentait à son bureau, ou à son confessionnal comme nous l'appelions, elle avait intérêt à être bien préparée parce qu'il n'était pas tendre avec les imbéciles.

Son éthique du travail, son labeur exemplaire, son intelligence, son honnêteté et son dévouement envers la collectivité—des principes éprouvés depuis longtemps, disait-il—sont, pour nous

Article 31 du Règlement

tous, une source d'inspiration. Ce sont des principes que nous devrions tous respecter.

• (1415)

[Français]

J'ai eu l'occasion de le voir depuis mon élection, et il m'a souvent dit qu'il regardait les travaux de la Chambre des communes et qu'il nous félicitait tous d'être vraiment au service du public.

[Traduction]

Longue vie à sa mémoire!

* * *

PORTIA WHITE

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui pour rendre hommage à une femme remarquable de la Nouvelle-Écosse, Mme Portia White. Née femme et noire, elle a défié tous les stéréotypes de l'époque pour devenir une soliste renommée internationalement et un professeur de musique dans les années 1940. Elle excellait dans l'interprétation des negro-spirituals qui étaient les favoris du public partout où elle donnait des récitals.

Portia White a commencé à chanter dans la chorale à l'église de son père lorsqu'elle avait six ans et, dans la vingtaine, a fréquenté le Conservatoire de Halifax. C'est là qu'elle a rencontré Ernesto Vinci qui l'a aidée à développer cette voix extraordinaire qui l'a menée jusque sur les scènes de Toronto et de New York.

À l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, le Eastern Front Theatre de Dartmouth met à l'affiche la première d'une nouvelle pièce musicale de l'auteur Lance Woolaver intitulée *Portia White—First You Dream*. Le titre est tiré d'une histoire qu'on raconte au sujet de cette cantatrice.

Lorsqu'un journaliste américain lui demanda un jour comment une jeune femme de la Nouvelle-Écosse avait pu devenir ainsi une vedette, Portia lui avait répondu «D'abord, il faut rêver». Son rêve s'est terminé trop tôt, surtout pour nous car elle n'a laissé aucun enregistrement de sa merveilleuse voix, mais son ardeur au travail et sa détermination demeurent une source d'inspiration pour nous tous.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a confirmé les pires appréhensions du Bloc québécois. L'ancien premier ministre, avec la complicité de l'ancien ministre des Finances, a fait un usage éhonté des fonds publics.

Après avoir choisi la loi du silence sur une réponse erronée de son gouvernement, qui prétendait que ses compagnies n'avaient obtenu des contrats gouvernementaux que pour 137 000 \$, alors qu'il savait qu'elles en avaient obtenu pour plus de 161 millions, après avoir camouflé dans une loi de plus de 400 pages quelques lignes qui ont soustrait ses bateaux à l'effort fiscal du pays qu'il dirige pour plus de 100 millions de dollars, voilà que le premier ministre essaie de nous faire avaler qu'il n'était pas au courant, alors que tout le monde savait depuis des années, sauf lui qui était ministre, que son gouvernement gérait le programme des commandites en violant toutes les règles.

En feignant l'ignorance, le premier ministre cautionne la corruption. Le Bloc québécois sera là pour s'assurer que l'enquête publique ne serve pas de paravent à l'irresponsabilité de l'ancien ministre des Finances lors de la prochaine campagne électorale.

Questions orales

[Traduction]

FRED KENT

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je rends hommage aujourd'hui à M. Fred Kent qui a récemment pris sa retraite après avoir été élu à 12 reprises et avoir servi la population avec dévouement pendant 30 ans.

Celui qu'on appelait «oncle Kent» a remporté son premier poste au nouveau conseil de Cambridge en 1973 et, deux années plus tard, il a été élu au conseil régional. Reconnu pour sa grande détermination, c'était un homme simple, de bon caractère et très liant.

Il a apporté une présence solide et une voix raisonnable au nom de Cambridge au palier municipal. Il a siégé pendant 18 ans au comité de l'ingénierie et, pendant ce temps, de nombreux projets importants ont été entrepris pour Cambridge et la région.

Je souhaite à Fred la meilleure des réussites dans tous ses futurs projets.

* * *

L'EAU POTABLE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, j'invite les députés et les sénateurs à se joindre à moi ce soir pour assister à la démonstration du fonctionnement d'une étonnante innovation canadienne, le filtre à eau BioSand, financé par Samaritan's Purse Canada.

Près d'une personne sur trois dans le monde en développement n'a pas accès à l'eau potable, mais, grâce à une aide financière de l'ACDI et de groupes d'aide tels que Samaritan's Purse, les choses commencent à évoluer. Samaritan's Purse fournit une aide humanitaire et une aide au développement dans plus de 100 pays.

Récemment, grâce au généreux soutien de l'ACDI, cet organisme a pu mettre à contribution le filtre à eau BioSand pour apporter de l'eau potable propre à plus de 77 000 personnes au Cambodge au coût de seulement 600 000 \$, ce qui est vraiment un investissement rentable. L'ACDI et Samaritan's Purse ont également établi un accord de partenariat pour l'utilisation de cette même technologie au Nicaragua et en Éthiopie.

Nous sommes tous très occupés, mais nous ne devrions jamais l'être au point de ne pas pouvoir venir voir comment la coopération et l'innovation canadiennes permettent de sauver des vies partout dans le monde. J'invite ce soir les députés à venir assister au fonctionnement du filtre à eau BioSand, qui permet de transformer de l'eau de rivière en eau potable, de 17 heures à 20 heures à la salle 112N de l'édifice du Centre.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, la culture de corruption des libéraux se porte bien. L'argent des contribuables coulait à flots dans certaines entreprises québécoises proches des libéraux. Il s'agissait ni plus ni moins d'une combine de blanchiment de fonds conçue par le Parti libéral, pour le Parti libéral.

Ma question s'adresse au premier ministre. Permettra-t-on que l'enquête publique aille droit au cœur du problème en scrutant les agissements du Parti libéral du Canada?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai précisé très clairement hier que le commissaire aurait toute la latitude nécessaire dans son enquête. Il disposera de tous les instruments dont il pourrait avoir besoin pour faire son travail. Le fait est que le gouvernement veut aller au fond de cette affaire, et c'est ce qu'il fera.

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, le problème avec cela, c'est que c'est justement le Parti libéral qui est au fond de cette affaire.

La vérificatrice générale a expliqué que cela allait bien au-delà de ses pouvoirs d'enquête. Son champ d'action était limité aux bureaucrates. Elle ne pouvait s'en prendre aux argentiers et magouilleurs libéraux qui sont la cause du problème ici.

J'ai une deuxième question à poser au premier ministre. Permettra-t-on que l'enquête publique examine les actions du Parti libéral, plus précisément les agissements de ces bandits qui ont volé l'argent des contribuables canadiens?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a dit que son champ d'action était limité. À ce moment-là, le gouvernement a dû chercher des façons de poursuivre l'enquête.

Une de ces façons est par l'entremise du Comité des comptes publics. Nous voulions nous assurer que rien ne serait négligé, et c'est pourquoi nous avons demandé la création d'une commission d'enquête.

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, cette combine visait à verser de l'argent à des entreprises proches des libéraux, et il y avait une raison à cela.

Combien de cet argent a été remis en pots-de-vin au Parti libéral du Canada?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'a pas besoin de faire des allégations aussi méchantes.

S'il veut faire ces allégations devant la commission d'enquête, il est libre de le faire. Nous avons dit très clairement que le gouvernement verrait à ce que tous les renseignements et tous les faits concernant cette affaire soient rendus publics dans les plus brefs délais.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, c'est quand même curieux de voir le premier ministre s'indigner des allégations portées contre lui, tandis que les Canadiens, eux, s'inquiètent de la mauvaise utilisation que le gouvernement a faite de leur argent.

Il y a les jets Challenger, les chevaux de la GRC, des contrats de publicité louches et cinq sociétés d'État impliquées dans une incroyable combine.

Les Canadiens méritent de savoir pourquoi le premier ministre, qui était, à titre de ministre des Finances à l'époque, le mieux placé pour protéger l'argent des contribuables, les a laissés tomber. Pourquoi le premier ministre a-t-il abandonné les Canadiens?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a affirmé que ces actes ont été commis par un très petit groupe de personnes parmi les 14 000 fonctionnaires fédéraux. Elle a ajouté que ces gens agissaient sans surveillance et avaient enfreint la loi.

Questions orales

Lorsqu'ils ont enfreint la loi et les règles, ils ne se sont pas présentés devant le Cabinet pour demander la permission d'agir ainsi. Ils ont plutôt utilisé des méthodes très subtiles pour camoufler leurs agissements. Par conséquent, le gouvernement n'était pas au courant de la situation.

Des rumeurs circulaient et ont fini par éclater. C'est à ce moment-là qu'une enquête interne...

Le Président: Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, on ne parle plus de fiducie sans droit de regard aujourd'hui, mais plutôt du droit de regard que le premier ministre a omis d'exercer.

Le premier ministre se targue de posséder un sens aigu des affaires. S'il avait dirigé la société CSL comme il a mené son ministère, la société CSL aurait fait faillite. Nous parlons d'un gouvernement totalement inepte au niveau moral.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il rien dit? Son long silence s'explique-t-il du fait qu'il avait tellement hâte de devenir premier ministre qu'il a fermé les yeux sur la corruption qui régnait au sein du gouvernement?

• (1425)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un très petit groupe de fonctionnaires se sont livrés à un subtil exercice de camouflage. Ces gens n'allaient sûrement pas avouer au gouvernement qu'ils enfreignaient toutes les règles qui pouvaient exister. Ils ont eu la vie belle pendant deux ou trois ans, mais dès que les rumeurs se sont mises à circuler, une enquête interne a été menée.

Une fois l'enquête interne terminée, la question a été soumise à la vérificatrice générale qui a rédigé son rapport. L'ex-ministre des Travaux publics a agi comme il se doit. Nous avons, nous-mêmes, agi le 12 décembre, en déposant la réponse la plus exhaustive qu'un gouvernement...

Le Président: Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre était ministre des Finances de Jean Chrétien lorsque le programme des commandites a été mis sur pied dans la foulée du référendum. Le premier ministre était le grand argentier du gouvernement au moment où les pires abus ont été effectués avec des fonds publics, au nom de l'unité canadienne et au profit du Parti libéral et des amis du régime.

Comment le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui qu'il ne savait rien du scandale des commandites alors qu'il était le numéro deux du gouvernement Chrétien?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a dit très clairement qu'il y avait un petit groupe de personnes à l'intérieur du ministère des Travaux publics qui ont enfreint les lois, qui ont contourné les règles.

Cela étant dit, ils ne nous ont pas demandé la permission. Ils ont camouflé toutes leurs manoeuvres. Éventuellement, il y a eu des rumeurs. Il y a eu une enquête faite à l'interne. Une fois que le résultat de cette enquête a été donné à la vérificatrice, elle a fait son enquête et le gouvernement a agi. Nous avons agi aussitôt que la vérificatrice générale a produit son rapport...

Le Président: L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, j'ai participé à une émission de radio tantôt, avec la vérificatrice générale. Elle disait sur les ondes qu'elle doutait du fait que personne ne le savait au gouvernement. Elle ne comprenait pas cela. C'est aussi cela qu'elle a dit. Elle se demandait comment il se faisait que des gens qui étaient au gouvernement, comme le premier ministre, ne le savaient pas. Elle doutait de cela. Elle a dit cela, le ministre l'a entendu aussi bien que moi.

Le premier ministre qui connaît bien la famille libérale, ses amis sont là, présidents de société d'État, présidents de groupe comme...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, elle n'a pas dit «des ministres». Le chef de l'opposition pourrait au moins dire la vérité en cette Chambre.

Deuxièmement, il est clair que le petit groupe a camouflé ses efforts et après cela il y a eu des rumeurs. Lorsque les rumeurs sont sorties, il y a eu une vérification interne. Après la vérification interne, cela a été donné à la vérificatrice générale qui a agi, et nous, nous avons agi le 12 décembre et avec le plan d'hier.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en mai 2000, à la Chambre des communes, ma collègue de Rimouski-Neigette-et-la Mitis soulevait un premier cas de prête-nom dans les contrats de communication du gouvernement fédéral. Le Bloc québécois a récidivé en juin 2000 au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Nous avons posé des questions en Chambre le 7 mai 2001, le 9 mai 2001 et en mars 2002. En tout, 441 questions ont été posées par le Bloc québécois sur le scandale des commandites.

Comment le premier ministre peut-il oser affirmer qu'il ne savait pas?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de savoir que les députés de l'opposition ont consulté le site Web de Travaux publics où la vérification interne avait été affichée à l'automne 2000 et avait soulevé quelques-unes de ces questions. Par la suite, la petite direction interne qui regroupait 14 personnes a été démantelée.

Nous avons fait des vérifications internes. Nous avons signalé certains points à la vérificatrice générale et à la GRC. Mon prédécesseur a apporté des changements considérables au programme des commandites et, le 12 décembre de l'année dernière, le programme a été aboli dès le premier jour d'entrée en fonction du présent gouvernement.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en plus des 441 questions posées par le Bloc québécois, le 9 mai 2001, dans le *Globe and Mail*, il y avait un article complet sur des scandales qui commençaient à poindre. Le premier ministre doit lire le *Globe and Mail* j'imagine. Tous les journaux par la suite, dont *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, en ont parlé. J'espère que le premier ministre en lit un de ceux là. C'était écrit qu'il y avait un scandale au gouvernement.

Questions orales

Comment le premier ministre peut-il oser dire au monde, sans être gêné, qu'il ne le savait pas?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du jour portait attention à ces questions et aux insinuations formulées; c'est pourquoi les dispositions sur la passation de marchés ont été modifiées afin que les commissions soient abolies et que les services soient payés à un taux horaire; c'est pourquoi le processus d'acquisition a été séparé du processus de gestion des contrats; c'est pourquoi, à partir de cette date, les règles et processus du gouvernement quant aux achats en régime de concurrence ont été respectés à la lettre; et c'est aussi pourquoi le programme a éventuellement été aboli.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Je pensais avoir tout vu durant les années du gouvernement conservateur de M. Mulroney, mais je tiens à dire aux libéraux qu'ils ont repris leur titre en ce qui concerne les scandales.

Le premier ministre dit qu'il veut aller au fond des choses. Nous sommes d'accord.

Le premier ministre va-t-il annoncer oui ou non une amnistie avec effet rétroactif pour tous les fonctionnaires qui pourraient avoir des choses à dire au sujet du népotisme libéral?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, laissez-moi voir si je comprends bien. Le député parle-t-il d'une amnistie avec effet rétroactif pour des actions qui n'ont pas encore eu lieu? J'ignore au juste de quoi le député parle. Je ne peux lui répondre.

En tant que membre du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, je peux vous dire que nous avons consacré beaucoup d'efforts à cette question. Notre collègue de Winnipeg-Centre, ainsi que les députés de l'Alliance à l'époque et même un député du Bloc qui a compris depuis, ont déployé d'énormes efforts pour formuler des recommandations que nous avons soumises à la Chambre dans un rapport sur cette question.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, à part le ministre, tout le monde, y compris le député de Winnipeg-Centre, sait ce que je veux dire.

Des enquêtes sont en cours sur le trafic de stupéfiants en Colombie-Britannique. L'aile québécoise du Parti libéral pourrait avoir profité des produits de la criminalité. À ce rythme, Flat Mark fera l'objet d'une enquête avant longtemps.

Ma question s'adresse au premier ministre. Ce n'est pas simplement ce qui arrive au Parti libéral, il y a également les relations privilégiées que le gouvernement entretient avec l'élite du secteur privé au Canada. Le premier ministre va-t-il faire ce qui s'impose et flanquer à la porte tous les lobbyistes du secteur privé qu'on retrouve au Cabinet du Premier ministre à l'heure actuelle avant de leur vendre le pays?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, plutôt que de consacrer du temps à des questions comme Flat Mark, nous pourrions vouloir consacrer un peu de temps à la dénonciation.

Le député de Winnipeg-Centre a été un chef de file sur cette question au comité l'année dernière. Nous essayons de faire en sorte que cela aboutisse à une mesure législative dont la Chambre sera saisie sous peu.

J'encourage le député à participer à ce projet et à nous laisser établir la meilleure loi du monde sur la dénonciation.

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

N'est-ce pas intéressant d'apprendre que, hier, le premier ministre ne savait rien de toute cette affaire et qu'aujourd'hui il sait tout à son sujet, jusqu'à connaître le petit groupe responsable?

Le premier ministre pourrait-il nous identifier ce petit groupe et nous fournir quelques noms?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me contenterai de suggérer au député de lire le rapport de la vérificatrice générale. C'est elle qui a parlé de ce petit groupe.

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre semble avoir indiqué que l'enquête pourrait s'étendre au Parti libéral. Pourra-t-elle s'étendre au Cabinet? Le ministre va-t-il permettre en fait que cette enquête publique s'étende jusqu'au Cabinet afin de mettre au jour, parmi les ministres, ceux qui ont été mêlés cette affaire?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est bien connu que la Loi sur les enquêtes accorde au commissaire les pouvoirs nécessaires pour qu'il recherche les preuves où qu'elles se trouvent. C'est l'objectif que vise le gouvernement en chargeant un juge éminent de la Cour supérieure du Québec de faire enquête à ce sujet, de rechercher les preuves et de poursuivre ses recherches partout où celles-ci pourraient le conduire.

Nous n'avons rien à cacher. Nous voulons dévoiler les preuves. Nous souhaitons que les faits soient révélés. Nous allons suivre les pistes partout où elles nous mèneront. Ces députés seront très bien accueillis s'ils comparaissent devant la commission d'enquête et y révèlent toute preuve qu'ils pourraient posséder.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il semble bien que la culture de corruption du Parti libéral s'imisce partout. Même la GRC a été utilisée par les libéraux pour duper les contribuables.

Comment la GRC peut-elle enquêter sur le scandale libéral alors que son intégrité a été compromise par le Parti libéral?

• (1435)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Dans les faits, monsieur le Président, comme la vérificatrice générale l'a elle-même souligné, le service de la GRC qui a été chargé d'enquêter sur les commandites n'est pas le même que celui qui a demandé et obtenu du financement pour le 125^e anniversaire.

Cependant, la GRC a pris des mesures supplémentaires pour s'assurer que sa conduite a été irréprochable. Elle a demandé à une personne de l'extérieur, à savoir un éminent ex-juge, d'examiner toute la question de savoir si sa conduite dans cette affaire a été irréprochable.

En outre, la GRC a informé le procureur général du Québec de sa participation au...

Le Président: Le député de Medicine Hat a la parole.

Questions orales

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, dire que c'est un service différent, c'est faire une distinction qui n'en est pas une.

Le problème, c'est que les libéraux n'éprouvent absolument aucune honte. Il est incroyable qu'ils salissent le nom et la réputation de la GRC simplement pour pouvoir récompenser leurs amis libéraux.

Comment la GRC peut-elle enquêter sur ce gâchis maintenant que les libéraux l'ont traînée dans ce borbier?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le service de la GRC qui était responsable du 125^e anniversaire a fait une demande de financement pour obtenir de l'aide afin d'organiser des événements dans tout le pays pour marquer cet anniversaire. En fait, il a obtenu des fonds. Selon les preuves recueillies, la vérificatrice générale a pu déterminer que le service en cause a organisé des centaines d'événements dans tout le pays avec les fonds qu'il a reçus.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, Groupaction a contribué 112 162 \$ à la caisse du Parti libéral du Canada; Groupe Everest: 77 033 \$; Lafleur Communications: 56 834 \$. La liste de financement démontre que c'était payant, le programme des commandites, pour le Parti libéral du Canada.

Le premier ministre affirme qu'il ignorait tout. Pour quelqu'un qui n'était pas au courant, est-ce qu'il réalise que c'était payant pour le Parti libéral, le programme des commandites?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les contributions à des partis politiques sont rendues publiques. Il est vrai que certaines de ces agences de publicité ont contribué à la caisse du Parti libéral du Canada.

Cependant, rien ne prouve que des fonds provenant de ce programme de commandites ont été versés au Parti libéral. Si les enquêtes policières ou l'enquête publique révèlent que tel est le cas, il y aura des conséquences. Mais il s'agit de découvrir les faits.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Justement, monsieur le Président, le mandat de l'avocat-conseil consiste à récupérer 100 millions de dollars que les petits amis des libéraux ont mis dans leurs poches.

Est-ce que le gouvernement compte étendre le mandat de l'avocat pour qu'il récupère aussi les contributions que les compagnies bénéficiaires du programme des commandites ont versées au Parti libéral du Canada?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, l'avocat-conseil spécial chargé de récupérer l'argent travaillera très étroitement avec le commissaire responsable de l'enquête judiciaire. Ces renseignements seront rendus disponibles et serviront à retracer les fonds utilisés de façon inappropriée et ils seront récupérés au profit des contribuables du Canada.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, lors de sa nomination à titre d'ambassadeur, le Comité permanent des affaires étrangères, sur ma proposition, a accepté d'interroger

Alfonso Gagliano le 19 mars 2002. Toutefois, c'est la même majorité libérale du comité qui a refusé qu'on l'interroge sur son intégrité, alors que son nom était déjà associé au scandale des commandites.

Est-ce que ce comportement des députés libéraux ne nous permet pas de comprendre qu'ils étaient très au fait du scandale des commandites, et que leur principal souci était que nous en sachions le moins possible?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la députée elle-même est membre de ce comité depuis des années. Elle sait pertinemment que le comité est responsable de sa propre procédure. C'est au comité de décider. Et pour elle, aujourd'hui, d'insinuer devant cette Chambre que tous les membres de son comité ont été corrompus de cette façon, à mon avis, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable du tout.

• (1440)

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, la vérité, c'est qu'un grand nombre de ceux qui ont bien défendu Gagliano ont été récompensés. La vérité, c'est qu'on ne voulait pas que l'affaire éclate.

Maintenant que le gouvernement a été pris les deux mains dans le sac, est-ce qu'il va admettre qu'il a couvert Gagliano tant qu'il a pu; qu'après, il l'a nommé au Danemark pour le cacher; et que maintenant qu'il est pris, il veut en faire le seul coupable?

Est-ce que ce n'est pas cela, la réalité?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, l'ancien ambassadeur au Danemark a été démis de ses fonctions parce qu'il a perdu la confiance du premier ministre, confiance qui est nécessaire lorsqu'une personne occupe à titre amovible un poste diplomatique aussi important.

S'il a perdu la confiance du premier ministre, c'est en raison du rapport de la vérificatrice générale, qui faisait remarquer que, en de nombreuses occasions, le cabinet de cet ancien ministre a recouru au programme de commandites et a pris des décisions à cet égard. Il était tout à fait normal qu'il soit démis de ses fonctions.

[Français]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, ce scandale constitue un vol de l'argent des contribuables. L'argent passait des poches des contribuables au gouvernement, puis aux firmes de communication libérales, puis aux coffres du Parti libéral.

Le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui s'il a lui-même reçu de l'argent pour sa campagne au leadership en vertu de ce scandale?

Le Président: La question est irrecevable. Cela ne concerne pas les affaires du gouvernement. L'honorable député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam a peut-être une autre question à poser?

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le premier ministre. Nous savons quand ce scandale a commencé. Il a commencé dès la fin de la période des impôts, c'est-à-dire au moment où les contribuables canadiens se font systématiquement arnaquer par le gouvernement. Ce que nous voulons savoir, c'est l'ampleur du scandale.

Questions orales

Le premier ministre a-t-il demandé, oui ou non, à chacun des membres de son Cabinet s'ils ont touché de l'argent sale provenant de ce répugnant scandale?

Le Président: Je rappelle au député que la question des dons politiques est une chose. Le député sait qu'il existe une liste publique des dons, comme on l'a indiqué plus tôt en réponse aux questions sur ce sujet.

Selon moi, la question porte exclusivement sur les dons politiques et elle est, par conséquent, irrecevable.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre soutient que ce scandale d'un quart de milliard de dollars s'est produit à son insu, et cela même s'il impliquait le Parti libéral au Québec. Or, le premier ministre est une créature du Parti libéral au Québec. Il a passé toute sa vie adulte dans les rangs du Parti libéral au Québec et, depuis dix ans, il contrôle le Parti libéral au Québec.

Comment le premier ministre peut-il affirmer qu'il n'a rien entendu, n'a rien vu et qu'il ignorait tout de cette énorme fraude qui se produisait dans son entourage politique?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a indiqué clairement, dans son rapport, que le programme des commandites était administré par un petit groupe de personnes au sein du ministère, et que ces personnes ont enfreint les règles.

Comme le premier ministre l'a déjà dit, les membres de ce groupe, qui qu'ils fussent, n'ont pas demandé la permission au Cabinet ou au Conseil du Trésor pour agir comme ils l'ont fait. Il a fallu, pour établir les faits, avoir recours à des vérifications internes, aux travaux de la vérificatrice générale, à des enquêtes de la GRC et, aujourd'hui, à une enquête publique.

Nous ferons la lumière sur tous les faits.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je trouve scandaleux que des ministres libéraux blâment un petit groupe de fonctionnaires pour la corruption des libéraux. Cela nous rappelle terriblement un certain Richard Nixon qui avait imputé à un petit groupe de personnes, à la Maison-Blanche, la responsabilité de faits dont il prétendait tout ignorer.

Je veux savoir combien d'argent ces sociétés de publicité libérales corrompues ont volé aux contribuables canadiens au profit des caisses noires et du fonds de 12 millions de dollars utilisé pour la campagne à la direction du premier ministre.

Le Président: Je ne suis pas convaincu que la question soit recevable dans les circonstances. Elle l'était au début, mais elle ne l'est plus.

La députée d'Ottawa-Ouest—Nepean a une question.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, dans une société démocratique, le droit de vote est le droit le plus précieux du citoyen. Il est probable que les élections fédérales se tiendront au printemps. Quelles mesures la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prend-elle pour accélérer l'approbation des demandes de citoyenneté, de façon à ce que le plus grand nombre possible de nouveaux Canadiens puissent se prévaloir de leur droit de vote aux prochaines élections?

● (1445)

L'hon. Judy Sgro (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'informer la Chambre que plus de 149 000 nouveaux citoyens ont été reconnus l'année dernière. Nous traitons toujours toutes les demandes aussi rapidement que possible.

* * *

[Français]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Je suis certaine qu'il ne voudrait pas mener une campagne électorale au Québec possiblement subventionnée par des affaires criminelles. Alors, j'ai une question très simple pour lui.

Sur la liste de ceux dont il essaiera de récupérer l'argent gagné dans cette affaire dégoûtante, est-ce qu'il a inclus le Parti libéral?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre comme suit à la question de l'enquête: la réponse est oui. L'enquête portera sur toutes les questions que la commission choisira d'aborder. Le gouvernement ne lui donnera pas d'instructions.

Toutefois, j'ai quelques informations à ajouter. Ce matin, la vérificatrice générale a déclaré: «Il faut faire la part des choses. Il s'agit d'un groupe au sein du ministère des Travaux publics, qui comptait de 12 à 15 employés, alors qu'au total, le ministère en compte environ 14 000.»

De toute évidence, le premier ministre a pris cela très au sérieux.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, plus le premier ministre se sent pris, plus il est clair. Maintenant, il ressemble à Imelda Marcos, qui fait des stocks de chaussures tout en versant des larmes de crocodile parce qu'on les a achetées.

Je voudrais donc offrir au premier ministre une chance de se sortir d'embaras à propos de ce scandale libéral. Puisqu'on s'est servi de sondages publics à des fins politiques, est-ce que le premier ministre va prendre son téléphone et appeler le Parti libéral pour lui demander de nous rembourser l'argent?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, peu importe si la question rime ou si elle contient beaucoup d'allitérations. Cela ne change tout simplement rien aux faits. La vérité, c'est que le premier ministre a demandé la commission d'enquête publique la plus large, la plus ouverte et la plus complète qui puisse exister, et elle fera enquête où elle voudra pour faire toute la lumière sur cette affaire, car nous voulons la régler.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je pense que même Flat Mark ne croirait pas cela.

Hier, le premier ministre a dit à la Chambre que «les processus habituels au Cabinet» n'avaient pas été suivis lorsque son gouvernement a acheté deux nouveaux jets de luxe pour le Cabinet en 2002. Le premier ministre avoue maintenant qu'il savait que les règles habituelles avaient été violées. Pourtant, même après avoir été éjecté du Cabinet de Jean Chrétien, il n'a rien dit de cette utilisation abusive des deniers publics.

Pourquoi?

Questions orales

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a dit clairement que, selon elle, même si l'achat a pu être fait selon les règles, la démarche normale n'a pas été suivie. Hier, le premier ministre a dit qu'on n'avait pas suivi les processus habituels au Cabinet.

La vérificatrice générale a dit que, parce que c'était la fin de l'exercice financier, il n'était pas acceptable de procéder de cette manière. Bien franchement, le gouvernement est d'accord avec elle. Son avis est précieux, et il en sera désormais tenu compte lorsque des acquisitions de cette nature seront envisagées.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, il semble y avoir dissidence au gouvernement. En effet, le Bureau du Conseil privé a dit à la vérificatrice générale qu'il avait consulté des spécialistes compétents avant de décider d'acheter ces deux appareils de luxe.

L'actuel ministre des Finances, qui était aux Travaux publics pendant la vérification, s'est également porté à la défense de ce contrat à fournisseur unique accordé à Bombardier. Par contre, comme le ministre l'a fait remarquer, la vérificatrice générale estime que ce contrat à fournisseur unique était indéfendable.

Qui le premier ministre croit-il? Son ministre des Finances ou la vérificatrice générale?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, dans les pratiques d'acquisition, il faut faire preuve de jugement en tenant compte des circonstances. Il y a des questions de compatibilité avec l'équipement précédent. Il arrive qu'il y ait au Canada un seul type d'équipement ou un seul fournisseur. Il faut faire des analyses et prendre le temps voulu pour répondre correctement à ces questions.

La vérificatrice générale a déploré qu'on n'ait pas pris le temps de faire une analyse sérieuse. Le gouvernement est maintenant disposé à accepter cette opinion et à appliquer ce critère à l'avenir.

• (1450)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a encore une fois démontré hier que les libéraux ont abusé de la confiance des Canadiens et volé le Trésor public.

Le premier ministre a été forcé d'admettre que son gouvernement avait enfreint les règles en dépensant une centaine de millions de dollars, perçus auprès des contribuables canadiens qui ont du mal à joindre les deux bouts, pour que les hauts dirigeants libéraux puissent voyager à bord de luxueux jets. La cupidité des libéraux a pris le pas sur l'équité envers le public.

Le premier ministre était alors vice-président du principal comité du Cabinet à avoir approuvé ces folles dépenses. Pourquoi a-t-il trompé les Canadiens de la sorte?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a précisé très clairement que l'on n'avait pas respecté le processus normal dans ce cas parce qu'on en était à la fin de l'exercice financier et qu'il ne restait pas suffisamment de temps pour faire une analyse appropriée. Cet achat n'a pas été fait selon le processus normal, quoiqu'il ait strictement respecté les règles.

Notre gouvernement reconnaît que cet achat aurait dû respecter le processus normal. Que les choses soient conformes aux règles ou non, il est important que nous prenions le temps d'effectuer une analyse adéquate. C'est le processus que nous comptons bien respecter à l'avenir.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Il n'y a pas que le premier ministre qui soit à blâmer pour ne pas avoir réussi à empêcher que l'argent des Canadiens soit utilisé à mauvais escient. Un autre ministre a également couvert ce qui se passait. Il y a à peine cinq mois, ce dernier a affirmé à la Chambre que «toutes les règles ont été suivies dans le cadre de cette transaction visant à acquérir des aéronefs».

Le premier ministre a admis que cela n'était pas le cas, mais il a tout de même nommé l'homme qui a fait cette déclaration trompeuse au poste de ministre des Finances du pays.

Pourquoi les ministres libéraux qui ont trompé le Parlement et la confiance du public occupent-ils des postes de haut niveau au pays?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député confond les règles et les processus. Cette transaction a été effectuées selon les règles, mais, de l'avis de la vérificatrice générale, le processus suivi n'était pas approprié parce qu'il ne prévoyait pas suffisamment de temps pour faire une analyse.

Quand on y pense bien, et le premier ministre l'a reconnu, cette transaction n'a pas fait l'objet d'un processus approprié et elle n'a pas été portée à son attention, au niveau qu'il occupait au Cabinet, mais nous acceptons ces recommandations. Et à l'avenir, un tel processus ne sera pas retenu, qu'il respecte les règles ou pas.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a beau avoir annoncé hier la création d'une commission d'enquête publique, rien ne garantit que l'on apprendra quoi que ce soit avant les prochaines élections.

Est-ce qu'aujourd'hui, le gouvernement peut prendre l'engagement que la commission d'enquête produira un rapport préliminaire sur l'état de ses travaux avant le déclenchement des prochaines élections?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le commissaire responsable de l'enquête discute actuellement avec le gouvernement pour établir le mandat exact. Toutefois, en vertu de la Loi sur les enquêtes, le commissaire établit lui-même les règles de procédure de l'enquête, pouvant inclure un rapport intérimaire, s'il estime qu'un tel document peut être utile pour fournir de l'information en cours de route ou pour corriger la situation dans les meilleurs délais.

Ces questions seront dans les mains du commissaire. Les députés d'en face auront l'occasion, s'ils le désirent, d'intervenir auprès du commissaire pour demander un rapport intérimaire ou autre chose...

Le Président: Le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier a maintenant la parole.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, si le gouvernement a été capable de fixer la durée du mandat donné à la commission, qui est d'un an, pourquoi ne pourrait-il pas déterminer par la même occasion que la commission doit faire un rapport préliminaire avant le déclenchement des prochaines élections?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons indiqué, le gouvernement n'impose aucune restriction au commissaire à l'égard de l'établissement du processus d'enquête qui comprend le rapport et la présentation de la preuve. En outre, le commissaire peut entreprendre l'enquête plus tôt s'il le désire et procéder dans l'ordre de son choix. Advenant le déclenchement d'élections pendant les travaux de la commission, cette dernière poursuivra son travail. Elle pourra convoquer des témoins dans l'ordre de son choix et leur poser le genre de questions qu'elle jugera approprié.

Le gouvernement n'impose aucune restriction ou échéance à cause des élections ou d'un autre événement. Il demande uniquement que l'enquête soit menée avec diligence pour que le public puisse être informé aussitôt que possible.

• (1455)

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, la démocratie canadienne vit des jours sombres. Les révélations de la vérificatrice générale portent sur le fond même du problème du déficit démocratique dans notre pays. Elles nous aident à comprendre pourquoi les Canadiens se méfient autant des fonctionnaires.

Le plus révoltant dans la réponse du premier ministre, c'est l'hypocrisie dont il fait preuve et ses efforts futiles pour décliner toute responsabilité personnelle en plaidant l'ignorance. Ma question s'adresse au premier ministre. Comment compte-t-il s'attaquer au déficit démocratique alors qu'il en est lui-même la cause?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, dans le préambule de sa question, le député fait ressortir un point, soit l'idée selon laquelle on peut combler ces lacunes, notamment en faisant en sorte que la Chambre participe davantage à l'examen du budget des dépenses. Cela représente 50 p. 100 de sa responsabilité aux termes de la Constitution. La vérificatrice a donné son opinion à ce sujet à maintes occasions.

Combien de temps le député qui a posé la question a-t-il consacré au comité chargé d'examiner le budget des dépenses l'an dernier? Je pense pouvoir donner la réponse: moins de 5 p. 100.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le rapport de la vérificatrice générale se lit comme un roman bon marché. Il y est question d'arnaqueurs. Il y est question de fraudeurs qui respectent leurs règles: les règles des libéraux. Si vous êtes un libéral, vous pouvez vous graisser la patte, vous pouvez vous faire payer pour un travail que vous ne faites pas, vous pouvez obtenir tout ce que vous voulez et c'est parfait, parce que vous êtes libéral. Tout va bien, si vous voyez ce que je veux dire, parce que vous êtes un libéral.

Voilà le système de copinage qui a permis au premier ministre d'accéder au pouvoir. Le premier ministre savait ce qui se passait. Pourquoi a-t-il fermé les yeux sur la situation?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, aussi divertissant que puisse être le petit numéro du député, je pense qu'il vaut probablement la peine de répéter ce que la vérificatrice générale a dit. Ce matin, à la télévision nationale, la vérificatrice générale a déclaré que, de toute évidence, le premier ministre a pris l'affaire très au sérieux en ordonnant la tenue d'une enquête publique.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. En décembre dernier, le ministre ontarien de l'Environnement a annoncé qu'il resserrait les normes sur les camions diesels lourds à compter du 1^{er} avril de cette année; les normes ontariennes sur les émissions devenaient ainsi les plus strictes en Amérique du Nord.

Étant donné que la circulation des véhicules traverse les frontières provinciales, le ministre de l'Environnement peut-il nous dire à quel moment des normes semblables seront imposées dans le reste du pays?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous félicitons l'Ontario pour cette mesure progressiste. Nous allons travailler en collaboration avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement pour appliquer cette mesure à l'échelle du Canada, et avec la Commission nord-américaine de coopération environnementale pour qu'elle soit aussi appliquée aux États-Unis et au Mexique.

Je devrais ajouter que, dans le cas des nouveaux camions lourds, nous avons imposé de nouveaux règlements le 1^{er} janvier de cette année. Ces camions devront être dotés d'une nouvelle technologie de contrôle des émissions qui réduira de 90 p. 100 et 95 p. 100 respectivement les quantités d'oxyde nitreux et de particules produites par les nouveaux camions lourds.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, c'est un triste jour lorsque le premier ministre défend un gouvernement qui fait l'objet d'une enquête de la GRC, un gouvernement libéral que la vérificatrice générale a qualifié de l'un des plus corrompus dans l'histoire du Canada.

Le programme des commandites était une entreprise de blanchiment d'argent consistant à donner des deniers publics à des amis libéraux puis à faire en sorte que le Parti libéral du Canada en récolte les fruits.

Les Canadiens méritent une réponse. Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé les choses se passer ainsi sous son nez lorsqu'il était ministre des Finances?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit hier, ce qui s'est produit est inacceptable. C'est intolérable. C'est parfaitement inexcusable. Rien ne saurait excuser ce qui s'est passé. Les gens qui ont pris cet argent devraient être punis.

La fin ne justifie jamais les moyens. L'unité nationale doit être protégée par les milliers de Canadiens qui croient en leur pays. Elle n'est pas protégée par des gens qui enfreignent la loi. Le gouvernement découvrira ce qui s'est produit et il rendra les faits publics.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, je déplore vraiment que le premier ministre s'entête à dire qu'il n'était pas au courant de ce qui se passait lorsqu'il était ministre des Finances et ministre responsable du Québec.

La BDC, VIA Rail, Postes Canada et le Port de Montréal: ces sociétés d'État sont dirigées par les copains libéraux du premier ministre. Les sociétés d'État ne sont pas assujetties à la Loi sur l'accès à l'information. Seront-elles soumises à cette loi dans le cadre de cette enquête?

Affaires courantes

● (1500)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai annoncé hier que le président du Conseil du Trésor fera un examen complet de la gouvernance des sociétés d'État. Je lui ai aussi demandé de rencontrer de toute urgence les dirigeants des sociétés d'État concernées et de parler aux membres de leur conseil d'administration afin de déterminer les faits exacts. Je lui ai aussi demandé de me présenter de toute urgence des recommandations sur la ligne de conduite que devrait suivre le gouvernement.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale déplore encore une fois la façon dont le programme d'assurance-emploi est géré. Elle dénonce le fait qu'année après année, le gouvernement perçoit plus d'argent que nécessaire au bon fonctionnement du programme, et elle suggère que le surplus accumulé de 44 milliards de dollars est une véritable taxe déguisée.

Comme les chômeurs et les chômeuses ont été très injustement traités pendant toutes ces dernières années, le gouvernement entend-il réparer son erreur en corrigeant les lacunes du régime puisque l'argent est disponible?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, le programme d'assurance-emploi sert évidemment à donner aux chômeurs et chômeuses, soit à ceux qui n'ont pas de travail, des bénéfices personnels et sert à trouver de l'emploi dans des cas de difficultés temporaires.

Donc, tous les fonds de l'assurance-emploi sont allés...

Le Président: L'honorable député de Churchill River a la parole.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs et le secteur de l'agriculture espèrent toujours qu'ils pourront accéder de nouveau à leurs marchés étrangers dans un proche avenir, mais dans un article paru récemment dans un journal on lit que les marchés étrangers pourraient être fermés pendant des années et non des mois pour le boeuf canadien.

Le ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre sur quelle information se fonde cet article et si elle est exacte?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je veux que tous les députés sachent que le document en cause spéculait non pas sur l'ouverture de la frontière américaine, mais sur le soutien du Canada à l'OIE pour obtenir de celui-ci qu'il reconnaisse notre situation nord-américaine particulière. Ce document était de toute évidence trop pessimiste.

En fait, depuis ce temps, les frontières sont ouvertes. Par exemple, les États-Unis ont rouvert leur frontière au boeuf canadien de moins de 30 mois. En outre, nous avons appris aujourd'hui que Macao, un autre pays insulaire, rouvrira bientôt sa frontière au boeuf canadien.

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, en 1995, quand il a institué un examen des programmes qui était censé servir à éliminer le gaspillage gouvernemental, le ministre des Finances était au même moment en quête de fonds pour établir le programme de commandite. Pendant que nous devons tous nous serrer la ceinture, le ministre des Finances a fermé les yeux sur une activité criminelle dans ce ministère.

Comment peut-il justifier sa négligence alors qu'il occupait ce poste? Qu'est-il advenu de la responsabilité ministérielle?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la responsabilité ministérielle s'est traduite hier par le rappel de l'ambassadeur du Canada au Danemark. Ce dernier doit maintenant assumer la responsabilité des activités mises au jour par la vérificatrice générale dans son rapport, activités exercées par lui en sa qualité de ministre responsable du programme de commandite. C'est cela la responsabilité, c'est faire ce qui s'impose, quelles qu'en soient les conséquences.

* * *

● (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RÉTABLISSEMENT DE PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la motion que nous avons adoptée hier soir autorise le gouvernement à rétablir des projets de loi tels qu'ils ont été présentés dans leur forme initiale. Je sais que vous ferez preuve d'une grande vigilance à ce sujet, mais pourriez-vous nous assurer que les projets de loi qui reviendront à la Chambre seront identiques aux originaux?

Le Président: C'est certainement l'intention de la présidence. Les projets de loi seront déposés sous peu. Les ministres indiqueront si ces projets de loi sont identiques aux originaux et, le cas échéant, ils demanderont qu'ils soient réinscrits au *Feuilleton*.

Avant de donner cette assurance à la Chambre, je m'assurerai que mon personnel ait examiné les dispositions de chaque nouveau projet de loi pour les comparer aux originaux dont la Chambre avait été saisie, afin d'être certain qu'ils sont identiques et, le cas échéant, je l'indiquerai à la Chambre. Les projets de loi pourront alors faire l'objet d'une première lecture.

Si des députés ont des objections lorsqu'ils examineront un projet de loi donné, je ne doute pas qu'ils invoqueront le Règlement. Quoi qu'il en soit, nous ferons tout notre possible pour nous assurer que les nouveaux projets de loi soient identiques aux précédents.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence.

Affaires courantes

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet de loi C-34 au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

Le Président: La présidence est persuadée que ce projet de loi est identique au projet de loi C-34 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est réputé adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois, étudié en comité, rapporté, agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-5, Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet de loi C-49 au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-49 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et examiné en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

● (1510)

[Français]

LOI SUR LA PROCRÉATION ASSISTÉE

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-6, Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet de loi C-13 au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

Le Président: La présidence est persuadée que ce projet de loi est identique au projet de loi C-13 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature. Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et examiné en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LOI DE 2002 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt, je tiens à vous informer que ce projet de loi est identique au projet de loi C-17 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-17 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi franchit d'office toutes les étapes et est adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé et lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Français]

LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES DU CANADA

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.

—Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais vous informer que ce projet de loi a la même forme que le projet de loi C-36, au moment de la prorogation de la session précédente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-36 au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi franchit d'office toutes les étapes et est adopté par la Chambre.

Affaires courantes

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé et lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2010

L'hon. Stan Keyes (ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole pour la première fois à la Chambre à titre de ministre. Je tiens d'abord à offrir, au nom du gouvernement du Canada, mes meilleurs vœux de succès aux habitants de Vancouver et de Whistler, qui s'appêtent à célébrer le début du compte à rebours de six ans des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

J'en profite aussi pour réitérer l'engagement du gouvernement du Canada à travailler en collaboration avec tous les intervenants intéressés afin de promouvoir le sport et l'activité physique au Canada.

Avant de poursuivre, je voudrais prendre quelques secondes pour souligner la contribution inestimable des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien. J'ai de la chance de pouvoir compter sur l'appui d'un groupe de personnes aussi dévouées qui veillent à ce que les actions du gouvernement du Canada en matière de sport et d'activité physique soient ciblées, efficaces et donnent les résultats escomptés.

[Français]

C'est seulement grâce à leur contribution que le gouvernement du Canada pourra respecter ses engagements en ce qui a trait au sport et à l'activité physique.

[Traduction]

Je voudrais signaler à tous mes honorables collègues que, dans quelques années à peine, le Canada aura l'occasion de réaffirmer son engagement à l'égard de l'excellence en accueillant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver-Whistler.

Comment le dit le discours du Trône, les Jeux d'hiver de 2010 seront «une occasion de renforcer la participation des Canadiens aux activités sportives, au niveau les plus élevés comme au niveau des collectivités.»

Le sport est une affaire d'équipe, et c'est uniquement en travaillant ensemble que nous pourrions remporter l'or en 2010.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement n'est pas seul dans cette aventure. Le système sportif canadien est le produit de partenariats. Sa viabilité dépend donc de la contribution de tous les ordres de gouvernement, des organismes sportifs, du secteur privé, des collectivités et des bénévoles.

La tenue des Jeux d'hiver de 2010 sera avantageuse non seulement pour nos athlètes d'élite ou en devenir, mais aussi pour l'ensemble de notre société.

L'héritage sportif que nous nous sommes engagés à léguer à la population ne se limite pas aux infrastructures. Nos officiels et nos bénévoles acquerront de l'expérience. Les Canadiens pourront être fiers d'eux, de leurs villes et de leur pays. Nous pourrions écrire de nouvelles pages de notre histoire collective pour les générations à venir.

Les jeux seront également pour le Canada une occasion de faire valoir non seulement notre capacité d'exceller dans les sports, mais

aussi notre esprit d'innovation, notre culture et nos valeurs, dont celle de l'inclusion.

Le volet culturel des jeux, qui mettra largement l'accent sur les cultures des peuples autochtones, nous en mettra plein la vue.

Au cours des six prochaines années, les Jeux d'hiver de 2010 éveilleront sans l'ombre d'un doute l'intérêt des Canadiens pour le sport et l'activité physique.

C'est d'ailleurs mon grand objectif à titre de ministre d'État au Sport. Je veux accroître le nombre de Canadiens qui font du sport et mènent une vie active. Je veux éliminer les obstacles à la participation.

Il faut donc faire profiter des bienfaits de l'activité physique un plus grand nombre de jeunes, de personnes défavorisées ou handicapées, d'autochtones, et plus particulièrement de jeunes autochtones.

Comme j'ai deux filles qui jouent au soccer, je peux observer les effets du sport sur les jeunes. Il améliore leur santé et leur bien-être, il est une école de vie, il renforce la confiance et l'estime de soi, il permet de nouer des amitiés et d'apprendre à vivre en société.

Comme député de Hamilton-Ouest, j'ai pu constater à quel point le sport peut avoir un effet favorable sur la vie de ceux qui ont été marginalisés.

● (1515)

[Français]

Je m'engage à prendre les bouchées doubles afin d'éliminer les obstacles qui empêchent des groupes spécifiques, comme les personnes handicapées, les jeunes à risque, les filles et les jeunes femmes à participer à un sport.

[Traduction]

J'ai la ferme conviction que le sport peut transformer nos vies. Je sais qu'un grand nombre de mes collègues à la Chambre partagent cette conviction. Il est de mon devoir de m'assurer que tous les Canadiens en comprennent la portée.

Il y a deux semaines, j'ai pu constater à quel point cette idée est juste à l'occasion d'une visite dans l'ouest du Canada. Lors de mon passage à Edmonton, j'ai rencontré des membres de la communauté autochtone de la ville. Comme les députés le savent peut-être, le Canada a été l'hôte des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002.

On m'a dit que, dans les mois qui ont précédé et suivi cette manifestation sportive, le nombre de suicides a notablement diminué chez les jeunes autochtones; cela s'explique sans doute par le fait qu'un grand nombre de jeunes autochtones étaient trop occupés à s'entraîner pour penser au suicide. Tel est le pouvoir du sport.

Cette conviction s'harmonise tout à fait avec les priorités du gouvernement qui ont été présentées récemment dans le discours du Trône et qui visent à renforcer les assises sociales du Canada. À cet égard, le sport a un rôle particulier et important à jouer.

Notre vie communautaire se déploie sur nos terrains de soccer et de baseball, sur nos patinoires et nos courts de tennis ainsi que dans nos clubs de voile ou d'aviron. Des gens de tous âges et de tous les milieux y pratiquent ensemble des activités qui ont un effet sur leur santé et leur bien-être.

Affaires courantes

En encourageant la participation active et le bénévolat couramment pratiqué dans les milieux sportifs, en mettant en place un système sportif conforme aux règles d'éthique et en offrant à nos athlètes de haut niveau l'appui dont ils ont besoin pour réussir, nous ferons du Canada un chef de file dans les sports. Notre population et nos collectivités s'en porteront mieux, et nous pourrions compter sur de nombreuses personnes pour représenter le Canada et promouvoir l'excellence dans les sports.

Nous pouvons atteindre tous ces objectifs en tirant profit des engagements déjà énoncés dans la Politique canadienne du sport, qui demeure un modèle à suivre dans le domaine du sport au Canada.

Le gouvernement du Canada investit 90 millions de dollars chaque année dans des projets qui incitent les Canadiens à pratiquer un sport et soutiennent nos athlètes de haut niveau. Nos partenariats avec les provinces et les municipalités multiplient les retombées favorables de ce financement.

La population canadienne est sensible à l'importance du sport et de l'activité physique dans notre société. Le gouvernement du Canada travaillera main dans la main avec ses partenaires pour que davantage de Canadiens de tous les milieux puissent profiter pleinement des bienfaits du sport.

Alors que nous nous préparons à prendre part aux Jeux d'Athènes en 2004 et aux Jeux de Vancouver et de Whistler en 2010, nous devons garder à l'esprit que les athlètes que nous applaudissons et qui nous rendent fiers en représentant le Canada dans le monde entier ont consacré beaucoup d'efforts, de temps et d'argent afin d'accéder à ces compétitions.

Enfin, nous devons reconnaître aussi le rôle clé que jouent les entraîneurs dans la réussite des athlètes canadiens, et nous assurer que ces derniers bénéficient d'un entraînement de qualité supérieure.

Notre objectif est clair: faire du Canada un chef de file dans les sports. J'invite tous les députés et tous les Canadiens à mener une vie active et à accroître ainsi le dynamisme de nos collectivités grâce au sport.

• (1520)

M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, je félicite chaleureusement le ministre pour sa nomination au Cabinet. Je me réjouis à la perspective de travailler avec lui dans ce domaine important.

Je remercie le ministre de prendre le temps de s'adresser à la Chambre cet après-midi. Par contre, à l'heure actuelle, j'ai le sentiment que nous écoutons le mauvais ministre. Certes, le sport est un domaine très important. J'ai pratiqué de nombreux sports à mon époque et j'éprouve encore aujourd'hui le sentiment que je pourrais m'y remettre, du moins dans le cas de la balle lente. Je ne suis plus en mesure de courir autour des buts aussi rapidement qu'auparavant, mais il m'a été bien agréable de le faire. J'ai toujours été un joueur d'équipe.

Compte tenu des récents événements ébruités à l'extérieur de la Chambre, nous devrions avoir des nouvelles d'un ministre pour répondre aux problèmes sérieux signalés par la vérificatrice générale dans le rapport qu'elle a déposé hier.

Aucun doute que la population de Vancouver et de Whistler apprécie les bons mots et les bons vœux du ministre. En fait, moi aussi, au nom de la population de Perth—Middlesex et du Parti conservateur du Canada, j'affirme à tous les Canadiens que nous sommes très fiers de nos concitoyens de Vancouver et de Whistler.

J'ai toute confiance que les Jeux paralympiques et les Jeux olympiques d'hiver de 2010 figureront parmi les mieux réussis et

témoigneront de toute la magnificence et de toute la splendeur du Canada. Je n'en pense pas moins, cependant, que mes bons concitoyens de la région Vancouver-Whistler apprécieraient que le gouvernement agisse de façon responsable, ne dilapide pas des fonds à mauvais escient et dépense de façon avisée. L'un des secrets pour réussir dans le domaine sportif est de jouer selon les règles. Le gouvernement devrait donner l'exemple et respecter les règles.

Il est bon, par ailleurs, de reconnaître le travail extraordinaire réalisé par la grande majorité des fonctionnaires du pays. Malheureusement, les gestes posés par certains éléments du gouvernement vont entacher la réputation de nombreux fonctionnaires professionnels qui travaillent dur. Je parie qu'ils préféreraient voir le gouvernement agir correctement plutôt que de recevoir à l'occasion une tape sur l'épaule.

Le sport est une affaire d'équipe. Le ministre a raison, et on pourrait dire la même chose du gouvernement.

Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas travailler avec tous les députés? Entre l'ESB et la crise du bois d'oeuvre, en passant par la situation budgétaire précaire des Forces canadiennes et le traitement horrible que reçoivent nos anciens combattants, pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à ne pas reconnaître l'importance du travail d'équipe dans de tels dossiers?

Je veux apporter ma contribution et les habitants de Perth—Middlesex veulent apporter la leur. J'assure à la Chambre que mes collègues du Parti conservateur du Canada sont prêts à aider. Quand le gouvernement commencera-t-il à agir comme un partenaire à la Chambre des communes de manière à ce que nous puissions apporter notre contribution et participer à l'élaboration de politiques qui bénéficieront aux Canadiens?

J'espère que le ministre est sérieux lorsqu'il dit souhaiter la participation d'un plus grand nombre d'autochtones, de néo-Canadiens, de jeunes, de personnes financièrement défavorisées et de personnes handicapées. Il s'agit là d'excellents objectifs. Je serais ravi si nous pouvions réaliser des progrès à tous ces égards.

Je ne comprends pas comment des paiements faramineux, de faux reçus, de fausses factures et des marchés accordés sans appel d'offres à des copains du Parti libéral du Canada pendant que les Canadiens obtiennent peu ou prou pour leur argent peut aider le Canada à réaliser ces nobles buts? Nous sommes noyés dans une culture de corruption. À mesure que les preuves se font jour dans cette affaire, il devient évident que ce type de comportement irresponsable et scandaleux est largement répandu dans les activités quotidiennes du gouvernement.

Selon des experts, il s'agit sans l'ombre d'un doute du plus grand scandale dans l'histoire du Canada. Je dois reconnaître que toutes les raisons d'être inquiet m'ont été fournies par la lecture du rapport de la vérificatrice générale, hier soir. Lorsque les scandales se succèdent, que la mauvaise gestion...

• (1525)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le député répond à une déclaration du ministre concernant le sport amateur. Il me semble toutefois qu'il s'est beaucoup éloigné du sujet. Il voudra bien revenir à la question du sport amateur pour la période de temps qu'il lui reste. La réplique doit porter sur la question soulevée.

M. Gary Schellenberger: Monsieur le Président, je vais parler des entraîneurs. J'ai été moi-même entraîneur. J'ai été bénévole et je suis prêt à aider tous ces gens.

Affaires courantes

J'appuie à 100 p. 100 les remarques du ministre. Je serai heureux de travailler avec le ministre dans la poursuite de ces objectifs, mais, pour ce faire, nous devons être prêts à prouver notre engagement, à nous consacrer corps et âme à cette initiative, sinon je devrai talonner le gouvernement. Il ne faut pas donner de faux espoirs aux gens. Joignons le geste à la parole.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui, afin de souligner le compte à rebours des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, qui se tiendront à Vancouver et à Whistler.

En attendant le grand jour, j'aimerais offrir, au nom de mes collègues du Bloc québécois, mes meilleurs voeux de succès à tous ceux et celles qui travailleront avec acharnement, vigueur et détermination, de près ou de loin, pour que cet événement sportif soit couronné d'un immense succès, un succès qui ne sera pas celui d'une seule personne, mais celui d'une grande équipe où chacun et chacune y contribuera à sa manière et de façon significative.

Comme le ministre d'État au Sport l'a mentionné, le sport, c'est une affaire d'équipe. Je suis tout à fait d'accord avec cette prémisse. D'ailleurs, j'aimerais en profiter pour rendre hommage à certains membres de cette équipe qui, ultimement, permettront d'atteindre les marches de l'excellence, ceux qui nous font vivre de grandes émotions, c'est-à-dire les athlètes.

Dans mes fonctions de députée, mais aussi de porte-parole du Bloc québécois en matière de sport amateur, j'ai le plaisir de rencontrer plusieurs athlètes, de discuter avec eux de leur entraînement et surtout des immenses sacrifices que cela impose d'être un athlète d'élite, et le moral de fer que cela prend pour passer au travers.

On n'a pas idée de la discipline quotidienne que les athlètes doivent vivre avant même de penser monter un jour sur les marches du podium. À chaque rencontre, je suis profondément impressionnée par leur détermination et ce goût du dépassement. Toutefois, chaque fois, le même problème revient, soit celui des besoins criants sur le plan du financement des athlètes de haut niveau.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que je dénonce cette situation. Beaucoup d'athlètes et d'organismes l'ont aussi dénoncée à maintes reprises. Encore tout récemment, l'Association canadienne de ski acrobatique a fait l'objet de nombreuses critiques. Plusieurs athlètes ont affirmé n'avoir reçu que des miettes, sinon rien, de la part de leur association pour rembourser leurs dépenses d'entraînement ou de voyage, alors que cette association reçoit plus de 2 millions de dollars en financement de Sport Canada.

Comment cette situation peut-elle se produire? Est-ce un problème quant à la gestion des fonds publics de cette association? Ou encore n'y a-t-il pas tout simplement assez d'argent pour répondre aux besoins des athlètes? Cette situation est tout à fait inacceptable.

D'ailleurs, j'ai écrit au nouveau ministre d'État au Sport à cet égard, afin qu'il intervienne auprès des responsables de l'Association canadienne de ski acrobatique pour qu'ils ouvrent leurs livres et rendent des comptes. J'attends toujours la réponse du ministre.

Toutefois, étant donné l'urgence de la situation et surtout le fait que le ski acrobatique sera une discipline fort importante aux Jeux olympiques d'hiver de 2010, c'est dès maintenant qu'on doit investir et donner à nos athlètes les ressources financières et matérielles pour les accompagner le mieux possible.

Il ne faut pas attendre en 2010 pour se rendre compte qu'on aurait donc dû agir. Ce sera trop tard. Il est très important que nos athlètes

puissent s'entraîner dans des conditions acceptables et qu'ils n'aient pas à défrayer seuls les coûts reliés à l'entraînement, encore moins pour les voyages qu'ils doivent faire pour participer à des compétitions.

Lorsqu'on voit des scandales comme celui des commandites éclater au grand jour et confirmés dans un rapport de la vérificatrice générale, on se rend compte que des millions de dollars sont gaspillés de façon honteuse, et c'est toute la collectivité qui s'en trouve pénalisée.

Je suis certaine que les athlètes du Québec, du Canada, auraient bien aimé recevoir ces 100 millions de dollars gaspillés. C'est tout simplement scandaleux. Imaginez, 100 millions de dollars pour des petits amis du régime, alors que plusieurs athlètes vivent carrément sous le seuil de la pauvreté. C'est tout à fait inacceptable.

Savez-vous ce que cela représente, 100 millions de dollars? C'est presque le montant total que l'on consacre au sport. C'est précisément deux fois la somme demandée annuellement par les athlètes et les organismes sportifs.

Le nouveau ministre d'État au Sport affirme, d'ailleurs, qu'il faut offrir aux athlètes de haut niveau l'appui qu'il leur faut pour réussir, afin que le Canada devienne un chef de file en matière de sport.

À quand des gestes concrets? Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas d'argent. Avec les surplus estimés à plus de 4 milliards de dollars, on est en droit de demander une augmentation significative du budget alloué au sport amateur, et c'est maintenant qu'il faut que le ministre agisse.

À la veille du prochain budget, j'invite le ministre d'État au Sport à s'assurer auprès du ministre des Finances que l'argent soit au rendez-vous dès cette année, pour que nos athlètes soient prêts pour le grand rendez-vous olympique de 2010.

● (1530)

J'aimerais conclure en racontant une bien triste histoire. C'est l'histoire de Karine Sergerie. Cette jeune aurait pu monter sur la plus haute marche du podium aux prochains Jeux olympiques d'Athènes, mais elle a vu son rêve fondre comme neige au soleil en raison de détails techniques.

Cette jeune québécoise s'est vu refuser une place au sein de l'équipe canadienne par Taekwondo Canada, et ce, malgré le fait qu'elle soit la deuxième au monde. Comment peut-on imaginer qu'une des meilleures athlètes au monde en Taekwondo ne puisse prendre part à ce grand rendez-vous olympique?

Je ne trouve pas de mots pour vous exprimer mon indignation. Pourtant, le ministre d'État au Sport vient à peine de mentionner l'engagement du gouvernement fédéral à accroître l'équité dans le milieu sportif. Il a parlé aussi d'inclusion. Je me demande bien ce que ces deux mots veulent dire pour le ministre et pour son gouvernement.

Ce que je souhaite au plus haut point, c'est que cette triste histoire ne se répète jamais et que tous ceux et celles qui rêvent des prochains Jeux d'hiver de 2010 puissent s'entraîner dans la dignité et avec tout le respect que l'on doit à nos athlètes, à ceux qui sont notre fierté et qui nous font tant d'honneurs.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le ministre pour sa nomination à ce portefeuille. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain temps savent que c'est un secteur auquel il s'intéresse depuis des années.

Affaires courantes

[Français]

En même temps, je souhaite reconnaître ses prédécesseurs, soit le député de Bourassa, maintenant président du Conseil privé, et aussi le député de Simcoe-Nord. Ces deux hommes ont aussi travaillé fortement pour le développement du sport au Canada.

[Traduction]

Le débat au sujet des priorités en ce qui concerne le financement des sports semble toujours tourner autour de la question de savoir s'il faut donner plus d'argent pour assurer le développement des athlètes de pointe et payer leurs entraîneurs ou plus d'argent afin de bâtir des installations destinées à l'ensemble des gens. Ainsi, je veux féliciter le ministre d'avoir précisé dans sa déclaration plus tôt cet après-midi que son principal objectif est de faire en sorte que davantage de Canadiens participent aux activités sportives et physiques et de veiller à réduire les obstacles à la participation, même si nous, au sein de notre caucus, notons qu'on ne fait absolument pas allusion aux aînés dans ce débat. Il est beaucoup question des jeunes, et nous reconnaissons l'importance de l'association des jeunes et des sports, mais nous savons également qu'il faut amener nos aînés à avoir davantage d'activités physiques.

Nous voyons ce débat sur les priorités même aujourd'hui. Le ministre utilise le compte à rebours de six ans des Jeux olympiques de 2010 de Vancouver-Whistler pour signaler aux Canadiens que son principal objectif est en fait la participation de masse. Sur ce point, il a parlé des marginaux et des défavorisés. J'encourage le ministre à étudier attentivement le projet de loi d'initiative parlementaire C-210 du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore qui offrirait un allègement fiscal aux gens pour contrebalancer les frais de plus en plus grands liés à la pratique de sports par les jeunes, en leur offrant une déduction d'impôt semblable à ce à quoi les Canadiens ont droit à l'heure actuelle dans le cas des dons de bienfaisance.

Cela me rappelle Grantland Rice, le grand rédacteur sportif américain qui a déclaré qu'en fin de compte, le juge suprême nous demandera non pas si nous avons remporté la victoire ou perdu, mais comment nous avons joué. Trop de nos jeunes, et je reconnais que le ministre en a parlé, ne participent pas aux activités sportives parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires. Ils n'ont pas les installations, ni l'équipement. Nous devons reconnaître cela et prendre des mesures pour y remédier.

Dans ses observations préliminaires sur ce sujet, le ministre a déclaré qu'il avait la chance de pouvoir compter sur un groupe incroyable de gens dévoués à Sports Canada. Je suis tout à fait d'accord avec son évaluation, et je veux rendre hommage à une personne importante qui n'est plus parmi nous, mais qui a apporté une grande contribution au sport au Canada. Je veux parler du regretté Jim Thompson qui était le chef de la direction et secrétaire général de l'Association olympique canadienne.

Comme la Chambre s'en rappelle peut-être, Jim est mort de façon soudaine et inattendue à Vancouver il y a 18 mois. Il était là pour aider le comité de Vancouver-Whistler à préparer ce qui s'est révélée être une candidature réussie en fin de compte.

Bon nombre d'années auparavant, j'ai eu la chance de travailler avec Jim Thompson quand il était un jeune assistant à la production et, plus tard, un très jeune réalisateur au service des sports du réseau anglais de Radio-Canada. Il est ultérieurement devenu président du Sports Network, puis il a pris une retraite anticipée. On l'a persuadé de sortir de sa retraite et de se charger de l'Association olympique canadienne et de la candidature de Vancouver-Whistler.

Bien que nos chemins ne soient pas croisés souvent au fil des ans, je l'ai rencontré par hasard à l'aéroport de Toronto, en août 2002. Il partait pour Vancouver. C'était moins de deux jours avant sa mort prématurée. Nous avons parlé des chances de succès de la candidature de Vancouver et de son opinion quant à ce sur quoi Sports Canada devrait mettre l'accent dans le débat sur le financement des athlètes d'élite par opposition à un financement général de la participation.

Jim Thompson a fait partie intégrante du développement des sports au Canada pendant plusieurs décennies. Il mérite certainement d'être reconnu à cette occasion, car ce ne sont pas seulement les athlètes et les entraîneurs qui consentent d'immenses sacrifices. Dans ce cas, Jim Thompson a fait le sacrifice ultime pour son pays, Sports Canada et l'Association olympique canadienne. Nous remercions sa femme et ses enfants d'avoir permis à Jim Thompson de travailler pour quelque chose en quoi il croyait vraiment.

Les membres de notre caucus félicitent le comité de Vancouver-Whistler du succès sa candidature pour les Olympiques. Nous attendons avec impatience des Jeux olympiques bien organisés, dans six ans.

Nous souhaitons vivement que davantage de Canadiens profitent de l'occasion de profiter du plaisir de la participation aux sports et des avantages pour la santé qui en découlent. Tout en souhaitant à nos athlètes d'élite tout le succès possible dans leurs compétitions internationales, nous, du caucus du NPD, reconnaissons aussi que le fait de faire participer des millions de Canadiens de plus aux sports, à l'activité physique, et de relancer le programme Participation, sera aussi digne d'une médaille d'or pour notre pays.

● (1535)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici en main le rapport de création des comités, qui a été signé par les cinq whips. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et je crois qu'il y a un consentement unanime au sujet de la motion suivante:

Que le premier rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la liste des membres et membres associés des comités soit réputé déposé et adopté sans débat.

● (1540)

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion présentée par l'honorable député. Consent-elle à ce que la motion soit adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. David Chatters (Athabasca, PCC) demande à présenter le projet de loi C-475, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit pour frais de scolarité et crédit pour études).

Affaires courantes

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole pour présenter, à la suite de nombreuses consultations d'un bout à l'autre du Canada, mon projet de loi d'initiative parlementaire à l'étape de la première lecture, qui tend à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en accordant le crédit pour frais de scolarité et le crédit pour études aux personnes qui suivent un cours officiel donné par un professeur de musique qualifié.

À l'heure actuelle, les professeurs de musique qui n'enseignent pas dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu ne sont pas admissibles à faire bénéficier leurs étudiants de cet avantage, malgré le fait que leur enseignement puisse être de niveau égal ou plus avancé que celui d'un professeur appartenant à une institution. De toute évidence, l'avantage substantiel pour l'étudiant est équivalent, qu'il soit ou non inscrit dans une institution reconnue.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI CONSTITUTIONNELLE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de résidents de collectivités rurales qui se sentent abandonnés sous ce gouvernement parce qu'il exerce un contrôle sur les armes à feu, un contrôle sur les animaux, un contrôle inutile sur la pollution et les déchets et un contrôle sur les terres agricoles et les forêts, une obligation dont nous ne sommes pas responsables.

Ils demandent au Parlement de corriger l'erreur commise par Trudeau en 1982 en amendant la Loi constitutionnelle de 1867, afin que celle-ci mentionne le droit de posséder et d'utiliser une propriété, notamment pour gagner sa vie.

LE MARIAGE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, je présente deux pétitions signées par des centaines de personnes de ma circonscription et des circonscriptions voisines.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre en considération les valeurs morales de notre société. Ils estiment que la défense du mariage traditionnel en tant que lien entre un homme et une femme constitue un bien moral d'importance. Ils croient également que le mariage, en tant qu'union durable d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toutes les autres formes d'union, ne devrait pas être modifié par une loi ou un tribunal.

Ils demandent au Parlement de prendre toute mesure nécessaire pour préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou de modifier cette définition.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition provient de pétitionnaires qui portent à l'attention de la Chambre et de tous les Canadiens les faits suivants: selon le rapport de la vérificatrice générale présenté au Parlement le 3 décembre 2002, le coût du registre fédéral des armes à feu pour les armes d'épaule s'élevait apparemment à cette époque à plus d'un milliard de dollars; une étude administrative récente a établi que le registre des armes à feu coûterait encore 541 millions de dollars avant sa complète mise en oeuvre; huit provinces, trois territoires, des associations de policiers, des chefs de police et des agents de police partout au Canada ont retiré leur appui au registre des armes à feu pour les armes d'épaule; des sondages d'opinion récents ont

montré que la majorité des contribuables canadiens s'opposent au registre des armes à feu.

Ils demandent donc au Parlement d'abolir le registre national des armes à feu pour les armes d'épaule et de consacrer plutôt l'argent des contribuables aux programmes de soutien des soins de santé et à l'application de la loi.

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions, dont les deux premières concernent les préoccupations des Canadiens au sujet de l'avenir de notre système de soins de santé.

Ils sont très préoccupés par le fait que le gouvernement du Canada n'a adopté aucune des recommandations du rapport de la commission Romanow. Ils craignent que le gouvernement ne respecte pas le principe fondamental d'un système de soins de santé à but non lucratif.

Ils demandent au gouvernement d'agir promptement afin de mettre en application les recommandations du rapport Romanow et de s'assurer que les querelles fédérales-provinciales en matière de soins de santé sont réglées le plus rapidement possible.

• (1545)

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des centaines de Canadiens de tout le pays qui s'inquiètent que le Parlement n'ait pas adopté de loi ou de motion sur l'étiquetage des contenants de boissons alcoolisées avertissant les consommateurs des dangers du syndrome d'alcoolisation foetale ou SAF.

Les pétitionnaires indiquent que la sensibilisation aux dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse a contribué à réduire cette même consommation et ils croient que des modifications aux lois ou aux règlements afin d'interdire la vente de boissons alcoolisées au Canada, sauf si une étiquette d'avertissement est apposée sur la bouteille, sont absolument nécessaires pour prévenir le syndrome d'alcoolisation foetale, un problème grave et de plus en plus fréquent dans notre société.

LE MARIAGE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter cette pétition. Les signatures ont été recueillies par l'Alliance évangélique du Canada et la pétition concerne la question du mariage.

Les pétitionnaires indiquent que le mariage est le meilleur fondement des familles et de l'éducation des enfants et que la définition du mariage est l'union d'un homme et d'une femme. Ils demandent au Parlement de maintenir l'engagement pris en juin 1999 de reconnaître que le mariage est l'union entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

[Français]

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je veux présenter à la Chambre une pétition, signée par 92 concitoyens de ma circonscription, qui demande que le Parlement légifère afin de reconnaître l'institution du mariage dans la loi canadienne comme étant l'union d'une vie entre un homme et une femme, en excluant tout autre lien.

L'Adresse

[Traduction]

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première a été lancée à l'initiative de l'Alliance évangélique du Canada, elle concerne le mariage et elle a été signée par de nombreuses personnes qui vivent dans ma circonscription, celle de Burnaby—Douglas.

Les pétitionnaires font valoir que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. Ils soulignent que la définition selon laquelle le mariage correspond à l'union d'un homme et d'une femme est contestée. Ils renvoient à une motion que la Chambre a adoptée en juin 1999 et déclarent que le mariage est une question qui relève exclusivement de la compétence du Parlement.

Ils demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

J'ai une deuxième pétition qui porte sur le même sujet et qui est signée par des centaines de personnes vivant dans ma circonscription, celle de Burnaby—Douglas, et par des gens de partout au Canada.

Les pétitionnaires soulignent que les conjoints de même sexe, même s'ils sont unis par des liens amoureux solides, ne peuvent consacrer ces liens dans le mariage. Ils font observer que la protection des véritables valeurs familiales exige que toutes les familles soient respectées également et ils prétendent que le fait de refuser aux couples de même sexe le droit de se marier accentue l'intolérance et la discrimination.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi assurant aux couples de même sexe le droit égal au mariage.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des électeurs préoccupés qui vivent dans ma circonscription, celle de Crowfoot, et plus particulièrement dans les localités de Camrose, Ohaton, Bawlf, Meeting Creek et Rosalind, en Alberta.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Je suis très honoré et heureux de présenter cette pétition.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter; elle est signée par 265 Canadiens. Étant donné que la cour, dans une décision récente, a redéfini le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, et étant donné que nous voyons comme un précédent dangereux pour la démocratie au Canada le fait que des juges nommés plutôt que les députés élus au Parlement définissent les lois de notre pays, les pétitionnaires demandent au Parlement de réaffirmer l'engagement qu'il a pris en 1999 de protéger le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je dépose une pétition portant la signature de plusieurs centaines de personnes de ma circonscription, dans la municipalité de Calgary.

Les pétitionnaires signalent que le registre des armes à feu à coûté un milliard de dollars, qu'il n'obtient pas l'appui des provinces et qu'il ne réduit pas le nombre de crimes commis à l'aide d'armes à feu. Ils

demandent donc au Parlement de supprimer le registre des armes à feu.

Je crois que cela est tout à fait sensé. Il est évident que la requête des pétitionnaires est bien documentée.

LE MARIAGE

M. David Chatters (Athabasca, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer trois pétitions sur le même sujet, aujourd'hui.

Les pétitionnaires d'un bout à l'autre de ma circonscription pressent le gouvernement de faire en sorte de protéger et de préserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

* * *

● (1550)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je signale aux députés qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 25 minutes.

* * *

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le 5 février, sur la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, aujourd'hui, de prendre la parole à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Avec le scandale des commandites qui a été dévoilé hier par la vérificatrice générale, on peut noter qu'il y a d'énormes contradictions entre la volonté du premier ministre de bien dépenser l'argent des contribuables et la réalité.

Mon discours mettra donc en lumière ces contradictions pour démontrer à la population québécoise et à la population canadienne que le gouvernement actuel n'est ni plus ni moins qu'une copie conforme du gouvernement Chrétien.

Je me réfère à la page 6 du document du discours du Trône. On peut y lire ceci:

[...] le gouvernement enclenche un processus continue d'examen des dépenses, supervisé par un nouveau comité du Cabinet. L'objectif est d'assurer que les dépenses correspondent aux priorités établies et que chaque dollar d'impôt est investi avec soin, donnant ainsi les résultats escomptés par les Canadiens.

L'Adresse

Laissez-moi vous dire qu'à titre de membre du Comité permanent des comptes publics depuis quelques années, je suis particulièrement offusqué par cette annonce du premier ministre. Le Comité permanent des comptes publics a été justement formé pour examiner les dépenses gouvernementales, afin que chaque dépôt des contribuables soit investi à bon escient dans un processus démocratique où tous les partis reconnus en cette Chambre y sont représentés.

De plus, le comité fonctionne en étroite collaboration avec le Bureau de la vérificatrice générale du Canada pour qu'encore une fois, l'argent des contribuables ne soit pas gaspillé impunément comme ce fut le cas, entre autres, dans le triste épisode du scandale des commandites.

Monsieur le Président, vous me permettrez de dire que je partagerai mon temps avec mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques. Il va s'identifier et certes, il saura seconder les nombreux états que je fais en ce qui concerne ce fameux discours du Trône.

Le premier ministre veut rétablir le déficit démocratique en cette Chambre et donner plus de pouvoirs aux députés. Pourtant, il entend former un comité du Cabinet, tout ce qui est de plus partisan, sans la présence des députés de l'opposition. Quelle contradiction! Où se situe la démocratie dans ce processus? Où trouvera-t-on de la transparence dans ce nouveau comité?

Reste à savoir si le nouveau transfuge libéral et député de Châteauguay, qui a été appelé à faire de belles découvertes dans les dépenses extravagantes du gouvernement, particulièrement dans le scandale des commandites, maintenant qu'il est du côté du gouvernement, saura dénoncer d'autres scandales financiers? Laissez-moi en douter.

Dans le discours du Trône, il est amusant de lire que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fasse un bon usage de leurs taxes et de leurs impôts et veulent avoir la certitude que l'on utilise des fonds publics, autrement dit leur argent, à bon escient.

Si le passé est garant de l'avenir, les Québécois et les Canadiens sont justifiés de se méfier du nouveau premier ministre sur un bon usage de leurs taxes et impôts. Je vous explique pourquoi.

D'abord, quant au scandale des commandites, probablement l'un des pires scandales de corruption, de gaspillage de l'histoire politique canadienne, le nouveau premier ministre ose nous dire qu'il ne savait rien de tout cela. Laissez-moi quand même vous rappeler quelques faits.

Le nouveau premier ministre était ministre des Finances et vice-président du Conseil du Trésor durant la grande partie de l'existence du programme des commandites. C'est lui qui signait les chèques qui ont servi à accroître la visibilité du Canada partout au Québec.

Pourtant, il n'a jamais dénoncé les abus faits à même les fonds publics au nom de l'unité canadienne et au profit du Parti libéral du Canada et de ses amis.

Le premier ministre a maintenant le culot de dire à la population qu'il n'était pas au courant, surtout que derrière les vertus de l'enquête publique, on voit que ces mêmes libéraux essaient de sauver la face à l'approche des élections.

S'il avait vraiment voulu agir rapidement, l'actuel premier ministre se serait arrangé pour que le rapport de la vérificatrice générale soit déposé en novembre, comme c'était prévu, et non pas à la session du mois de février.

Il aurait donc pu procéder sans attendre le rapport de la vérificatrice générale et déclencher une enquête publique il y a

deux mois, soit immédiatement lorsqu'il est entré en fonction. Non, le premier ministre a plutôt préféré attendre pour gagner du temps.

S'il décide de déclencher in extremis une enquête publique, c'est que sa véritable motivation est de faire passer l'élection avant, et la transparence après.

• (1555)

Cela est la marque de commerce des libéraux fédéraux comme on les connaît depuis que je suis ici, soit depuis 1997. L'ensemble de mes autres collègues l'ont aussi constaté depuis 1993.

Ainsi, les Québécois et les Québécoises iront probablement voter dans trois mois sans connaître toute l'ampleur des manigances de ce gouvernement. Ensuite, on vient nous dire que chaque dollar d'impôt sera investi avec soin, alors que le premier ministre et certains de ses ministres ont pataugé dans un scandale financier comme celui des commandites. C'est de l'hypocrisie pure et simple. Le passé sera donc garant de l'avenir dans le cas du premier ministre.

Allons-y avec un autre bel exemple de la mauvaise foi que l'on retrouve dans le discours du Trône. Ma formation politique, le Bloc québécois, a formé un comité spécial, le comité Léonard, qui est mandaté d'examiner les programmes fédéraux. Le comité a choisi d'analyser l'évolution des dépenses des ministères fédéraux depuis 1997-1998, année de référence des deux derniers mandats de l'ancien ministre des Finances et actuel premier ministre.

On a découvert qu'au cours de cette période s'échelonnait jusqu'en 2002-2003, le gouvernement a complètement perdu le contrôle des dépenses de l'État. Celles-ci ont augmenté de 39 p. 100 en cinq ans, alors que la hausse de l'inflation s'est chiffrée à 9,6 p. 100 pour la même période.

Est-ce cela faire bon usage des taxes et des impôts des contribuables? À titre de comparaison, les dépenses du Québec et de l'Ontario ont augmenté de 20 p. 100 et de 19,7 p. 100. Pendant que les provinces se serraient la ceinture, on se payait la traite à Ottawa.

En décortiquant les dépenses, on découvre de multiples excès de la part du fédéral, dont les finances étaient administrées par l'actuel premier ministre. Parmi ceux-ci, la masse salariale du gouvernement a augmenté de 41 p. 100; celle des services juridiques, de 141 p. 100; celle du ministère fédéral de la Santé, alors qu'il ne livre aucun service à la population, de 78 p. 100; et celle de l'ACDI, de 132 p. 100.

Comme ministre des Finances, le nouveau premier ministre a agi délibérément en privilégiant les dépenses administratives fédérales plutôt que les services à la population. Et c'est lui, par l'entremise du discours du Trône, qui vient nous dire que l'argent des Québécois et des Canadiens doit être utilisé à bon escient.

Pourtant, si Ottawa avait augmenté ses dépenses au même rythme que le Québec et l'Ontario, le gouvernement fédéral disposerait d'une marge de manoeuvre supplémentaire qui se chiffrerait, écoutez-moi bien, à 5,7 milliards de dollars par année.

L'Adresse

C'est un effort budgétaire qu'a refusé de faire le premier ministre alors qu'il était ministre des Finances, préférant dépenser allègrement tout en coupant de façon draconienne les paiements de transfert au Québec et aux provinces, particulièrement en santé et en éducation. C'est lui, maintenant, qui veut dicter sa façon de faire dans ces deux champs de compétence purement provinciaux en donnant de l'argent, mais en contrôlant cet argent avec des normes nationales.

Si l'actuel premier ministre n'a pas fait preuve de compétence alors qu'il était ministre des Finances, croyez-moi, le passé sera garant de l'avenir.

Toutefois, il n'y a pas que le comité du Bloc québécois qui a découvert cette explosion des dépenses gouvernementales. Au cours de la même période, le Bureau de la vérificatrice générale a servi des avertissements répétés sur la perte de contrôle des dépenses. À titre de membre du Comité permanent des comptes publics, j'ai été témoin de nombreux exemples de dépenses injustifiées et injustifiables aux yeux de la population. Nos amis d'en face pourront difficilement accuser le Bloc québécois d'avoir produit un document partisan, alors que la vérificatrice générale en arrive pratiquement aux mêmes conclusions que nous.

Je reviens à ce fameux comité. Quel sera donc ce nouveau comité du Cabinet chargé d'examiner les dépenses gouvernementales? C'est un comité qui, comme les fondations, échappera au contrôle du Parlement. C'est un comité qui ne donnera pas l'heure juste sur les véritables dépenses gouvernementales.

• (1600)

Au lieu de faire confiance à des institutions démocratiques, comme le Comité permanent des comptes publics ou le Bureau de la vérificatrice générale, qui est redevable au Parlement, le premier ministre préfère mettre sa confiance dans un comité partisan qui va s'assurer que chaque dollar d'impôt sera investi avec soin. C'est cela contrer le déficit démocratique? Permettez-moi d'en douter.

Parlons un peu de ce discours du Trône. Il y a de grandes lignes philosophiques, pas grand-chose de concret et rien sur le développement rural et régional. On ne parle pas du tout des deux crises qui affectent nos régions, soit le bois d'oeuvre et la vache folle.

J'aurais beaucoup de choses à dire encore, mais le temps file. Cependant, je vais vous dire en conclusion que demain, je reprends le travail au Comité permanent des comptes publics où, avec mes collègues de l'opposition, nous allons mettre tout en place pour démontrer, hors de tout doute, que le scandale des commandites est l'oeuvre du Parti libéral du Canada, y compris du premier ministre actuel.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE ET LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous le demandiez, je crois que vous trouveriez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Que nonobstant l'article 106(1) du Règlement, les Comités permanents de l'agriculture et de l'agroalimentaire et des Langues officielles soient autorisés à se rencontrer le jeudi 12 février 2004, à 11 heures, pour les fins de l'article 106(2) du Règlement.

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

[Français]

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député du Bloc québécois. Cela m'a beaucoup intéressé de voir que d'après ses déclarations, le Bloc québécois est même en position de peut-être devenir le substitut de la vérificatrice générale. Je trouve cela intéressant qu'en conséquence de leurs délibérations en comité, ils en arrivent à la même conclusion que la vérificatrice générale.

La question que j'aimerais poser au député est simplement la suivante. Est-ce qu'il ne croit pas dans le système qui existe ici pour faire la preuve de ce qui s'est passé?

Au lieu de trouver des raisons partisans pour peut-être compter quelques points politiques, est-ce qu'il n'arriverait pas à la conclusion que même s'il y a des questions soulevées par la vérificatrice générale, il aura l'occasion, dès demain, sans délai, de faire sa part pour trouver les réponses qui sont très nécessaires, non seulement pour les Québécois mais aussi pour tous les Canadiens?

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, évidemment, je vais poser des questions à la vérificatrice générale. Elle va certainement me fournir des réponses.

Toutefois, je rappelle au député d'en face que de ce côté-ci, on a posé 441 questions sur le scandale des commandites. Nous n'avons eu aucune réponse, si ce n'est qu'une opération de maquillage. On s'est passé la balle d'un ministre à l'autre. On a vu changer les visages des ministres, se couvrir presque de taches de rousseur—c'est normal, c'est libéral—au moment où ils apprenaient avec stupéfaction la situation du scandale des commandites.

Bien sûr, nous allons tout mettre en oeuvre au sein du Comité permanent des comptes publics. Nous sommes les premiers à recevoir la vérificatrice générale. Par la suite, dans le cadre de nos fonctions, nous allons être autorisés à identifier des témoins qui viendront renforcer notre position.

J'aimerais dire à mon collègue d'en face que je me rappelle du triste scénario de l'enquête sur Groupaction, où les libéraux nous ont forcé à tenir des séances à huis clos. Il y avait Chuck Guité et Pierre Tremblay. J'ai respecté le huis clos, mais d'autres ne l'ont pas fait. Toutefois, sans donner le contenu, je peux vous dire que les réponses qu'ils nous ont données correspondaient exactement à ce que la vérificatrice générale nous a dit hier.

L'Adresse

Pour ce qui est de la vérificatrice générale, lorsqu'on lui a posé la question à savoir si elle croyait que c'était le pire document et la pire situation qu'elle avait vus depuis qu'elle était vérificatrice générale, savez-vous ce qu'elle m'a répondu? Elle a dit ceci: «Je n'ose plus dire que c'est le pire parce que chaque fois que je fais une enquête, chaque fois que je m'attarde sur des situations semblables, je reste surprise». Pour elle, ce n'est pas fini.

Alors, imaginez-vous le travail qui nous attend au Comité permanent des comptes publics et à la fameuse commission publique. J'espère que les libéraux d'en face, qui nous demandent de collaborer, vont collaborer également en retardant les élections de façon à ce que la vérité soit connue et que la population canadienne sache tout sur ce scandale.

• (1605)

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de Lotbinière—L'Érable pour son excellent discours.

À mon avis, l'ex-ministre des Finances, l'actuel premier ministre, a une réputation surfaite quant à la façon d'administrer les fonds publics. J'aimerais avoir son avis sur la compétence de l'actuel premier ministre, surtout sur le passé de ce premier ministre qui a été ministre des Finances, particulièrement en ce qui concerne le scandale au ministère des Ressources humaines, où un milliard de dollars s'est évaporé dans la nature. Il y a aussi un autre milliard de dollars qui s'est évaporé dans le cas du contrôle des armes à feu. Maintenant, ce sont 250 millions de dollars qui s'évaporent pour les petits amis.

Mon collègue considère-t-il que l'actuel premier ministre et ex-ministre des Finances est un homme compétent en matière de gestion des affaires publiques?

Le vice-président: L'honorable député de Lotbinière—L'Érable a très peu de temps pour répondre.

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, en peu de temps, ma réponse sera très claire. C'est de l'incompétence, que de ne pas avoir été capable de faire un suivi de tous ces dossiers et de tous ces ministères.

J'espère qu'il va mieux réussir comme premier ministre que comme ministre des Finances.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

Ma première réaction, lorsque j'ai écouté le discours du Trône, a été de me demander dans quelle bulle est-ce qu'on vit ici, à Ottawa. Ce discours était complètement irréaliste. On arrivait des vacances parlementaires et nous avons travaillé dans nos circonscriptions, où les gens nous parlaient de problèmes concrets, par exemple de la crise du bois d'oeuvre.

Il y a des milliers d'emplois au Québec, en Colombie-Britannique et en Ontario qui ont disparu. Tant les travailleurs que les représentants des industries s'attendaient à ce qu'il y ait de nouvelles mesures dans le discours du Trône qui leur donneraient les moyens de passer à travers la crise et de se rendre jusqu'au jugement final. On a encore gagné une cause hier, mais on en a encore probablement pour six à neuf mois.

On ne retrouve rien de cela dans le discours du Trône, rien qui ne vient nous offrir, par exemple, de prolonger les mesures transitoires pour faire face à la crise du bois d'oeuvre. Elles finissaient le 31 mars cette année et on est incapables d'obtenir un délai additionnel pour

les dossiers qui sont en traitement mais qui ne pouvaient pas être réglés définitivement. On aurait eu besoin d'une deuxième phase. Il n'y a rien de ce côté-là dans le discours du Trône.

L'autre problème dont les gens de chez nous parlent de façon très concrète concerne la crise de la vache folle. Des producteurs de lait vendaient leurs vaches de réforme, les vaches qui ne peuvent plus produire de lait, pour la viande. Par la suite, ils se sont retrouvés dans une situation complètement aberrante où, parce qu'on a trouvé une vache malade dans l'Ouest canadien et une autre aux États-Unis, le marché a été complètement paralysé. À cet égard, le gouvernement fédéral est demeuré inflexible et a offert des programmes qui étaient nettement insuffisants.

La crise n'est pas réglée et aujourd'hui, les producteurs agricoles ont un endettement problématique important. On leur a demandé à répétition d'investir dans leur entreprise, on leur a dit qu'on leur créerait des conditions de marché intéressantes. Puis, lors de la crise de la vache folle, le gouvernement fédéral n'a pu mettre en place à temps un système de traçabilité qui aurait permis d'éviter une crise à la grandeur du Canada.

Au lieu de laisser l'ancien ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dire qu'on allait traiter tous les animaux du Canada de la même façon, il aurait pu y avoir un système de traçabilité pour savoir si le problème était en Alberta ou en Saskatchewan. De cette façon, on aurait pu interdire l'exportation des animaux de ce territoire. Quand il y a eu une crise de la vache folle en Europe, on n'a pas fermé l'entièreté du marché de l'Europe; on a circonscrit ceux qui étaient touchés et c'est cette partie du territoire qui a été ciblée.

On s'attendait à ce qu'il y ait des mesures pour les producteurs dans le discours du Trône. C'est un problème concret qu'on rencontre dans toutes nos circonscriptions. Mais non, on nous a parlé, toujours avec la même approche, d'une soif de visibilité terrible où il fallait absolument aller s'ingérer dans des champs de juridiction des provinces. On parle par exemple des services de garde, où le Québec a pris de l'avance. Du côté fédéral, on voudrait intervenir dans ce secteur, tout comme dans le secteur communautaire, alors que ce n'est pas sa place.

Pourquoi avons-nous un discours du Trône si décollé de la réalité? C'est que le système fédéral fait en sorte que le gouvernement fédéral est à la recherche d'une visibilité qui ne lui est pas donnée par ses champs de juridiction, mais il n'assume pas ses responsabilités. Il fait passer la visibilité avant ses responsabilités.

Ce n'est pas très drôle quand on entend dire que l'armée canadienne est sous-équipée et que les militaires n'ont pas ce qu'il leur faut. Cela est une juridiction fédérale. En même temps, on va annoncer du saupoudrage. Aujourd'hui, on parle de 5 milliards de dollars de surplus encore cette année.

La langue de bois qui anime ce gouvernement nourrissait le discours du Trône. L'automne passé, on nous a dit qu'il n'y aurait plus de surplus, que cela va tout prendre pour fournir les 2 milliards de dollars qu'on doit aux provinces en santé et qu'on ne peut pas leur en donner plus. Aujourd'hui, dans les journaux, c'est 5 milliards de dollars qu'on met sur la table. On pense que cela va passer comme de rien à travers le scandale des commandites et qu'on n'aura pas besoin de défendre ce point de vue. Toutefois, les gens ne sont pas aveugles. Ils voient très bien la réalité qui est vécue.

L'Adresse

Eu égard au discours du Trône, j'aurais le goût de crever cette bulle pour que les gens qui prennent les décisions au gouvernement et qui rédigent ces discours sachent ce qui se passe vraiment sur le terrain et quels sont les problèmes concrets et réels qui doivent être réglés.

Une autre catégorie de personnes qui nous font des représentations régulièrement et qui vivent une situation difficile, ce sont les personnes âgées qui, depuis quelques années, n'ont obtenu qu'une indexation partielle par rapport à leur pension de vieillesse. Cela veut dire que sur trois ans, on a renié un quart, un demi ou 1 p. 100. Aujourd'hui, ces gens qui ont des revenus minimums ont perdu du pouvoir d'achat.

● (1610)

Imaginez ce que ce serait si nous, en cette Chambre, ne recevions pas l'indexation; ou si cela arrivait à un tout autre secteur, on se lèverait pour dire que c'est inadmissible et inacceptable. On n'a pas permis aux personnes âgées de s'exprimer. Il aurait dû y avoir quelque chose dans le discours du Trône qui aurait permis d'indexer pleinement les pensions et de donner une rétroactivité d'indexation à ces personnes qui ont perdu leur pouvoir d'achat.

En effet, depuis quelques années, le prix des médicaments a augmenté. Il y a toutes sortes de demandes particulières qui font que le panier d'approvisionnement d'une personne âgée, ce n'est pas le même que le panier du citoyen en général. Des produits ont augmenté au-delà de l'inflation normale. Il aurait donc fallu retrouver quelque chose à cet égard dans ce discours du Trône.

Évidemment, pourquoi n'aurait-on pas dit qu'on allait donner une indexation rétroactive pour le Supplément de revenu garanti? On a laissé de côté 270 000 Canadiens pendant plusieurs années en ne leur payant pas ce qu'on leur devait. Chaque député doit avoir vu un de ces cas dans son comté, ces derniers mois, parce que le Bloc québécois a brassé le pommier, et cela fait en sorte que le ministère a réagi. Toutefois, j'ai encore des exemples de ces situations.

En effet, il y a trois semaines j'ai eu le cas de quelqu'un qui avait envoyé son formulaire il y a trois mois, et qui n'en entendait plus parler. On a donc fait des vérifications et on a fait en sorte d'inscrire cette personne. Toutefois, les gens ne peuvent pas bénéficier de rétroactivité.

C'est bizarre, mais on a donné une évasion fiscale pour les entreprises situées à La Barbade, dont on a traité dernièrement, à savoir que les bateaux, les compagnies du premier ministre, les compagnies qui appartenaient à sa famille, ont obtenu une rétroactivité pour réussir à sauver des impôts. C'est bizarre qu'on donne cela au premier ministre actuel, à sa famille, à une industrie par rapport à des paradis fiscaux, mais qu'on ne permette pas d'accorder la même chose pour les personnes âgées qui, elles, en auraient drôlement besoin.

On ne parle pas là de supplément ni de superflu. On parle de revenus dont les gens ont absolument besoin. Pourquoi n'a-t-on rien trouvé à cet égard dans le discours du Trône? Pourquoi le gouvernement fédéral se limite-t-il à mettre sur la table des choses qui n'ont pas d'incidences réelles, qui ne sont pas les préoccupations quotidiennes, qui ne sont pas les défis auxquels la population s'attend à ce que ce gouvernement s'attaque?

Tout cela développe le cynisme qu'on rencontre dans notre société, cela et tout ce qu'on vit présentement avec le scandale des commandites. Le Bloc québécois a posé 441 questions sur ce sujet. Ce ne sont pas une, pas deux, pas dix, pas cent, mais 441 questions pour être capable d'en venir à ce que le gouvernement dise: «Après le rapport de la vérificatrice générale, il va falloir bouger.»

Qu'est-ce qui fait qu'aucun des ministres ne se soit levé, qu'aucun des députés libéraux ne se soit levé pour dire en cette Chambre ou en public: «Il faut fouiller dans ces dossiers. Il faut aller faire le ménage là-dedans. Il faut aller nettoyer cette histoire.»

On a même retardé le dépôt du rapport de la vérificatrice générale qui aurait pu être fait en novembre. On l'a reporté au début de février 2004 pour être certain qu'on va être tellement près de l'élection planifiée qu'on va essayer de sauter plus loin, pour ne pas avoir besoin de s'expliquer, et on va annoncer une enquête publique. C'est bien une enquête publique indépendante, mais il faut s'assurer qu'elle soit vraiment indépendante. Il faut aussi s'assurer qu'on pourra faire enquête rapidement.

En effet, il y aura une sanction politique en bout de ligne. Ce n'est pas possible que la population considère que ce gouvernement peut continuer à diriger le Canada. Il va falloir que le jugement de la population soit très sévère. Souvent, il y a des dossiers dans lesquels on ne voit pas l'implication concrète. Toutefois, là-dedans, on la voit.

J'ai fait une entrevue à la radio tout à l'heure avec des gens de ma région. Avec l'animateur, nous nous disions que les 100 millions de dollars qu'on a laissé couler pour les petits amis dans les agences de publicité, pour les commandites, cela aurait fait un mosus de bel investissement dans la route 185 qui a fait 100 morts en 10 ans dans ma circonscription.

Le gouvernement aurait pu être fier de faire un tel investissement. Au lieu de cela, aujourd'hui, on a de l'argent qui, de façon systématique, a été coulé. Il va falloir que l'enquête aille jusqu'à faire la démonstration, parce que les gens n'ont pas fait cela pour rien.

Il y avait un ministre des Travaux publics qui était en même temps responsable de l'organisation politique. Il y a au minimum cinq organismes fédéraux qui sont impliqués dans cette opération, et il y a plein de gens, des députés, des ministres de l'actuel gouvernement qui baignent encore là-dedans.

En conclusion, c'est un discours du Trône qui ne correspond aucunement à la réalité qu'on souhaiterait avoir retrouvée dans un discours du Trône. À cet égard, la population a sérieusement son voyage. Elle trouve que la classe politique n'est pas sérieuse. Il faut répéter qu'à l'intérieur de la classe politique, il y a le gouvernement libéral qui a posé ces gestes-là et il y a des députés qui se sont levés en cette Chambre, le Bloc québécois entre autres, 441 fois pour demander l'enquête publique, pour demander des précisions sur cette question.

Et nous souhaitons que le gouvernement enregistre le message, parce que sinon, je peux prédire que c'est la population qui va le lui envoyer très directement lors de la prochaine élection.

● (1615)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à faire quelques remarques concernant les propos du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques. Évidemment, nous avons travaillé ensemble au sein du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. J'ai donc beaucoup de respect pour le député. Je sais que c'est quelqu'un de dévoué et sérieux, surtout dans le domaine de la concurrence. Je l'invite aussi à continuer la grande bataille menée il y a quelques mois.

Je trouve intéressants ses commentaires concernant un manque de réaction à l'endroit des personnes âgées et des gens qui bénéficient d'une pension. Il a même dit le mot «médicament». Je trouve cela intéressant parce que dans le même contexte, il a aussi dit le mot «cynisme». Il a dit que le programme du gouvernement est cynique.

Je trouve donc cela intéressant parce il a rattaché le discours du Trône à la situation des commandites avec l'intention d'en faire état auprès de ses commettants et des gens qui sont à l'écoute et de bien montrer qu'il y a un problème de 100 millions de dollars.

Toutefois, il sait fort bien que, quand il est question des brevets pharmaceutiques, la position du Bloc québécois coûte 428 millions de dollars par année parce qu'il y a une lacune dans le système pharmaceutique qui a été créée par l'ancien gouvernement conservateur.

J'ai essayé de changer cela pour sauver, pour une pilule, 428 millions de dollars par année et le député devant moi a dit simplement: «Non. On va laisser cette lacune qui traite de la question des injonctions automatiques». Comment peut-on avoir une contrainte concentrée sur 100 millions de dollars qui ont été perdus, et quand cela en vient aux démunis et aux personnes âgées dans son comté, au Québec ou au Canada, on oublie les milliards de dollars qui sont gaspillés à cause d'une lacune dans le projet de loi qui existe pour les brevets pharmaceutiques. Je trouve cela cynique.

• (1620)

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention. Cela m'a rappelé qu'il y a quelque chose qu'on aurait dû retrouver dans le discours du Trône, soit la recommandation qu'il a lui-même appuyée concernant l'office de surveillance des produits pétroliers.

On nous parle de réforme parlementaire. On nous dit qu'on va tenir compte de l'avis de plus de députés. Il y a une majorité de députés d'un comité qui fait une recommandation, y compris les députés de la majorité, et pas un mot à ce sujet dans le discours du Trône. Pourtant, quotidiennement, c'est un autre dossier pour lequel les gens voient les effets yoyo dans l'économie, avec les hausses et les baisses soudaines du prix de l'essence. Pourquoi n'a-t-on pas retrouvé dans le discours du Trône un problème concret comme celui-là?

Concernant la question des produits pharmaceutiques, il est évident que ce domaine est très complexe. Il faut regarder tous les impacts des décisions. Il est tout à fait évident que cela mérite d'être étudié à fond. Cela a été fait par le comité. Il n'y a pas eu de recommandation là-dessus dans le discours du Trône. Son propre gouvernement n'a pas jugé pertinent de poser un geste là-dessus.

Dans ce secteur, on a un projet de loi sur la table qui touche les produits pharmaceutiques pour permettre aux pays du sud d'être approvisionnés correctement, le plus tôt possible, afin de faire face à des maladies comme le sida. Je pense qu'il faut effectivement trouver des façons de livrer la marchandise correctement. Il faut que l'on fasse la même chose au niveau des médicaments.

S'il y a des propositions à mettre sur la table qui vont permettre que, en même temps, on va avoir une industrie de recherche efficace qui développe des nouveaux produits et permette de produire des produits génériques qui assureront que le prix soit le moindre possible, il faut que tout cela soit équilibré.

Actuellement, il n'y a personne qui m'a convaincu que de simplement faire disparaître l'élément de liaison réglerait la question. Je crois que c'est un peu démagogique de dire qu'en prenant une position réfléchie comme celle-là, on nuit au fait que les

L'Adresse

médicaments puissent être disponibles. Notre position là-dessus est réfléchie. On veut que les personnes âgées, comme l'ensemble de la population, puissent bénéficier de coûts raisonnables. Finissons ce débat. Donnons un mandat à un comité, avec des pouvoirs réels de faire des recommandations au gouvernement.

En conclusion, je déplore avec lui qu'on en arrive à une solution où il n'y a pas un mot dans le discours du Trône là-dessus. Est-ce que ce n'est pas un autre exemple que ce discours du Trône a été élaboré dans une bulle, la bulle d'Ottawa, qui n'a rien à voir avec ce qui se passe réellement sur le terrain et avec les problématiques que nos concitoyens et concitoyennes veulent qu'on aborde?

[Traduction]

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis honoré de participer à ce débat sur le discours du Trône. J'insisterai tout particulièrement sur le thème du développement rural et régional. Dans cette optique, permettez-moi de citer une partie du discours lu par Son Excellence la Gouverneure générale Adrienne Clarkson:

L'économie du XXI^e siècle est prometteuse pour toutes les régions du Canada. L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que chacune des régions ait l'occasion d'aller de l'avant, sur les plans social et économique, dans un mouvement de progrès continu. Tout comme nous partagerons les possibilités qui s'offrent à nous, nous mettrons en commun la prospérité qui en découle.

Le gouvernement reste donc déterminé à soutenir le développement économique par l'entremise des organismes régionaux, qui doivent s'attacher à renforcer les actions d'une économie du XXI^e siècle, en se fondant sur les atouts de la population.

À titre de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de représentant de la population de Winnipeg-Nord-St. Paul, et en tant que Canadien, je suis fier de faire partie d'un programme qui respecte l'opinion des Canadiens de l'Ouest et qui répond à leurs attentes.

Le discours du Trône illustre clairement à quel point le gouvernement s'est engagé à adopter une nouvelle façon de travailler axée sur le partenariat, les perspectives, les réalisations et l'engagement de tous les Canadiens au niveau local.

Les orientations et les priorités exposées dans le discours du Trône constituent une très bonne nouvelle pour l'Ouest et pour tout le Canada. Notre premier ministre s'est engagé à ouvrir la porte à Ottawa aux opinions de toutes nos régions et à adopter de nouveaux moyens de travailler ensemble au nom de tous les Canadiens.

J'ai l'intention de contribuer pleinement à l'atteinte de cet objectif. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, aussi appelé DEO, est déjà doté de réseaux et de programmes chargés de trouver des solutions locales à des problèmes locaux.

Nous avons récemment reconduit les Ententes de partenariat pour le développement économique de l'Ouest signées par DEO avec chacune des provinces de l'Ouest. Ces ententes permettront un investissement de 200 millions de dollars qui seront consacrés à la réalisation de projets de développement économique et communautaire stratégiques qui répondront à des besoins et à des priorités régionales. Des ententes précédentes ont permis d'obtenir 458 millions de dollars de la part du secteur privé et nous prévoyons poursuivre cette collaboration positive.

Le discours du Trône considère très justement la santé des collectivités comme un facteur clé en ce qui a trait à nos objectifs sociaux, à notre compétitivité économique et à nos engagements dans le domaine de l'environnement.

L'Adresse

L'engagement de l'Ouest est clair et fort, notamment avec des initiatives telles que l'Accord de Vancouver et l'entente sur le développement urbain de Winnipeg, qui se trouve à l'étape finale de la négociation.

Ces ententes novatrices réunissent les trois ordres de gouvernement ainsi que le secteur privé, les organismes bénévoles et les partenaires communautaires et elles permettent de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux qui sont propres à chaque ville. Elles confirment l'importance de l'engagement du gouvernement envers les municipalités, engagement qui est décrit explicitement dans le discours du Trône.

Soins de santé, itinérance, nouvelles infrastructures, sécurité, intégration des autochtones et des nouveaux immigrants dans notre économie, voilà autant de questions qui occupent une place importante parmi les préoccupations nationales. Il convient toutefois de rappeler que ces questions se manifestent au niveau local et que c'est à ce niveau qu'on est plus en mesure de saisir ces enjeux. Par conséquent, la municipalité tant rurales qu'urbaines et les autres intervenants locaux doivent posséder les ressources nécessaires pour devenir des partenaires efficaces dans l'élaboration et la mise en oeuvre de solutions.

Dans de nombreuses villes canadiennes, les autochtones vivent dans des conditions bien pires que leurs concitoyens non autochtones. Environ 70 p. 100 des autochtones du Canada vivent dans l'Ouest, un nombre croissant d'entre eux vivant dans les régions urbaines.

DEO joue donc un rôle de premier plan dans la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, un partenariat réunissant tous les ordres de gouvernement et les groupes autochtones, les organismes communautaires et le secteur privé. Nous voulons, par un effort coordonné, offrir aux autochtones un meilleur accès à divers programmes et services ciblés. L'élargissement de ce programme permettra d'améliorer les conditions de vie d'un grand nombre de nos concitoyens défavorisés. C'est clairement la chose à faire, non seulement pour les autochtones, mais aussi pour l'ensemble de la population canadienne.

• (1625)

Dans l'Ouest seulement, on estime à plus de 200 000 le nombre d'emplois qui devront être créés dans les 15 prochaines années. En nous attaquant aux obstacles sous-jacents qui empêchent les communautés et les citoyens défavorisés de participer pleinement à l'activité économique, nous encouragerons le talent, la créativité et la détermination, autant de dispositions qui, ensemble, constitueront une nouvelle ressource précieuse pour relever les défis à venir. À n'en pas douter, notre réussite en tant que pays dépend de la contribution individuelle des Canadiens qui auront su travailler ensemble dans leurs collectivités.

Ici aussi, l'Ouest montre son engagement par son esprit d'entreprise, le nombre de petites entreprises qu'on y trouve dépassant de 40 p. 100 celui de n'importe quelle autre région du Canada. Le réseau de services aux entreprises de DEO offre plus de 100 points de service afin d'aider les petites entreprises en place ou nouvelles et afin d'encourager la mise en valeur du potentiel des collectivités. Je suis particulièrement heureux que le discours du Trône souligne l'importance de ces initiatives qui contribuent tellement à nourrir le dynamisme de nos collectivités et à améliorer la qualité de vie de leur population.

Je suis parmi les millions d'immigrants qui ont choisi le Canada comme pays. Moi-même j'ai émigré des Philippines il y a 36 ans en tant que jeune médecin. Je suis heureux donc de pouvoir garantir aux

nouveaux Canadiens et aux nouvelles Canadiennes une intégration réussie au sein de notre économie et de nos collectivités. Une façon d'y parvenir, c'est d'avoir au Canada un processus ordonné pour la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger dans des métiers et des professions.

Je suis heureux que le premier ministre ait fait de cette question un message clé dans le discours du Trône, et il a récemment soulevé cette question auprès des premiers ministres provinciaux. J'espère contribuer aussi à cet effort visant à garantir aux nouveaux arrivés le même type d'accès et la même chance de s'accomplir pleinement—la chance d'apporter sa contribution à cette grande nation—qui m'ont été si généreusement offerts.

Lorsque les titres de compétence obtenus à l'étranger par de nouveaux arrivants ne sont pas reconnus, leurs rêves ne sont pas réalisés. Ce qui est plus regrettable, c'est que les rêves du Canada ne le sont pas non plus, car une nation veut ce qu'il y a de mieux pour tous ses citoyens. En veillant à ce que les Canadiens et les Canadiennes puissent participer et contribuer pleinement à la productivité et à la prospérité de ce pays, nous garantissons le développement d'une économie du XXI^e siècle tournée vers le monde, d'une nation ayant de fortes assises sociales qui font l'envie de la communauté internationale.

Il n'y a peut-être pas d'autres domaines qui détiennent autant de potentiel que celui des technologies environnementales. En fait, dans l'Ouest, nous appliquons les connaissances acquises pendant la période d'exploitation accrue des ressources naturelles à de nouvelles initiatives innovatrices qui aideront à bâtir un avenir viable pour les générations à venir.

La Colombie-Britannique est devenue un pôle international de développement et de commercialisation des piles à combustible. Représentant un marché mondial estimé à 145 milliards de dollars d'ici 2020—et la création de 15 000 emplois pour chaque milliard de commandes de produits—, les piles à combustible sont susceptibles de devenir un moteur important du progrès social, environnemental et économique dans notre pays.

En Alberta, la Petroleum Technology Alliance Canada met en oeuvre le Programme des technologies éco-efficaces et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, un programme destiné à appuyer les efforts de l'industrie de l'énergie aux hydrocarbures.

En Saskatchewan, un biodiesel à base de colza est testé dans le cadre d'un projet de recherche visant à mettre au point un carburant renouvelable de remplacement pour les moteurs diesel.

Au Manitoba, DEO appuie les laboratoires de l'Université du Manitoba dans d'autres types d'entreprises innovatrices qui aident à créer des grappes industrielles clés dans l'Ouest dans certains domaines, dont ceux de la biotechnologie et des technologies d'information.

Au niveau de l'Ouest dans son ensemble, je suis heureux de préciser qu'après des consultations intenses, DEO a récemment financé le Canada West Health Innovation Council pour défendre la contribution importante que l'innovation et la recherche en santé peuvent apporter à la croissance économique et à la qualité des soins de santé dans l'avenir.

• (1630)

En agissant maintenant, le Canada peut prendre une longueur d'avance et créer un avantage concurrentiel durable pour l'avenir. En outre, cet avantage s'avérera bénéfique pour l'ensemble des Canadiens sur les plans économique et social.

L'Adresse

Enfin, en renouvelant, dans le discours du Trône, son engagement à l'égard du développement régional, le gouvernement du Canada reconnaît, d'une part, le dynamisme de la diversité canadienne sur les plans géographique, linguistique et culturel et, d'autre part, le fait que dans chaque région on trouve une expérience, des connaissances et des compétences particulières.

Au sujet des organismes régionaux, Donald Savoie de l'Université de Moncton a récemment déclaré que s'ils n'existaient pas, le gouvernement fédéral devrait les créer.

Je me permets d'ajouter que lorsque j'ai rendu visite aux employés de mon ministère dans les quatre provinces de l'Ouest, j'ai été impressionné par leur ardeur au travail, leur dévouement et leur compréhension des besoins de l'Ouest. Ces fonctionnaires font vraiment une différence dans la vie de l'Ouest canadien et, par voie de conséquence, dans la vie de la nation tout entière.

Le fait que le portefeuille de la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada occupe un ministère entier souligne qu'il est essentiel, pour l'avenir de cette région, d'adopter une approche exclusive à l'Ouest en matière de développement régional.

Je suis fier de dire qu'en renforçant l'Ouest du Canada, nous bâtissons du même coup un Canada plus fort, un Canada engagé à l'égard du renforcement des fondements sociaux, un Canada déterminé à se doter, en ce XXI^e siècle, d'une économie moderne véritablement novatrice, un Canada qui s'assure de jouer un rôle appréciable sur la scène mondiale, un Canada, pour reprendre les mots du premier ministre, «qui s'exprime sur la scène internationale».

Je suis ravi d'avoir participé à ce débat.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de son exposé. J'ai remarqué que, dans son allocution, il a fait mention de cinq ministères différents et indiqué qu'il agirait de concert avec ceux-ci par l'intermédiaire de Diversification de l'économie de l'Ouest.

Je voudrais poser une question au ministre au sujet de son engagement envers le synchrotron à l'université de la Saskatchewan et, aussi, envers notre collègue d'agriculture et le développement du biodiésel. Des gens de toute la Saskatchewan et, au fond, de l'ouest du Canada m'ont dit que, parfois, Diversification de l'économie de l'Ouest n'accorde pas aux projets de recherche tout le soutien dont ils ont besoin.

• (1635)

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que nous sommes déterminés à faire en sorte que tout le pays tire pleinement parti de l'éventail complet des possibilités qui découleront de l'accélérateur synchrotron léger du Canada en Saskatchewan. Bien évidemment, cette installation a besoin d'un financement considérable et cela constitue certainement un poste budgétaire important.

Je donne à la députée l'assurance que je porterai ce besoin, cette préoccupation et cet intérêt à l'attention de mes collègues ministres au Cabinet.

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je souhaiterais mettre l'accent brièvement sur deux aspects de l'allocution du ministre. Je lui signale que j'ai apprécié ses propos relativement à la collectivité de Winnipeg.

J'attire l'attention sur sa déclaration au sujet de la force que procure la diversité et de la célébration de notre patrimoine ethnoculturel, chose que, manifestement, nous avons en commun dans nos circonscriptions de Winnipeg.

Compte tenu de cela, ma première question est la suivante: le ministre est-il disposé à appuyer le projet de loi C-436, qui est actuellement à l'étude à la Chambre et qui a été parrainé par mon collègue, le député de Vancouver—Est? Ce projet de loi vise à donner à tous les Canadiens la chance, une fois dans leur vie, de parrainer un parent qui, en ce moment, n'est pas admissible dans la catégorie de la famille. C'est ma première question.

Ma deuxième question concerne la nécessité d'un renouvellement des villes et d'une nouvelle entente pour une ville comme Winnipeg. S'il y a un endroit où cela apparaît avec plus d'évidence qu'ailleurs, c'est dans le secteur nord de Winnipeg, où un établissement récréatif est vide depuis plus d'une décennie et pour lequel la collectivité a activement cherché à obtenir du financement fédéral.

J'ai écrit au ministre à au moins deux reprises et n'ai pas encore reçu de réponse. J'aimerais savoir, et les gens du secteur nord de Winnipeg voudraient savoir, si, une fois pour toutes, le centre de mieux-être du nord de Winnipeg—un secteur qui compte une importante population autochtone et où les besoins sont élevés—recevra du financement par l'intermédiaire de Diversification de l'économie de l'Ouest.

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, en réponse à la première question se rapportant à un projet de loi sur l'immigration, j'indique que nous rendrions plus facile pour les familles et les Canadiens qui vivent au pays le fait de désigner et de parrainer des membres de leur famille qui souhaiteraient venir au Canada.

L'immigration au Canada s'effectue selon des critères endossés par tous les Canadiens. Le fait qu'un immigrant éventuel ne soit pas admissible peut reposer sur de nombreuses raisons. À moins que nous ne connaissions les raisons du refus, ou de la non-admissibilité à venir au Canada d'un immigrant éventuel donné, cela pourrait être très délicat. Il ne serait pas sage de proposer un projet de loi général qui permettrait, de façon définitive, de faire venir au Canada un immigrant non admissible, puisque sa non-admissibilité peut être attribuable à de multiples raisons, et je n'ai pas le temps de débattre de cette question maintenant.

Toutefois, le Manitoba dispose d'un programme conjoint avec le Canada sur la désignation de candidats. Si les Manitobains et leur gouvernement jugent qu'un tel projet de loi faciliterait la venue d'immigrants dans leur province, alors il suffirait que le gouvernement de cette province fasse part de ses intentions pour que, j'en suis convaincu, ma collègue, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, étudie cette question selon son mérite.

Sur le second point, celui qui a trait à un établissement ayant besoin d'aide, là encore j'aimerais que la députée prenne connaissance de l'ensemble de la proposition qui s'y rapporte. Je lui assure que le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest étudiera la question avec diligence.

• (1640)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je comprends qu'il s'agit d'un nouveau portefeuille et d'un nouveau ministère. J'aimerais en savoir un peu plus à ce sujet. Le ministre disposera d'un budget se rapportant aux quatre provinces des Prairies. Comment prendra-t-il ses décisions au sujet de ce budget et comment le répartira-t-il? Celui-ci sera-t-il réparti également entre les provinces?

J'aimerais que le ministre nous fasse part des grandes lignes directrices se rapportant à son nouveau portefeuille.

L'Adresse

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, il s'agit là d'une question certes très valable. C'est en fait la première question que j'ai posée aux fonctionnaires de mon ministère lorsque je me suis entretenu avec eux.

Ce ministère vise le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ces provinces ont des populations de taille différente, et c'est là un des critères sur lesquels on s'appuiera pour attribuer les fonds de façon équitable. Le taux de chômage varie évidemment d'une province à l'autre. On tiendra aussi compte de ce facteur. Je le répète, comme nous voulons aider chacune des quatre provinces à réaliser son plein potentiel, ce critère est aussi valable. En tenant compte de ces trois critères, nous nous efforcerons de distribuer les fonds de façon équitable.

Quant aux décisions, elles seront prises par le ministère. Les fonctionnaires étudieront avec soin tous les projets soumis qui satisfont à l'objectif et aux thèmes stratégiques prévus, c'est-à-dire l'innovation, l'esprit d'entreprise et le développement durable des collectivités. Les projets seront évalués en fonction de cela.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je sais qu'il s'agit d'un nouveau portefeuille pour mon collègue manitobain, mais je m'interroge sur un point. À la lumière des révélations faites au sujet du programme de commandites de Travaux publics Canada, y a-t-il un intermédiaire rémunéré qui, par hasard, travaillerait au sein du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, disons aux projets de développement des collectivités? L'argent que Diversification de l'économie de l'Ouest verse à l'un ou l'autre des nombreux bureaux de développement des collectivités est-il versé directement ou passe-t-il par un intermédiaire?

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, le ministère est très conscient que le moindre dollar des impôts qu'il dépense doit être utilisé avec la plus grande prudence et la plus grande intégrité. Lorsqu'il traite avec des bureaux de développement des collectivités, le ministère conclut avec eux des accords et veille à ce que pas un sou ne soit gaspillé.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le ministre doit bien connaître la question, car il a été secrétaire d'État aux Sciences et à la Technologie. Comme il le sait, Diversification de l'économie de l'Ouest finance en partie le synchrotron, à l'Université de la Saskatchewan, ce que mes deux collègues ont appuyé vigoureusement. C'est un excellent projet. Il s'agit de 174 millions de dollars. L'installation est sur le point de devenir opérationnelle. Son budget de fonctionnement sera de 18 millions de dollars.

Tout d'abord, comment le gouvernement du Canada entend-il participer au budget de fonctionnement?

Deuxièmement, et c'est une question que je lui ai déjà posée, est-il d'accord avec la vérificatrice générale et de nombreux scientifiques, notamment à l'Université de la Saskatchewan, pour dire que le gouvernement du Canada doit modifier la façon dont il finance les grands projets scientifiques, qu'il doit avoir un seul guichet, ce qui serait bien plus simple, au lieu d'accorder son aide par l'entremise du CNRC, de Diversification de l'économie de l'Ouest et d'Industrie Canada?

Convient-il qu'il est enfin temps que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership et finance ces grands projets scientifiques au moyen d'un seul guichet, au lieu d'obliger les scientifiques à s'adresser à cinq ou six ministères pour obtenir du financement?

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, la question est certainement très à propos et fondamentale. Elle est à propos parce

que nous avons une nouvelle administration et, en fait, le premier ministre a engagé un nouveau conseiller en sciences. Par conséquent, les sciences sont une question politique très importante sur laquelle le gouvernement se penche.

Sur le plan du financement, les postes budgétaires importants, le budget pour les grandes installations scientifiques, géré bien sûr par un organisme, sont à l'étude. J'ai la certitude qu'au moment opportun, lorsque le gouvernement aura une réponse définitive, le financement sera attribué. Toutefois, il est important de conserver les organismes régionaux parce que, si quelqu'un souhaite lancer un projet, il pourra le faire par l'intermédiaire des organismes d'expansion régionale. Quoi qu'il en soit, je suis certainement d'accord avec le député.

J'ai visité récemment les installations et j'ai parlé aux fonctionnaires et, si on pense à un appui de taille, je suis convaincu que l'appui d'Ottawa est nécessaire.

• (1645)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar.

J'ai l'honneur de répondre au discours du Trône et de représenter les électeurs de Saanich—Gulf Islands. J'ai lu le discours et je ferai des observations sur quelques points précis.

Le discours du Trône est rempli de bien belles déclarations, mais elles sont diamétralement opposées aux agissements du gouvernement. Voici des exemples précis.

Le point de départ de la réussite consiste à veiller à ce que les Canadiens croient en leur gouvernement, de telle sorte qu'ils puissent mettre leur confiance dans l'État.

Il y a le titre «Rétablir la confiance et l'imputabilité».

Regardons les faits. Quiconque a lu le rapport de la vérificatrice générale sait que le gouvernement est bien mal parti à ce sujet. Un quart de milliard de dollars a servi à des mesures susceptibles de rapporter des votes. Cent millions de dollars sont allés directement à des entreprises de communication libérales. C'est absolument scandaleux. Une partie de cet argent a été remis au Parti libéral sous forme de dons.

Il s'agit d'un stratagème de blanchiment d'argent perfectionné et digne de la mafia. Les personnes qui dirigeaient le programme relevaient directement du sous-ministre. Il ne s'agit pas, comme le prétend le gouvernement ou le premier ministre, d'un problème impliquant seulement le ministère et certains de ses employés, à l'égard desquels des mesures devront être prises. L'affaire implique des personnes aux plus hauts échelons du gouvernement.

Dans son rapport, la vérificatrice générale fait état de l'absence de documentation et de contrats, et de la présence de fausses factures. Au moment où tout cela se produisait, l'actuel premier ministre dirigeait les finances du pays. Il était le gardien des deniers publics et, à ce titre, c'est lui qui gérait l'argent des contribuables.

Qu'a-t-il fait? Je viens de l'expliquer. S'il avait été à la tête des finances d'une société privée, il aurait non seulement été immédiatement congédié mais je crois qu'il aurait été mis en prison.

Pendant tout ce temps, le premier ministre a gardé le silence. Qui ne dit mot consent. Par son silence, il a approuvé ces activités. Il ne les a jamais remises en question. Il devait forcément savoir ce qui se passait. L'affaire n'a pas duré qu'une semaine. Elle s'est étirée sur des années. Il en a été question aux délibérations du Cabinet. C'est inacceptable.

L'Adresse

Le premier ministre a choisi la voie du scandale, et cette voie était pavée d'or avec l'argent des contribuables. Comme tous les Canadiens, nous sommes dégoûtés et horrifiés. Et c'est peu dire. En fait, nous n'en revenons pas.

Des députés, dans les rangs d'en face, soutiennent que nous portons préjudice à la réputation du Parlement. En fait, c'est plutôt le gouvernement qui détruit la réputation des élus dans notre pays. Il est de notre devoir de nous élever contre le vol de l'argent des contribuables. Quelqu'un doit dire toute la vérité. Que veut faire le gouvernement? Il veut dissimuler la vérité dans un autre rapport.

Ce sont là les faits. Le premier ministre s'est levé, et tous les Canadiens peuvent le voir. Il incombe au gouvernement de prendre ses responsabilités et de faire preuve de leadership. Mais il n'en fera rien. Nous aurons plutôt une enquête publique, que le gouvernement veut utiliser pour cacher la vérité jusqu'après les prochaines élections. Le gouvernement annonçait ce qui suit dans le discours du Trône:

Nous devons amener les citoyens à s'engager davantage dans la vie politique de leur pays. Un tel mouvement doit s'amorcer là où il doit avoir la portée la plus profonde, soit au Parlement, en veillant à améliorer son fonctionnement. Cela sous-entend qu'il faut rétablir le contact entre les citoyens et leurs députés [...] L'un des éléments de cette réforme est un nombre sensiblement plus grand de votes libres, ce qui permettrait aux députés de mieux faire valoir les opinions de leurs commettants lorsqu'ils le jugent à-propos.

Ce passage est tiré textuellement du discours du Trône. Cela n'arrivera que si on nous insère une puce dans le cerveau pour devenir des députés libéraux que le gouvernement peut contrôler.

• (1650)

Examinons les actes du premier ministre et de ses collaborateurs. Examinons le sort qu'il réserve aux députés de son propre parti qui siègent à ses côtés—oublions tous les autres, y compris les contribuables.

Par exemple, le député de Davenport, le doyen de la Chambre, compte parmi les députés les plus honorables que je connaisse. Je le dis parce que j'ai travaillé avec lui à maintes reprises. Nous avons peut-être des convictions politiques différentes, mais il est un député très honorable. Il m'a dit hier qu'il ne se représentera pas comme candidat libéral, mais plutôt comme candidat indépendant. Pourquoi? Parce que les hommes de main du premier ministre tentent de le déloger de son siège.

Le Parti libéral dit que ses députés pourront voter librement, mais ils devront d'abord se soumettre à une chirurgie. Ils devront se faire implanter une puce électronique dans le cerveau pour que le Parti libéral puisse les contrôler. Ce dernier ne les admettra pas à la Chambre à moins qu'ils lui vendent leur âme.

Pourquoi le député de Davenport ne se présente-t-il pas à l'investiture libérale? Parce qu'il ne veut pas s'engager par écrit à ne pas se présenter comme indépendant s'il perd. Il sait que le Parti libéral veut avoir sa peau. Il n'est pas le seul, il y a aussi la députée de Parkdale—High Park. Je lui ai parlé. Ces députés ont peur de parler publiquement à cause de ce qui pourrait leur arriver. Seule la députée d'Hamilton-Est ne craint pas de parler à la presse.

Le premier ministre s'en prend à ses propres troupes. Comment pouvons-nous nous attendre à ce qu'il traite le Parlement avec le moins de respect? Comment pouvons-nous nous attendre à ce qu'il gère bien les deniers publics après tout ce que nous avons vu ces cinq dernières années?

Les paroles du premier ministre n'ont aucun sens. Il n'est en fonction que depuis quelques mois et il faut voir les gestes qu'il a posés. Ce sont des gestes déplorables, scandaleux et disgracieux. Puis il nous arrive avec ce gentil discours du Trône flou.

Les députés aimeraient-ils que je leur en cite d'autres passages? Si seulement je n'étais pas limité par le temps, je pourrais rester ici pendant au moins une semaine. Le discours du Trône affirme que:

Un autre élément de la réforme a trait à l'élargissement du rôle des députés dans l'élaboration des projets de lois.

Qu'est-ce qui s'est passé? Je n'ai noté aucune nouvelle loi. Et les députés? J'ai noté un grand nombre de projets de loi de M. Chrétien, les projets de loi de l'ancien premier ministre, déposés mot pour mot.

Le premier ministre ne peut pas jouer sur les deux tableaux en même temps. Il s'efforce de faire passer ce gouvernement comme étant un nouveau gouvernement. C'est ridicule. La moitié des membres au Cabinet restent les mêmes. Le ministre inculpé dans le scandale des commandites est maintenant ministre des Finances. Imaginez cela. Celui qui s'occupe des fonds publics ou de ces contrats est maintenant chargé de l'argent des contribuables. Le ministre responsable du Conseil du Trésor a reçu une ovation au Parlement.

Les actes des libéraux sont absolument incohérents et diamétralement opposés aux paroles du discours du Trône. Je demande à chaque Canadien de réfléchir à l'ampleur de ce scandale. Il ne s'agit pas de quelques milliers de dollars, mais bien de centaines de millions de dollars.

Imaginez-vous quelqu'un qui achète une montre Rolex parce que les libéraux en ont besoin pour le ministère. Ils donnent un contrat en sous-traitance et font une ponction de 15 000 \$ ou 20 000 \$. Mais cela ne suffit pas. La personne qui a obtenu le contrat délègue son fils qui touche une autre tranche de 15 000 \$. Le rapport de la vérificatrice générale est truffé de tels exemples. Imaginez un transfert de fonds d'un ministère à un autre en devant payer un demi-million de dollars de commissions. C'est choquant.

Le premier ministre, qui était auparavant le premier responsable des fonds publics et qui avait le mandat de gérer ces sommes, est resté coi. Qui ne dit mot consent. Il n'a rien dit; il n'a posé aucune question. Il n'a pas tenu compte des préoccupations exprimées. Nous posons des questions. Les libéraux les balayaient du revers de la main et, maintenant, ils nous demandent de leur faire confiance. Je ne le pense pas.

Soulignons encore quelques points. Celui-ci est étonnant:

Les Canadiens veulent que le gouvernement du Canada s'emploie davantage à respecter des règles d'éthique.

Voyons donc. Le commissaire à l'éthique n'est toujours pas indépendant comme on a promis qu'il le serait. Il ne relève pas du Parlement et il n'a pas de comptes à rendre au Parlement.

C'est de l'imposture. Les Canadiens se font berner. Les libéraux bernent le Parlement lorsqu'ils affirment vouloir un nouveau commissaire à l'éthique. C'est le même type qui est responsable de tout cela. Il dit au premier ministre qu'il n'y a pas de problème du fait qu'il a une fiducie sans droit de regard, qu'il pourra recevoir de l'information sur la Société maritime CSL et qu'il pourra obtenir des marchés publics de centaines de millions de dollars.

L'Adresse

• (1655)

L'image prend vraiment forme quand on commence à rassembler les morceaux. Le premier ministre est au pouvoir depuis quelques mois. La session parlementaire a débuté il y a quelques semaines. On doit ordonner une nouvelle enquête indépendante. Pratiquement pas une semaine ne passe sans que l'on ordonne une enquête indépendante. Qu'est-ce à dire?

L'administration n'est pas nouvelle, c'est la même vieille administration. Ce sont les mêmes vieilles habitudes. Il se trouve que les Canadiens méritent mieux.

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais demander au député s'il a lu le discours du Trône et s'il a suivi les délibérations de la Chambre et les activités du gouvernement et du premier ministre.

Il parle de restaurer la confiance. Mais lorsque nous analysons le rapport de la vérificatrice générale, nous devons nous arrêter aux mesures prises par le gouvernement et le premier ministre.

Le premier ministre a dit que ces activités étaient inacceptables. Il n'a pas cherché à se cacher derrière des définitions. Il a annulé le programme des commandites le jour même de son assermentation. Il a donné son aval à l'enquête judiciaire recommandée par la vérificatrice générale. Il a renvoyé la question au Comité des comptes publics, nommé un conseiller indépendant et rappelé l'ambassadeur.

Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il s'est caché. Tout ce qu'il a fait vise à assurer l'intégrité. Je crois, comme le reste des députés, que le ministre des Finances et que le député de Davenport sont d'une parfaite intégrité.

Je demande au député ce qu'il aurait voulu que l'on fasse de plus? Comment peut-il dire que c'est là se cacher et non pas rétablir la confiance?

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, je commencerai d'abord par la dernière question. Nous parlons d'intégrité et, en particulier, de celle du député de Davenport qui est le doyen de la Chambre. Le premier ministre a des hommes de main. Cela est connu. Ce député ne cherche même pas à devenir libéral parce qu'il n'a aucune chance contre la machine du premier ministre, si bien qu'il se présente comme indépendant. Ce sont là des faits. Ce ne sont pas des actions. En quoi serait-ce là une preuve d'éthique?

Oui, le gouvernement a annulé le programme des commandites après avoir été pris la main dans le sac—il aurait tout aussi bien pu s'y camoufler. Quelle belle chose après avoir été pris et exposé; pourtant le premier ministre avait ce rapport depuis des mois.

J'aimerais insister sur le fait que ce scandale ne date pas d'hier. Cela n'est pas arrivé il y a six mois. Cela a duré cinq ans, alors que le premier ministre était le premier responsable financier du gouvernement. A-t-il fait quelque chose à cette époque?

Il n'est tout simplement pas possible de gaspiller des millions de dollars sans s'en rendre compte. Qu'en est-il de la reddition de comptes? S'il n'était pas au courant, il nous faut alors demander s'il est compétent. C'est une question juste. Qui se charge d'assurer l'équilibre des pouvoirs? Les chèques sont-ils préparés sans discernement? Dans nombre de cas, il n'y a même pas de trace documentaire, mais on a tout de même accepté d'envoyer des chèques. Voilà les faits.

Oui, le premier ministre a ordonné une enquête. Apparemment, on nous annonce une nouvelle enquête à chaque semaine. Quand y aura-t-il une enquête sur les récents scandales survenus en Colombie-Britannique? Oh, j'ai oublié. C'est de l'autre côté des

Rocheuses, alors ça n'a pas d'importance. On peut oublier la Colombie-Britannique parce que les citoyens de là-bas ne nous importent pas vraiment. Lorsque ce scandale a éclaté, le premier ministre a déclaré que cela ne le concernait absolument pas. La police ne lui ayant posé aucune question à cet égard, il a estimé ne pas avoir à répondre.

Il y a en Colombie-Britannique bon nombre de collaborateurs de premier plan qui sont des adjoints législatifs à l'assemblée législative, gagnant 60 000 \$ par année, et qui sont venus, en jet privé, assister au couronnement du premier ministre, à Toronto, au coût de 65 000 \$ pour le Parti libéral du Canada. Qu'en est-il de l'enquête sur cette affaire?

Qu'en est-il des dizaines de milliers de membres que David Basi, un des principaux hommes de main du premier ministre, a recrutés? Les caméramans de la chaîne CTV ont fait du porte à porte dans ma circonscription pour demander aux gens s'ils étaient effectivement membres du Parti libéral du Canada. Les électeurs ont été renversés de constater que leur nom figurait sur la liste. Quelques-uns d'entre eux avaient reçu un appel, mais n'avaient pas payé leur cotisation. Voilà des faits indiscutables.

Comment le premier ministre peut-il parler de ce qui est écrit alors que c'est diamétralement opposé aux agissements du gouvernement. Les libéraux ne méritent pas d'avoir un seul siège à la Chambre des communes. Je leur suggère de jeter un coup d'oeil sur ce qui s'est passé lors des dernières élections en Colombie-Britannique, pendant lesquelles le gouvernement a dépensé un demi milliard de dollars pour des traversiers rapides. Ce gouvernement n'a fait preuve d'aucun respect à l'égard de l'argent des contribuables. Il s'est ensuite retrouvé avec seulement deux sièges parce qu'il ne méritait pas de représenter les citoyens.

Or, le gouvernement actuel mérite le même traitement. Il est grand temps que les Canadiens envisagent l'avenir avec optimisme. J'ai hâte qu'arrivent les élections, pour que les Canadiens aient l'occasion d'exprimer, par voie de suffrage, leur point de vue au sujet de ce gouvernement.

• (1700)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui, au nom des citoyens de Saskatoon—Rosetown—Biggar, de répondre au discours du Trône.

En m'assoyant pour rédiger mon intervention d'aujourd'hui, j'avais différents titres en tête. Cela est devenu une blague à mon bureau: nous avons observé le premier ministre et nous nous sommes demandé quels titres il aurait pu donner à ce discours du Trône. Il aurait pu dire: «Nous avons déjà fait ces promesses. Vous avez cru que nous les tiendrions et vous avez voté pour nous; à présent, nous allons réessayer le même truc.» Cela aurait pu être aussi quelque chose comme: «Durant neuf ans, j'ai été un ministre de premier plan, mais je ne veux rien en dire» ou encore «Je sais que j'ai été le bras droit de Chrétien et responsable des finances publiques, mais faisons comme si cela n'avait pas été le cas». Ou devrais-je lui donner le titre correspondant à la réalité: «Des promesses, des promesses et encore des promesses, toutes assurées d'être brisées à nouveau».

L'Adresse

Le Parti libéral s'attend à ce que la population ignore sa mentalité de corruption et le reporte au pouvoir. Il y a une limite au nombre de fois que les Canadiens tomberont dans le même vieux piège. Si l'on jette un coup d'oeil rapide aux médias du pays, on constate que le gouvernement libéral, usé et corrompu, commence à se désintégrer. Les Canadiens espéraient un nouveau premier ministre qui lancerait de nouvelles idées dans un discours du Trône; ils ont été amèrement déçus d'entendre les mêmes vieilles promesses libérales, presque mot pour mot.

En effet, l'ancien premier ministre affirmait dans son discours du Trône de 1994:

Ce gouvernement a pris un certain nombre d'engagements envers la population du Canada. Ces engagements seront respectés.

Les mensonges commençaient dès le quatrième paragraphe du discours du Trône. La seule raison pour laquelle l'actuel premier ministre peut effectuer les mêmes promesses que les libéraux ont faites il y a une décennie, c'est qu'ils les ont toutes brisées.

Puis l'ancien premier ministre nous a trompés davantage en affirmant:

Pour que ce plan d'action puisse se réaliser, il est essentiel que les institutions politiques soient intègres et jouissent de la confiance du public.

Mes ministres mettront tout en oeuvre pour que ceux et celles qui exercent le pouvoir au nom des Canadiens fassent preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'ouverture.

Des mensonges et encore des mensonges.

La vérificatrice générale a mis au jour la corruption et la tromperie qui sévissent au sein du Parti libéral, dénonçant le vol de deniers publics par des libéraux et pour des libéraux. On nous avait promis un conseiller en éthique indépendant. Nous attendons toujours. On nous avait promis de réduire le fardeau administratif et de réglementation des petites entreprises et de rationaliser la prestation des programmes, d'éliminer la TPS, de trouver des solutions aux problèmes du système de soins de santé, d'accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones, de résoudre les revendications territoriales et de jouer un rôle actif et positif sur la scène internationale. Tous des mensonges empreints de corruption.

Le récent discours du Trône reprend les mêmes promesses. Je suis persuadée que les députés comprennent pourquoi l'apparente sincérité des libéraux nous laisse sceptiques. Nous avons déjà entendu tout cela. Ils ne pourront pas tromper les électeurs canadiens une autre fois.

Le premier ministre actuel défend résolument et de bon coeur ce bilan lamentable depuis près d'une décennie. Pourquoi? Parce qu'il y a participé à part entière. Le premier ministre a sabré dans le financement de la santé; il a sabré dans le financement de l'éducation; il a accru les impôts; il a abaissé notre niveau de vie; il a sabré dans les budgets de nos forces armées et de nos troupes de maintien de la paix; il a maintenu la TPS; il a négligé nos peuples autochtones; il n'a rien fait pour accroître le nombre des refuges pour sans-abri et il a laissé s'accroître la pauvreté chez les enfants. Qu'il pense à faire campagne en s'appuyant sur ce bilan, ça me dépasse.

Ce qui m'a le plus déçue, dans le discours du Trône, c'est probablement le peu d'attention accordé aux familles agricoles. Tout le secteur agricole, ce qui comprend les familles d'agriculteurs, les agriculteurs touchés par l'ESB et les producteurs de céréales touchés par la sécheresse, n'occupe que l'espace de deux phrases dans tout le discours. Deux petites phrases pour les familles d'agriculteurs. Même Flat Mark a retenu davantage l'attention.

Le premier ministre a promis de se pencher sur les préoccupations des Canadiens de l'Ouest. Nous ne pensions pas que sa promesse serait brisée avant même que les travaux ne commencent. Le premier

ministre a promis une nouvelle norme d'honnêteté et d'intégrité, tout comme Jean Chrétien l'avait fait. Cette promesse a également été très vite oubliée.

• (1705)

Le premier ministre veut que nous lui fassions confiance avec nos précieux deniers publics, mais il ne peut nous dire honnêtement combien d'argent aboutira dans les poches de sa propre famille et du Parti libéral. Cette corruption doit cesser.

Cela aurait peut-être nui à l'image des libéraux si la vérité avait été connue durant la campagne à la direction du parti. Le premier ministre et ses fils ont reçu 161 millions de dollars. Or, on a versé pour tout le système de soins de santé à peine deux milliards de dollars. Imaginez, 161 millions de dollars pour papa, maman et trois garçons et deux milliards de dollars pour 31 millions d'autres Canadiens. Il est évident que notre vision d'un gouvernement responsable n'est pas la même que celle du premier ministre.

Qu'est-ce que je voulais voir dans le discours du Trône?

Je voulais que les exploitations agricoles familiales soient une priorité. Quelles souffrances doivent-elles endurer pour obtenir trois phrases dans le prochain discours du premier ministre?

Je voulais que nos collectivités rurales obtiennent les outils dont elles ont besoin pour être florissantes. Les gens ruraux de toutes les régions du pays ont réussi à survivre, mais le gouvernement les met vraiment à l'épreuve.

Je voulais voir notre système de santé fonctionner grâce à un financement fédéral durable et prévisible. Je voulais mettre un terme au cirque fédéral-provincial en matière de financement.

Je voulais que les quartiers défavorisés et leurs habitants à faible revenu n'aient plus à supporter un fardeau fiscal excessif.

Je voulais que notre environnement soit protégé grâce à de véritables plans d'action et pas simplement de belles paroles prononcées par des gens assis dans des limousines ministérielles tournant au ralenti.

Je voulais que nos forces armées retrouvent leur fierté et leur efficacité. Je veux que nos militaires aient la bonne couleur de vêtement et un bon équipement pour accomplir leur travail.

Je voulais voir le Canada faire en sorte de prendre la place qui lui revient sur la scène mondiale. J'en ai assez d'être à la remorque de nos alliés.

Je veux que nos autochtones sortent du cycle de dépendance dans lequel les libéraux les ont enfermés. Ce sont des gens fiers et si on leur laisse les coudées franches, ils réussiront, surtout nos femmes autochtones.

Je voulais qu'on fasse de nos enfants une priorité. Je veux un gouvernement qui fait la promotion de l'éducation et de la collectivité, plutôt que de l'utilisation de la marijuana. Nous avons besoin d'une loi sur les jeunes contrevenants qui protègent les enfants, au lieu de faciliter la tâche aux petites brutes qui font la loi dans nos cours d'école.

Je voulais un registre national des délinquants sexuels. Combien d'autres victimes faudra-t-il avant que le gouvernement libéral ne porte attention à cette question?

Je voulais voir une politique familiale claire qui facilite l'éducation de notre prochaine génération par les jeunes parents qui ont du mal à s'en sortir.

L'Adresse

Je voulais que notre personnel des services d'urgence obtienne les outils et le financement dont il a besoin pour nous protéger. Ces gens risquent leur vie pour nous tous les jours et le moins que nous puissions faire, c'est leur donner l'équipement et le financement voulus.

Je voulais voir la fin des sociétés parasites et l'établissement d'un marché où les entreprises offrant les meilleurs produits et ayant les meilleurs employés peuvent soutenir la concurrence des donateurs libéraux.

Je voulais que les droits des victimes deviennent une priorité. Au Canada, il arrive trop souvent que les victimes doivent demander justice publiquement. C'est inacceptable.

Je voulais qu'il y ait des peines plus sévères pour les violations des ordonnances de libération conditionnelle et pour l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction. Nous avons fait l'expérience de la méthode libérale de contrôle des armes à feu, et cela n'a pas marché. Il suffit de demander aux habitants de Toronto.

Je voulais une date fixe pour la tenue d'élections. Cela mettrait fin à l'incertitude et à la paralysie du gouvernement qu'on observe une année sur quatre où le gouvernement fait étalage de sa manipulation politique partisane.

Je voulais voir un engagement à défendre la suprématie du Parlement. Si des juges nommés par les libéraux continuent de faire les lois du pays, c'en sera fait de l'utilité de la Chambre.

Je comptais voir tellement de changements avec l'avènement d'un nouveau premier ministre. Malheureusement, il semble que c'est seulement le nom sur la porte qui a changé.

Les Canadiens auront sans doute la chance de voter au cours d'autres élections déclenchées au moment opportun ce printemps. Je ne suis pas convaincue que les sondages reflètent la lassitude croissante que ressentent les Canadiens à propos du Parti libéral. Les Canadiens d'un océan à l'autre sont devenus victimes de l'incapacité du gouvernement libéral à gouverner.

Les problèmes sont devenus si graves que quelques mots suffisent pour les identifier: bois d'oeuvre, crise de l'ESB, étang bitumineux de Sidney, crimes perpétrés avec une arme à feu, droits des victimes, Shawinigate, compétences provinciales, financement de la santé, listes d'attente, financement de l'éducation, financement des forces armées, itinérance, déclin urbain, autonomie gouvernementale, financement des partis politiques, TPS, taxes sur l'essence, taxes pour les transports aériens. La liste se poursuit ainsi indéfiniment, mais je dois m'arrêter faute de temps.

● (1710)

C'est avec plaisir que j'ai exprimé les préoccupations de millions de Canadiens qui ont été laissés pour compte dans le discours du Trône. C'est avec plaisir que j'offre aux Canadiens une vraie solution de rechange à un gouvernement corrompu, fatigué et usé jusqu'à la corde.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, la députée a signalé qu'on avait omis de faire mention de l'industrie agricole dans le discours du Trône. Pense-t-elle que le gouvernement se rend compte de l'importance qu'a cette industrie pour le Canada? Croit-elle que le gouvernement comprend la gravité des difficultés qui pèsent sur l'industrie?

Dans nos circonscriptions, provinces et régions, l'ESB et la fermeture des frontières ont causé de sérieux problèmes. La situation est grave partout au pays; il ne s'agit pas uniquement de sauver les entreprises agricoles familiales. C'est une industrie qui est en train de s'effondrer et nous sommes très préoccupés.

J'ai suivi le débat exploratoire et j'ai entendu les interventions présentées par les députés libéraux et par les députés représentants les circonscriptions de l'Ontario et du Québec. Tous les partis politiques ont été touchés à l'instar des électeurs. Je me demande s'ils se rendent compte que ce sont eux qui doivent prendre des décisions. J'aimerais que la députée commente cette question.

Mme Carol Skelton: Monsieur le Président, une chose très intéressante est arrivée l'autre jour lorsque notre principal porte-parole en matière agricole a posé une question sur les problèmes agricoles et l'ESB. Un député d'en face a dit qu'il n'y avait pas de problèmes dans le secteur agricole, que c'est un secteur riche. À travers l'allée centrale et à la faveur du petit débat qui a eu lieu, je lui ai demandé comment il le savait. Il a déclaré qu'il faisait la comptabilité de certains agriculteurs. Je lui ai alors demandé s'il s'agissait d'agriculteurs de la Saskatchewan et il a répondu que non, mais que, la fin de semaine précédente, un rapport était paru sur l'agriculture dans les Prairies.

La dernière baisse du revenu agricole remonte à 1929, durant la grande dépression. Or, en ce moment, le revenu du secteur agricole est inférieur à celui de 1929. Les familles d'agriculteurs sont au bord de l'effondrement complet. Les Canadiens doivent comprendre que les programmes de distribution d'aliments gratuits, que connaissent tous les députés des circonscriptions urbaines, vont disparaître.

Il existe un problème énorme au Canada. Nous perdons des familles d'agriculteurs. Il y avait six familles d'agriculteurs qui faisaient la queue devant un bureau de l'assistance sociale en Saskatchewan. À cause de l'absence de financement, les gens sont tellement désespérés qu'ils font appel à l'aide sociale.

Le ministre de l'Agriculture parle d'ouvrir les frontières, de voyager et de s'adresser à la population. Je tiens à dire aujourd'hui au caucus libéral, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que ce n'est pas cela qui peut aider les familles d'agriculteurs. Les familles d'agriculteurs n'ont pas d'argent, nulle part au Canada. Le secteur agricole a besoin d'aide. Si nous voulons qu'il existe un élevage bovin dans ce pays, le gouvernement libéral doit immédiatement prendre des mesures pour aider ces gens et essayer de résoudre ce problème. Les platitudes ne sauveront pas l'agriculture canadienne.

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, la députée a parlé de l'ESB, qui constitue un réel fléau dans tout le pays. Toutes les régions sont touchées, tant chez les éleveurs que dans les fermes laitières.

N'est-elle pas d'accord avec le travail qui a été réalisé par le ministre et son prédécesseur pour assurer l'adoption d'une approche scientifique et de collaboration avec nos partenaires? Nous avons obtenu d'assez bons résultats jusqu'à présent. Nous sommes le pays qui a réussi à faire réouvrir ses frontières dans le plus court délai, même si ces dernières ne sont que partiellement ouvertes, et nous voulons poursuivre dans ce sens.

N'est-elle pas d'accord pour dire que tout cela a à voir avec le commerce? Nous devons voir à ce que la frontière soit ouverte. N'est-elle pas d'avis que toutes les collectivités sont reconnaissantes des montants qui ont été accordées aux familles agricoles? Cela ne règle pas les problèmes à la frontière, mais cela aide les familles.

● (1715)

Mme Carol Skelton: Monsieur le Président, le député a soulevé un point très intéressant. La situation est similaire dans toute l'industrie des productions animales. Les industries des cervidés, des moutons et des bisons sont touchées, non pas par la maladie, mais par la fermeture des frontières aux animaux d'élevage.

L'Adresse

Comme il n'y a pas beaucoup d'abattoirs dans l'Ouest, notre bétail ne peut traverser la frontière. Nous ne pouvons pas aller nulle part. Les animaux de l'ouest du Canada ne peuvent pas être envoyés dans l'est pour être abattus. On m'a parlé d'un éleveur de bisons qui a dû donner 100 femelles parce qu'il ne pouvait rien en faire. On ne peut pas les emmener nulle part et personne ne veut s'en charger parce que nous n'avons pas d'abattoirs.

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je donne avis que je partagerai mon temps de parole avec le député de l'Ouest Nova.

Je suis heureuse d'appuyer le discours du Trône. Celui-ci relève d'une vision claire et comporte l'engagement de mettre en place les éléments nécessaires pour faire entrer notre pays dans le XXI^e siècle.

Ce discours du Trône comporte un élément unique que personne n'a relevé. Certains ont affirmé qu'il s'agissait d'un contenu réchauffé. Or, il réalise quelque chose d'important : établir les liens entre le développement économique et le développement social. Il ferme cette boucle, et la plupart d'entre nous qui aimons à nous considérer comme de bons conseillers en politique l'avons compris.

Nous savons que, si nous ne disposons pas d'une économie stable, nous ne pouvons pas édifier le développement social. Si nous ne disposons pas d'un bon développement social grâce auquel la population est en santé, possède des compétences, acquiert de la formation, travaille, et si les obstacles pour entrer sur le marché du travail ne sont pas supprimés, alors nous n'enregistrons aucune croissance de la productivité, du développement économique ou de notre compétitivité. Dans de telles conditions, nous ne pouvons pas fermer cette boucle. Nous devons pouvoir le faire.

Si nous réussissons à établir ces liens, nous jetons un regard tout différent sur la politique. Cela signifie que le gouvernement constatera les mêmes vieux problèmes, mais trouvera de nouvelles méthodes pour s'y attaquer.

Le gouvernement envisagera des stratégies à court et à long terme; examinera le fonctionnement horizontal entre les divers ministères de l'appareil fédéral; étudiera notre façon d'oeuvrer et de constituer des partenariats avec les communautés et d'autres paliers administratifs, notamment provinciaux et municipaux; examinera la façon dont nous établissons des partenariats avec le secteur privé et, enfin, cherchera de nouvelles façons de collaborer.

Le gouvernement a décidé que nous ne pouvions pas nous contenter d'arroser les problèmes avec de l'argent. Dans 20 ans, nous ne voulons pas nous retrouver à nous demander ce que nous ferons au sujet des mêmes vieux problèmes. Nous devons dès maintenant modifier notre manière de nous y attaquer. Voilà ce qui me réjouit dans ce discours du Trône.

Ce discours établit le lien avec le fait que nous devons investir dans les gens. Mais pour y parvenir, nous avons besoin d'une économie stable. Si nous avons de l'argent et si nous investissons dans les gens, alors ceux-ci continueront à produire et à relever le niveau de notre économie et la compétitivité de notre pays.

Cela étant dit, je signale aux députés qu'on a ouvert une porte pour permettre aux personnes qui ont été oubliées, qui n'ont pu participer à part entière à la vie économique et sociale de ce pays, puissent le faire d'une façon réelle et significative, et contribuer ainsi à changer les choses. Nous revenons à la façon de faire les choses.

Les autochtones, les néo-Canadiens et les immigrants, par exemple, n'ont pas eu la possibilité de jouer un rôle à part entière dans la société et de travailler. Ils sont frappés par le sous-emploi et

le chômage. Nous nous intéressons aux personnes handicapées, aux villes qui sont confrontées à des problèmes insurmontables.

Comment travailler ensemble pour réaliser ces changements? C'est ce dont il est question dans le discours du Trône.

Je pourrais parler pendant deux heures de tout ce qui m'enthousiasme dans ce discours du Trône, mais je me limiterai au domaine à l'égard duquel le premier ministre m'a confié une responsabilité particulière: le dossier des titres de compétence des néo-Canadiens.

Je signale à la Chambre certaines statistiques très intéressantes. À l'heure actuelle, le taux de natalité est en baisse au Canada, et notre population vieillit. Dans dix ans, le nombre de personnes âgées de 55 à 65 ans aura augmenté de 50 p. 100. C'est très important pour nous. Le taux de natalité actuel ne suffira pas à remplacer ces personnes. Les baby boomers auront rejoint ce groupe d'âge dans 20 ans.

Notre pays a toujours dépendu de l'immigration pour assurer la croissance de sa main-d'oeuvre active et de sa population. À l'heure actuelle, 50 p. 100 de notre croissance démographique dépend de l'immigration. Dans dix ans, ce sera 100 p. 100.

À l'heure actuelle, l'immigration assure 70 p. 100 de la croissance de notre main-d'oeuvre active. Dans huit ans, ce pourcentage sera de 100 p. 100. En raison du vieillissement de la population et de la chute du taux de natalité, nous manquons de monde.

Le Canada n'est pas le seul pays dans cette situation. La plupart des pays industrialisés d'Europe et d'ailleurs dans le monde sont eux aussi confrontés aux problèmes de la baisse de natalité et du vieillissement de la population. Qui fera le travail? Ces pays nous font concurrence pour attirer chez eux de nouveaux travailleurs.

Le Canada devra prendre certaines mesures. C'est la raison pour laquelle le premier ministre considère la question comme prioritaire.

● (1720)

Le premier ministre reconnaît qu'actuellement, il y a environ 540 000 personnes au Canada qui n'ont pas d'emploi ou qui sont sous-employées par rapport à leurs compétences. La Chambre doit savoir qu'environ 70 p. 100 des nouveaux arrivants au Canada ont des attestations d'étude et des diplômes et que 45 p. 100 ont un diplôme universitaire, mais que malgré cela, ils sont sous-employés. Cela représente actuellement une perte d'environ 5,5 milliards de dollars par rapport à notre PIB.

Le fait de ne pas permettre à quelqu'un de participer à part entière à l'édification du Canada pose un problème au regard de l'intégration sociale, mais aussi de la productivité, comme en témoignent nos besoins en matière de main-d'oeuvre. Cela a aussi des répercussions économiques sur notre PIB. Cela en a également sur la concurrence, parce que d'autres pays sont dans la même situation et se tournent vers le même bassin pour recruter leur main-d'oeuvre.

C'est un problème urgent, mais conformément à notre nouvelle façon de faire les choses, nous voulons le régler immédiatement. Nous faisons face, par exemple, à de graves pénuries de médecins, de personnel infirmier, de techniciens en santé et de pharmaciens.

L'Adresse

Il faut aussi tenir compte des perspectives à long terme, non seulement de la main-d'oeuvre dont nous aurons besoin au cours des dix prochaines années, mais aussi de la façon dont nous intégrons le plus rapidement possible les nouveaux arrivants dans notre pays. Une des premières choses à faire, c'est de reconnaître les titres de compétences, la formation et l'expérience qu'ils ont acquis à l'étranger.

Ce ne sont toutefois pas là les seuls obstacles. Il faut aussi tenir compte de la maîtrise de la langue. Même si nous reconnaissons leurs titres de compétences, bien des médecins ne pourront pas travailler avec le public s'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue pour pratiquer la médecine en anglais et en français.

Nous devons examiner la question de l'expérience au Canada. La plupart des employeurs demandent une expérience au Canada. Comment faire pour que nos nouveaux immigrants et nos concitoyens puissent acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour travailler efficacement sur le marché du travail?

Même si les titres de compétences relèvent des provinces, nous devons établir conjointement des stratégies. Nous avons commencé à travailler là-dessus. Nous devons fournir des ressources, ce que nous avons déjà commencé à prévoir dans le discours du Trône de 2003. Nous avons commencé à travailler avec les médecins et avec les provinces qui sont nos partenaires afin de constituer un nouveau bassin de médecins qui répondra aux besoins fondamentaux.

Notre plan stratégique à long terme consiste à travailler horizontalement avec six ministères fédéraux et à miser sur ces partenariats. Je suis certaine que le gouvernement veillera à ce que cela se concrétise.

Le président suppléant (M. Bélair): J'informe la députée qu'il lui restera une minute pour terminer son discours et qu'il restera cinq minutes à la période des questions et observations lorsque nous reprendrons le débat demain.

[Français]

Comme il est 17 h 25, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Convoquez les députés.

(Mise aux voix et rejet de l'amendement.)

(Vote n° 6)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bigras
Blaikie	Borotsik
Breitkreuz	Burton
Cadman	Cardin
Casey	Casson
Chatters	Comartin
Cummins	Dalphond-Guiral
Davies	Day
Desjarlais	Desrochers
Doyle	Duceppe
Duncan	Elley
Fitzpatrick	Forsyth
Gagnon (Québec)	Gallant
Gauthier	Godin
Goldring	Gouk
Guay	Guimond
Hanger	Heam
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lalonde	Lill
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Masse	Mayfield
Ménard	Merrifield
Mills (Red Deer)	Nystrom
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Proctor
Rajotte	Robinson
Roy	Schellenberger
Schmidt	Skelton
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	Stoffer
Strahl	Toews
Tremblay	Wasylycia-Leis
Wayne	Williams
Yelich — 79	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allard	Anderson (Victoria)
Assadourian	Augustine
Bagnell	Bakopanos
Barnes (London West)	Barrette
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Bulte	Caccia
Calder	Caplan
Carroll	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Comuzzi	Cotler
Cullen	Cuzner
DeVillers	Discepola
Duplain	Easter
Efford	Eggleton
Eyking	Farrah
Fontana	Frulla
Fry	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Guarnieri
Harvard	Harvey
Hubbard	Ianno
Jackson	Jennings
Jobin	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)

Initiatives parlementaires

Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lancôt
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Marcil
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McCormick	McGuire
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Serré
Sgro	Shepherd
Simard	Speller
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert — 138

PAIRÉS

Députés

Assad	Asselin
Bourgeois	Collenette
Copps	Crête
Fournier	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet	Girard-Bujold
Grose	Loubier
Mahoney	Parrish
Pratt	Rocheleau
St. Denis	Szabo — 18

● (1755)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 17 h 55, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE PEUPLE ACADIEN

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, dans la foulée des démarches entreprises par la Société Nationale de l'Acadie, la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien, de 1755 à 1763.

—Monsieur le Président, par un curieux effet de la mécanique réglementaire, je me vois aujourd'hui placé dans la situation où je dois de nouveau amorcer le débat sur la motion M-382.

Dans la foulée des événements inattendus survenus au mois de décembre dernier, alors que Son Excellence apposait sa signature sur une proclamation royale par laquelle était instituée une journée commémorative de la déportation des Acadiens, je me suis longuement interrogé sur le sort qui devait être réservé à la présente motion.

Je me suis entretenu avec plusieurs personnes sur la question, et je dois dire que les avis, encore une fois, étaient très partagés. Il me faut cependant reconnaître que le sort de cette motion ne relève pas simplement de ma seule volonté, mais de celle de l'ensemble des députés de cette Chambre.

C'est pourquoi j'ai entrepris des consultations et discussions avec quelques collègues pour statuer sur la question, car il ne fait aucun doute que la problématique se présente aujourd'hui dans un contexte fort différent de celui qui prévalait au moment de la rédaction initiale de la motion.

Ces consultations se poursuivent, de telle sorte que nous puissions en arriver, j'en suis absolument convaincu, à un consensus avant la mise aux voix de la motion. Peut-être pourrions-nous alors clore définitivement ce chapitre troublant de notre histoire collective.

Comme vous le savez probablement, le précédent gouvernement a, contre toute attente, rendu publique une proclamation royale tout juste avant la période des Fêtes, plus précisément le 9 décembre dernier, qui avait pour effet de désigner le 28 juillet de chaque année Journée de commémoration du Grand Dérangement.

Cette proclamation doit prendre effet le 5 septembre 2004 pour une première célébration le 28 juillet 2005. Quelle ne fut pas ma surprise de voir l'ex-ministre du Patrimoine canadien et l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes prendre l'initiative d'une telle démarche auprès de leurs collègues pour en arriver à un tel revirement, lequel fut tout aussi inattendu que spectaculaire.

Il faut déplorer le fait qu'il ait fallu autant de temps et d'énergie pour que mes collègues libéraux se décident enfin à prendre des dispositions pour que ces événements tragiques soient formellement reconnus. Car ce sont les mêmes qui, il n'y a pas si longtemps encore, défendaient bec et ongles leur refus catégorique de poser un tel geste et qui m'abreuyaient de sarcasmes en prétendant qu'un tel regard sur notre passé était futile et n'apporterait rien aux Acadiennes et Acadiens.

Au fond de mon cœur, je dois vous avouer que j'ai toujours su que le temps viendrait où la vérité et la justice triompheraient. Le geste de mes collègues libéraux était donc d'autant plus remarquable et méritoire. Quoique la date retenue du 28 juillet ne fasse pas l'unanimité au sein de la communauté des historiens et spécialistes de l'histoire acadienne, je demeure fort heureux que le gouvernement fédéral ait finalement décidé d'instaurer une journée commémorant la déportation des Acadiennes et Acadiens, démarche à travers laquelle la Gouverneure générale, au nom de la Couronne du Canada, reconnaît dorénavant officiellement les tourments infligés aux Acadiennes et Acadiens lors du Grand Dérangement.

Il s'agit sans nul doute d'un geste d'une grande portée historique et dont la valeur symbolique ne saurait être banalisée. Dorénavant, le Grand Dérangement ne pourra jamais plus être considéré comme un non-événement ou un mythe ayant pu, dans l'esprit de certains, n'avoir jamais eu lieu.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, on reconnaît officiellement que les Acadiennes et Acadiens ont été victimes d'une grande tragédie qui modifia à jamais le visage de l'Acadie et celui du Canada.

La déportation est maintenant reconnue comme un fait historique indéniable, comme on peut le lire dans la proclamation royale, où il est stipulé que:

Nous (la Gouverneure générale) reconnaissons les faits historiques mentionnés [...] ainsi que les épreuves et souffrances subies par les Acadiens lors du Grand Dérangement.

Initiatives parlementaires

Et comme le mentionnait M. Euclide Chiasson, président de la Société Nationale de l'Acadie, le 10 décembre dernier, lors d'un discours prononcé à Ottawa, et je cite :

Ce que nous célébrons aujourd'hui, ce n'est pas une réécriture de l'histoire, ni une rectification de l'histoire. Ce que nous célébrons, c'est plutôt une attestation d'un chapitre de notre histoire. La proclamation royale qu'a ratifiée le Cabinet, le 2 décembre dernier, ne fait qu'attester des faits historiques reconnus de façon universelle.

Je m'en voudrais d'ailleurs de passer sous silence le travail colossal qui a été abattu par la Société Nationale de l'Acadie, qui, rappelons-le, a repris à son compte et poursuivi assidûment la démarche visant à faire en sorte que la Couronne britannique reconnaisse les torts causés au peuple acadien lors du Grand Dérangement.

Cela dit, je dois même reconnaître que j'ai été agréablement surpris du caractère lucide, franc, direct et sans compromis du texte du préambule de la proclamation. Lorsque j'ai vaguement eu vent du fait qu'une telle proclamation était en cours de préparation, en catimini, dans les officines gouvernementales, je flairais l'arnaque, la mauvaise foi, la machination.

• (1800)

Compte tenu du caractère acrimonieux du débat jusque-là, je craignais qu'on tente de noyer le poisson en enrobant le tout dans le commode euphémisme du Grand Dérangement, qu'on s'en tienne à de navrantes généralités inoffensives.

Or, il n'en est rien, bien au contraire. Le texte de la proclamation évoque en toutes lettres la déportation et les souffrances considérables qu'elle a occasionnées au peuple acadien. La proclamation va même jusqu'à reconnaître que la décision de déporter les Acadiennes et Acadiens n'a pas simplement été prise par les autorités coloniales de la Nouvelle-Écosse, du Massachusetts ou du Maine, comme certains l'ont affirmé ici même en cette Chambre, mais bien par la Couronne elle-même.

Ne serait-ce que pour cette seule raison, il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un geste sans précédent. Pourtant, là s'arrêtent les motifs de réjouissance et de satisfaction. S'il s'agit sans nul doute d'un premier pas significatif en avant, la proclamation ne règle en rien le fond du problème, qui demeure entier, puisque c'est la Couronne du Canada qui reconnaît les faits entourant la Déportation. La Couronne britannique, qui doit à tout le moins assumer la responsabilité morale de ces événements tragiques, ne les a encore jamais officiellement reconnus.

La nuance peut apparaître ténue, mais elle est néanmoins de taille. Que la Couronne du Canada tout comme celle de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, à la rigueur, posent un tel geste dans la foulée de celui déjà posé, par exemple, par les assemblées législatives de la Louisiane ou du Maine, est certainement très réconfortant et sympathique, mais rien ne saurait compenser ou palier une reconnaissance venant directement de la Couronne britannique.

La Couronne du Canada n'a pas à reconnaître des torts pour lesquels elle ne doit porter aucune responsabilité, et elle n'a certes pas à le faire en lieu et place d'une entité toujours existante, à savoir la Couronne britannique.

Il est très clair, quant à moi, et je crois d'ailleurs en avoir fait maintes fois la démonstration en cette Chambre, que la Couronne était non seulement bien au fait de ce qui se tramait en Acadie, mais qu'elle était même à l'origine de cette opération qui était en préparation depuis nombre d'années, afin de permettre à des colons britanniques et américains d'occuper les terres fertiles des Acadiens.

En fait, on aura permis aux Acadiens de demeurer jusque-là sur leurs terres dans le seul but d'éviter que ceux-ci viennent, avec biens et bestiaux, grossir les rangs des Français établis à l'Île Royale, renforçant d'autant l'influence de la forteresse de Louisbourg dans la région. C'est pourquoi la neutralité des Acadiens convenait fort bien aux Britanniques, quoiqu'ils s'en soient maintes fois formalisés, à telle enseigne qu'elle servira finalement de prétexte tout iniqué pour justifier la Déportation.

Mais dès l'année 1720, le gouverneur en chef de la Nouvelle-Écosse, le colonel Philipps, prenant en considération ces impératifs militaires et économiques, formule le voeu à l'intention de Londres, et je cite :

[...] qu'il se formera quelque plan, dans la mère-patrie, pour peupler cette contrée avec des gens de la Grande-Bretagne [...]. Les habitants, d'ici là, ne penseront point à s'éloigner, [...] jusqu'à ce que j'aie reçu de vos nouvelles instructions.

À la toute fin de la même année, Philipps reçoit la réponse du Bureau des colonies, et je cite :

[...] les Français de la Nouvelle-Écosse ne deviendront jamais de bons sujets de Sa Majesté [...]. C'est pourquoi ils devront être expulsés du pays aussitôt que les forces que nous avons dessein de vous envoyer seront arrivées dans la Nouvelle-Écosse [...]. Quant à vous, ne vous hasardez point dans cette expulsion sans un ordre positif de Sa Majesté à cet effet.

Aussi, quelques années plus tard, soit en 1747, le gouverneur du Massachusetts, William Shirley, donnait l'assurance formelle aux Acadiens qu'ils pourraient demeurer en paix sur leurs terres, pendant qu'il manoeuvrait auprès de Londres pour les faire déporter. Suite à une proposition de sa part à cet effet, le secrétaire d'État lui répondit, et je cite :

Bien qu'un tel déplacement des habitants de cette [...] province [...] soit [...] désirable, Sa Majesté juge bon d'ajourner pour le présent l'exécution d'un tel projet. Toutefois, Sa Majesté vous prie d'étudier comment ce projet pourrait être exécuté en temps opportun.

Puis, en 1753, Charles Lawrence est nommé gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Un an plus tard, il écrira à Londres au sujet des Acadiens, et je cite :

Ils possèdent la plus grande étendue des terres et les meilleures en cette province. Aucun établissement ne peut se faire efficacement dans la province, tant qu'ils demeureront dans cette situation [...].

Après que le vice-amiral Boscawen fut arrivé d'Angleterre le 8 juillet 1755, avec des «instructions secrètes portant la signature du souverain», la décision fut finalement prise, le 28 du même mois, de donner suite au projet de déportation des Acadiens.

• (1805)

Or, si l'implication directe de la Couronne britannique dans cette affaire ne fait plus aucun doute dans mon esprit, la proclamation de décembre dernier aura eu pour effet d'opérer une substitution pour le moins douteuse et surprenante. Pour faire suite à un argument tout à fait récent dans l'arsenal déployé par mes collègues libéraux pour s'opposer à ma démarche, la proclamation stipule en effet que le Canada est un État souverain et que la Couronne du Canada a hérité des pouvoirs et prérogatives auparavant exercés par la Couronne britannique dans les affaires canadiennes.

Or, il n'est pas inutile de rappeler que, ni la Couronne du Canada, ni le Canada lui-même tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'existait en 1755.

Par ailleurs, comme le signalait le professeur Kamel Khiari de l'Université de Moncton, des crimes comme ceux commis lors de la déportation, qui s'apparenteraient aujourd'hui à des crimes d'épuration ethnique, sont imprescriptibles et la responsabilité de ces crimes dans un contexte de succession d'États, ne peut être transférée à l'État successeur. Si l'entité constituant l'État prédécesseur existe toujours, c'est à cette même entité qu'incombe la responsabilité de ces crimes.

Initiatives parlementaires

La proclamation royale canadienne n'a aussi, pour ainsi dire, de portée que pour les Acadiennes et Acadiens du Canada. Quoique peu banal, le geste demeure formellement sans effet pour les Acadiennes et Acadiens de la Louisiane ou de Belle-Île-en-Mer, par exemple. Ce n'est d'ailleurs pas le gouvernement fédéral, ni la Société Nationale de l'Acadie, ni même le député bloquiste que je suis, qui est à l'origine de toute cette saga visant à obtenir que les préjudices causés au peuple acadien lors de la déportation, soient officiellement reconnus, mais bien l'avocat louisianais Warren Perrin, à qui je tiens d'ailleurs à rendre hommage aujourd'hui.

Je postule en fait que l'argument selon lequel il appartenait au gouvernement canadien, en lieu et place de la Couronne britannique, de poser un geste formel visant à reconnaître les faits entourant la déportation, ne constituait qu'un artifice juridique et constitutionnel visant à mettre la table pour ce qui apparaîtrait, aux yeux de plusieurs, comme une volte-face plutôt étonnante de la part d'une faction qui s'était montrée jusque-là violemment opposée à une telle démarche.

Je reconnais que dans les circonstances, il s'agissait là d'une manoeuvre politique de bonne guerre et qu'il fallait désormais, pour ce faire, s'en prendre à la mécanique même prévue dans le libellé de la motion. À cet égard, je tiens à préciser que la motion avait initialement été rédigée en collaboration avec le greffier de la Chambre et ses services, après que des recherches approfondies eurent été effectuées au sujet des précédents pertinents en cette matière.

Le gouvernement canadien a bien saisi les limites du geste qu'il a posé puisque, du même souffle, il annonçait qu'une invitation «informelle» avait été adressée à Sa Majesté pour qu'elle vienne en personne faire lecture de cette proclamation, dans ce lieu hautement symbolique qu'est Grand-Pré pour le peuple acadien.

Il serait bien triste de tenter de faire croire au peuple acadien que par cette proclamation la page a été définitivement tournée et que cette saga est enfin terminée. Je crois sincèrement que cette proclamation royale ne prendrait véritablement toute sa signification que par une lecture qui en serait faite par Sa Majesté elle-même. Le gouvernement canadien a même prévu cette éventualité dans le dispositif de la proclamation.

Cet événement historique pourrait avoir lieu le 5 septembre prochain, dans le cadre des festivités entourant la célébration du 400^e anniversaire de fondation de l'Acadie, ou encore le 28 juillet 2005, à l'occasion de la première journée de commémoration du Grand Dérangement. Une telle lecture de la proclamation par Sa Majesté aurait pour effet, pour paraphraser le président de la Société Nationale de l'Acadie, de «couronner» les démarches entreprises afin que soient officiellement reconnus les préjudices causés au peuple acadien lors du Grand Dérangement.

Ce geste de Sa Majesté, qui est l'incarnation même de l'autorité des deux Couronnes, pourrait alors être interprété comme un endossement de facto, par la Couronne britannique, des termes de la proclamation émanant de la Couronne canadienne.

La Chambre des communes doit donc accueillir favorablement la proclamation royale du 9 décembre dernier et inviter formellement Sa Majesté à venir en faire lecture au Canada, préférablement en Acadie, en un lieu et à un moment qui resteront à déterminer par Buckingham Palace, le gouvernement canadien et la Société Nationale de l'Acadie. Nous pourrions dès lors mettre un terme définitif au volet parlementaire de cette saga dont les effets, il faut bien le reconnaître, sont déjà très positifs.

J'ose espérer que cette fois, nous saurons mettre de côté la partisanerie et penser à l'intérêt supérieur du peuple acadien, nous rassembler toutes et tous ici, en cette Chambre, pour saluer et applaudir le geste qui a été posé par le gouvernement en décembre dernier et ajouter notre voix à la sienne pour inviter formellement Sa Majesté à venir faire lecture de la proclamation.

• (1810)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion M-382.

Pour commencer, je tiens à dire que le député de Verchères—Les-Patriotes a à coeur ce débat qu'il soulève à la Chambre des communes pour la troisième fois. Il n'a jamais lâché prise.

Pendant un certain temps, le gouvernement libéral disait que c'était de la partisanerie, qu'il faisait cela à cause de son parti. Toutefois, à plusieurs reprises, j'ai eu la chance de dire que ce n'était pas à cause de cela.

En effet, au début de l'histoire des Acadiens, les Bergeron étaient de la Rivière-Saint-Jean. Mme Bergeron, qui avait rencontré Jean-Baptiste Godin et qui l'avait épousé, avait déménagé à Caraquet. C'est pour cela que lorsque le député de Verchères—Les-Patriotes et moi nous nous rencontrons aujourd'hui, nous nous appelons les petits cousins.

Cela n'a rien à faire avec le NPD et le Bloc québécois. Cela a à voir avec une histoire qui vient de loin. Il l'a démontré, et il est à souhaiter qu'il ait pu gagner cette réputation ici à la Chambre des communes et à l'extérieur de la Chambre des communes, à savoir que c'est une histoire qui remonte à ses racines. C'est pour cela que cette motion lui tient tant à coeur.

Je suis fier aujourd'hui de voir que le gouvernement a fait un bon bout de chemin. En effet, il a reconnu la déportation. Il n'a cependant pas voulu utiliser les mots «torts faits aux Acadiens». Il n'a pas voulu utiliser «les excuses» qui devraient être faites, mais il a reconnu qu'il y a eu une déportation. Toutefois, toutes les demandes du député de Verchères—Les-Patriotes ont été diluées à partir du commencement jusqu'à la fin.

Néanmoins, il y a quelque chose qui m'intéresse dans tout cela. À la Chambre des communes, les libéraux ont voté contre les excuses de la Couronne britannique. Ils ont aussi voté contre les torts reconnus aux Acadiens. Cependant, quand est venu le temps de reconnaître la déportation, ils étaient tous là pour la photo de famille. J'étais chez moi et je regardais la télévision. J'ai syntonisé RDI quand la députée de Hamilton-Est a fait la déclaration ici à Ottawa où était présente la SANB. On pouvait voir le portrait de famille des libéraux qui voulaient avoir le crédit de tout cela.

Cela, je ne peux pas faire autrement que de le mentionner. Je trouvais cela drôle. Ils ne sont pas capables de voter en faveur d'une motion, mais quand vient le temps de reconnaître la déportation et d'aller chercher du crédit, ils sont dans le portrait de famille.

J'aimerais aujourd'hui revenir un peu sur l'histoire des Acadiens.

La déportation du peuple acadien a eu lieu de 1755 à 1763. Les Acadiens parlent du Grand Dérangement. Je trouve que cette expression est bien trop modeste pour décrire la tragédie vécue par le peuple acadien et reflète en fait leur grande force d'âme. D'ailleurs, le récit popularisé par Longfellow, *Évangéline*, représente la réalité historique douloureuse du peuple acadien et nous peint le portrait d'une déportation brutale et cruelle. Voilà en gros comment cela s'est produit.

Initiatives parlementaires

Avant l'arrivée de l'armée britannique, la région de l'Acadie recouvrait l'actuel Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard et s'étendait le long d'un chapelet de communautés rurales et maritimes vivant du commerce, du produit de la pêche et de l'agriculture et de la forêt. Les familles acadiennes étaient les premières familles européennes à peupler le Canada, il y a 400 ans. Ces communautés vivaient en parfaite harmonie avec les peuples autochtones.

En arrivant en terre acadienne, l'armée anglaise se comporta en armée d'occupation et somma le peuple acadien de porter allégeance à la Reine sans réserve et sans égard à leur spécificité culturelle et religieuse.

Devant le refus des communautés acadiennes, l'armée britannique est brutalement intervenue, brûlant les maisons, prenant possession des riches terres, forçant les familles acadiennes à se séparer et forçant les femmes, les enfants et les hommes à embarquer sur des navires différents pour les déporter en Louisiane—ce sont les Cajuns d'aujourd'hui—et un peu partout sur la côte américaine. Certains ont fini dans les prisons d'Angleterre, d'autre furent forcés à rentrer en France.

• (1815)

Comme on peut l'imaginer, les souffrances et les injustices ont continué bien après la fin du voyage. Cette souffrance et cette intolérance peuvent être comparées à celles qu'ont historiquement subies et que, à bien des égards, continuent de subir en termes de conséquences les premières nations, les métis et tous les peuples autochtones.

Nous voyons encore aujourd'hui les droits humains piétinés dans de nombreux pays. Un peu partout, nous voyons des minorités religieuses, linguistiques ou culturelles persécutées et leurs droits bafoués, souvent avec une grande violence.

Le Canada est lui-même loin d'être parfait. Nous-mêmes, au Canada, avons bien du mal à réparer les conséquences des abus des droits de nos peuples autochtones qui vivent aujourd'hui dans des conditions déplorables. Nous avons souvent du mal à maintenir une société démocratique, ouverte et égalitaire. Rien n'est jamais acquis.

Cependant, la bonne nouvelle est que le Canada a été bâti après cette tragédie. Le Canada moderne s'est construit sur les bases d'une dualité linguistique, d'une tolérance et d'une ouverture à la différence. L'élément clé du Canada moderne, que l'on retrouve dans la section 15 de la Charte des droits, est bâti autour d'un principe d'égalité des droits, du refus de la majorité d'imposer sa volonté sur une minorité, quand il s'agit d'une question des droits humains. C'est sur ce refus positif que s'est construit le Canada moderne. C'est ce refus de la raison du plus fort qui a permis au Canada de devenir un exemple de diversité dans l'unité.

C'est pourquoi aujourd'hui nous pouvons en toute liberté débattre cette motion qui est un reflet du désir non seulement du député de Verchères—Les-Patriotes, mais de la population acadienne, qui porte toujours en elle les marques profondes de cette cruelle tentative d'extermination, d'une dignité bafouée.

• (1820)

[Traduction]

Les Acadiens sont fiers d'avoir survécu au Grand Dérangement. Ils sont aujourd'hui des membres fiers et forts de la famille canadienne.

En tant qu'Acadien, j'appuie cette motion. La déportation des Acadiens fut un geste insensé. À ceux qui croient que c'était la façon de faire à l'époque, je rappelle un événement plus récent: la loi de

1923 visant à restreindre l'immigration chinoise, qui a aussi séparé des familles en rendant impossible à une femme de venir rejoindre son mari. Le Parlement a abrogé la loi visant à restreindre l'immigration chinoise et on a présenté des excuses officielles à la communauté sino-canadienne,

[Français]

Le 9 décembre dernier, la proclamation royale est venue changer complètement la dynamique des démarches pour une reconnaissance officielle des préjudices causés aux Acadiens lors de la Déportation.

Bien qu'elle soit quelque peu diluée, la proclamation royale de décembre dernier a été un pas dans la bonne direction. Le peuple acadien est maintenant reconnu officiellement et son histoire tourmentée ne peut être considérée comme une simple légende, mais bien comme un fait historique établi.

Toutefois, pour que cette proclamation ait réellement un impact sur le peuple acadien, Sa Majesté la reine Elizabeth II devrait faire la chose honorable et attendue des Acadiens et Acadiennes et lire la proclamation royale en Acadie et même, plus spécifiquement, à Grand-Pré, où le Grand Dérangement s'est produit. Ce geste d'une importance symbolique serait, à mon avis, une des meilleures façons de reconnaître les préjudices causés aux Acadiens.

Pour terminer, j'aimerais souligner qu'il y a plein d'occasions qui s'offrent à Sa Majesté la reine pour venir en terre acadienne et lire la proclamation. Nous n'avons qu'à penser au 400^e anniversaire de l'Acadie, cette année, ou même en 2005, lors du 250^e anniversaire du Grand Dérangement.

Même la députée de Hamilton-Est dit qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour lancer l'invitation à la reine et qu'elle se ferait un plaisir de venir lire la proclamation.

J'invite donc tous les députés à prendre connaissance de la motion et j'invite le Parlement à demander à la reine de venir en Acadie pour souligner l'importance du peuple acadien, qui a tant contribué au fondement de notre pays. En même temps, en passant, elle pourrait fêter avec nous.

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de répondre au député de Verchères—Les-Patriotes et à la motion M-382.

Ce n'est pas la première fois que le député porte cette question à l'attention de la Chambre des communes. À maintes reprises, il a choisi de faire part ici de ses préoccupations à ce sujet. Pour cela, je le félicite.

La motion M-382 se lit comme suit:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, dans la foulée des démarches entreprises par la Société Nationale de l'Acadie, la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien, de 1755 à 1763.

[Traduction]

Je crois que tous les députés et, en fait tous les Canadiens, sont touchés par ces événements historiques. La déportation des Acadiens est un épisode triste et déplorable. Ce que nos ancêtres acadiens ont subi ne peut pas et ne doit pas être oublié.

Initiatives parlementaires

Notre mémoire collective regorge de théories et d'explications sur les motifs de la déportation, sur les raisons qui se cachent derrière de tels gestes. Les historiens tentent de comprendre la façon de penser de nos aïeux, de ceux qui vivaient à une autre époque et avaient un comportement, une pensée et des réactions différents des nôtres. On ne peut comprendre. On ne peut trouver d'explication. À mon avis, il s'agissait d'un nettoyage ethnique.

[Français]

Il est impossible de changer l'histoire. La déportation des Acadiens, peu importe comment on pose le problème, n'est pas acceptable.

Je pense que les Acadiens et les Acadiennes d'aujourd'hui le comprennent. Loin de n'être qu'un élément du folklore ressassé uniquement par nos aînés, leur histoire est aujourd'hui et demeurera à jamais un épisode tragique d'une réalité à laquelle on ne peut rien changer. Nos enfants, les enfants de nos enfants s'en souviendront. On aura beau faire un retour sur le passé et souhaiter que divers incidents ne se soient jamais produits ou aient été traités différemment, les tentatives de changer le passé ne seront jamais que des vœux pieux.

Mais revenons à la motion M-382. Pourquoi en est-on encore à débattre de cette motion? Il me semble qu'en décembre, quand le gouvernement du Canada a annoncé la signature d'une proclamation royale désignant le 28 juillet de chaque année Journée de commémoration du Grand Dérangement, l'affaire a connu un dénouement heureux. Je dis bien heureux puisqu'à ce moment-là les Acadiens eux-mêmes, en la personne du président de la Société Nationale de l'Acadie, ont déclaré qu'ils étaient «très heureux du résultat positif de ce dossier».

Le président a également déclaré que la proclamation «servira aussi en tant que reconnaissance officielle des faits historiques entourant la déportation qui a eu lieu entre 1755 et 1763». Cela me semble heureux. Si les Acadiens eux-mêmes sont satisfaits du résultat, à quel titre l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes peut-il déclarer que ce n'est pas suffisant?

Les valeurs d'aujourd'hui prennent racine dans les leçons tirées de l'histoire d'hier et de notre passé commun. À l'occasion de la cérémonie d'installation du gouverneur général, Roméo LeBlanc, le 8 février 1995, notre premier ministre et très honorable Jean Chrétien a déclaré:

Vous êtes le premier Acadien et le premier citoyen de la région de l'Atlantique à assumer cette importante fonction.

Il y a 200 ans, vos ancêtres ont dû lutter pour assurer la survie d'une petite collectivité acadienne après des années de guerre et de terribles difficultés économiques. Ils ont souffert des luttes que se livraient les empires européens. La plupart ont été déportés. La faim et la maladie ont fauché beaucoup d'entre eux. D'autres ont péri en mer lorsque les navires qui les menaient en exil ont fait naufrage.

Mais quelques exilés déterminés ont réussi à s'échapper et à revenir ici malgré les autorités coloniales qui tentaient de les disperser.

Finalement, ils ont non seulement survécu à ces terribles épreuves, mais encore leurs descendants se sont développés et épanouis sur cette terre dont ils ont fait leur patrie.

Avec un courage exceptionnel, ils ont préservé leur culture. Ils ont résolument mis de côté les vieilles rancunes et choisi de vivre en paix et en harmonie avec leurs concitoyens du Canada, en privilégiant ce qu'ils avaient en commun avec eux, pas ce qui pouvait les diviser. C'est à cause d'eux, nous le savons tous, que le Canada atlantique bénéficie d'une culture acadienne remarquablement riche et dynamique.

[Traduction]

Ces leçons ont façonné les Canadiens d'aujourd'hui, des personnes respectées et respectueuses, ouvertes et tolérantes, dynamiques et énergiques.

[Français]

Mais laissons le passé de côté pendant un moment. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nombreux enjeux prioritaires, lesquels ont été clairement définis par les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, dont j'ai été membre, la Société Nationale de l'Acadie, dont j'ai été membre, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, dont j'ai été président.

Parmi les enjeux en question, mentionnons la création d'emplois, les services de santé en français, les services judiciaires en français et le développement du jeune enfant. Je pense que nous devrions mettre l'accent sur les questions où nous pouvons faire avancer les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Les Canadiens et les Canadiennes seraient probablement tous d'accord pour dire que c'est là que nous devrions investir nos énergies et les ressources du gouvernement fédéral.

Le 12 mars 2003, le très honorable Jean Chrétien a fait l'annonce de nouvelles initiatives en déclarant aux Canadiens et Canadiennes qu'un montant de 750 millions de dollars sur cinq ans serait affecté au plan d'action pour les langues officielles: «Trente ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement, à la demande des Canadiens et des Canadiennes, insuffle un nouvel élan à la dualité linguistique de notre pays» a déclaré le premier ministre.

Le plan, salué par les communautés de langue officielle en situation minoritaire, porte sur les problèmes pressants auxquels sont confrontés les communautés francophones canadiennes de l'extérieur du Québec, y compris les Acadiens et les Acadiennes.

On y trouve un cadre de responsabilisation et de coordination ainsi que trois objectifs principaux: l'éducation, le développement communautaire et les services de la fonction publique fédérale.

● (1825)

Voilà ce que souhaitent les Acadiens et les francophones, soit que l'on investisse dans leurs collectivités pour les encourager, les aider à prospérer et à grandir.

D'ailleurs, on les consultera tout au long de la mise en oeuvre du plan d'action, qui s'étendra sur cinq ans. Nous sommes à l'écoute de leurs commentaires et de leurs souhaits. Nous les invitons à participer et à s'approprier le plan.

La première de ces consultations ministérielles officielles a eu lieu à Ottawa le 6 octobre 2003. Sept ministres fédéraux associés au plan d'action ont pris bonne note des commentaires des collectivités à l'égard des mesures que nous avons prises et ont fait état des progrès.

On ne s'arrêtera pas là. Des consultations sérieuses seront tenues tout au long du processus.

● (1830)

[Traduction]

Les Acadiens sont des gens tenaces et le dynamisme des entrepreneurs acadiens se traduit dans la force de leurs institutions, de leurs entreprises commerciales et de leurs établissements d'enseignement. Ils contribuent au succès du Canada.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement du Canada reconnaît ce dynamisme et cette contribution essentielle à la société canadienne. Les Acadiens font partie des 7 millions de personnes qui parlent chantent, écrivent, travaillent et vivent en français. Ces francophones témoignent de la vitalité de ces gens et de leur extraordinaire détermination à grandir et à s'épanouir sur un continent dont la majorité est anglophone.

La responsabilité du gouvernement est de soutenir l'essor des Acadiens, de reconnaître leur valeur en tant que Canadiens et leur apport au Canada. Regardons les faits. Mes collègues et moi sommes tournés vers l'avenir comme le sont tous les Acadiens et tous les Canadiens. Nous représentons l'avenir du Canada et nous voulons qu'il soit le meilleur possible.

Des francophones, des anglophones, des autochtones, des Acadiens et des gens de plus de 200 ethnies différentes vivent ensemble et se respectent. Voilà ce qu'est le Canada. C'est vivre dans l'harmonie, la paix et la prospérité.

[Français]

Comme je l'ai déjà dit, je ne comprends pas pourquoi le Bloc québécois continue de croire que cette affaire n'a toujours pas connu un dénouement heureux. Tournons-nous vers l'avenir. Peut-être devrions-nous canaliser nos énergies sur les défis qui nous attendent, sur l'histoire telle qu'elle s'écrit aujourd'hui.

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, le député de Lanark—Carleton ne pouvait pas se présenter aujourd'hui. Il m'a donc demandé de prononcer le discours qu'il avait préparé. Voici donc ce que le député de Lanark—Carleton a à dire:

Monsieur le Président, c'est avec regret que je voterai contre la motion n° 382, pour deux raisons. Premièrement, j'estime que cette motion s'appuie sur un principe douteux, à savoir que la culpabilité puisse être collective et se transmette d'une génération à l'autre.

La deuxième raison de mon opposition est que, malgré les bonnes intentions de ceux qui ont rédigé cette motion, elle semble attribuer la responsabilité ultime de l'expulsion des Acadiens à la Couronne, ce qui n'est pas une interprétation exacte des événements de 1755. Une interprétation plus conforme à l'histoire accuserait plutôt les gouverneurs coloniaux de la Nouvelle-Angleterre et les pionniers qu'ils représentaient.

Je commencerai par l'argument historique et je reviendrai plus tard au raisonnement philosophique. Beaucoup de faits entourant la déportation des Acadiens ne font aucun doute. En 1755, les autorités coloniales ont amorcé un processus de déracinement et de déportation de la partie de la population acadienne qui était établie sur le territoire britannique, en commençant par le centre de la colonie acadienne le long de la côte est de la baie de Fundy.

Le gouverneur Lawrence, de la Nouvelle-Écosse, et le gouverneur Shirley, commandant en chef des forces britanniques en Nouvelle-Angleterre, ont commencé par saisir les armes à feu des colons pour les empêcher de résister par la force. Puis ils ont pris en otage un grand nombre d'hommes adultes afin de garantir la docilité de leurs familles au moment de la déportation.

Au cours des années qui ont suivi, environ les trois quarts de la population acadienne totale, soit 13 000 personnes, ont été déportées. Certains de ces gens ont été expédiés en Angleterre, d'autres en Louisiane, tandis que d'autres encore étaient renvoyés en France. Toutefois, si l'on connaît avec certitude l'ampleur des souffrances causées par les déportations de 1755 à 1763, il est beaucoup plus difficile d'en attribuer précisément la responsabilité historique.

Chose certaine, les gouverneurs Lawrence et Shirley ont été au coeur des prises de décisions et ils doivent en porter la responsabilité ultime. Mais rien ne prouve qu'ils aient agi avec l'aval du Parlement de Westminster. Selon la version historique la plus couramment acceptée, Lawrence aurait agi avec l'autorisation du conseil local de la Nouvelle-Écosse, tandis que le Parlement et le roi George n'auraient pas participé à la planification des déportations.

Comme je l'expliquerai dans un instant, j'insiste sur le fait que je rejette la notion de culpabilité collective ou héréditaire, et que même si je l'acceptais, les premières excuses collectives aux Acadiens devraient venir du gouvernement du Maine.

Néanmoins, la Reine a récemment choisi de se pencher sur la question, renvoyant au Cabinet canadien le soin de trancher la question des excuses. Comme nous le savons tous, le Cabinet a récemment examiné cette question, et en décembre dernier, la gouverneure générale a signé une proclamation royale à ce sujet. Voici des extraits de cette proclamation:

Attendu que, le 28 juillet 1755, la Couronne, dans le cadre de l'administration des affaires de la colonie britannique de la Nouvelle-Écosse, a pris la décision de déporter les Acadiens;

Attendu que la déportation du peuple acadien, communément appelée le Grand Dérangement, s'est poursuivie jusqu'en 1763 et a eu des conséquences tragiques, plusieurs milliers d'Acadiens ayant péri;

Attendu que la Couronne reconnaît les faits historiques mentionnés précédemment ainsi que les épreuves et souffrances subies par les Acadiens lors du Grand Dérangement;

À ces causes, la gouverneure générale en conseil, sur recommandation de la ministre du Patrimoine canadien, a ordonné que soit prise une proclamation désignant le 28 juillet de chaque année comme «Journée de commémoration du Grand Dérangement».

Je félicite le gouvernement de sa décision de faire cette proclamation, qui me semble tout à fait appropriée.

● (1835)

Je considère légitime qu'on s'attende à ce que tous ceux qui participent à la vie publique d'une société civilisée adoptent une attitude exemplaire à l'égard du passé. Cette attitude suppose l'acceptation d'actes passés qui sont jugés bons et le rejet de ceux qui sont considérés injustes ou monstrueux.

La reconnaissance des tribulations et des souffrances vécues par le peuple acadien et la désignation d'une journée officielle pour commémorer cet épisode regrettable et malheureux de notre histoire s'avèrent appropriées.

Toutefois, contrairement à la proclamation de l'État, la motion dont la Chambre est saisie demande explicitement des excuses pour ce tort historique. Il s'agit d'une notion assez différente reposant sur l'idée que la culpabilité pour une injustice passée peut être transmise à une institution ou à une collectivité, exactement comme les effets secondaires de cet acte répréhensible continuent de se répercuter sur les descendants des victimes directes. Or, ce principe est tout simplement faux.

Je n'accepte pas l'idée qu'une institution puisse préserver le sentiment d'une culpabilité collective, hérité des générations successives de ceux qui sont devenus membres de cette institution ou qui sont placés sous sa protection.

Initiatives parlementaires

Une attitude de culpabilité ou de responsabilité collective, ou pire encore, le fait de s'attendre à ce que d'autres assument la culpabilité ou la responsabilité d'actes auxquels ils n'ont pas participé, m'apparaît tout à fait futile.

Un débat similaire à celui qui a lieu aujourd'hui s'est tenu à la chambre il y a 20 ans le dernier jour de Pierre Trudeau comme premier ministre. À la période des questions, Brian Mulroney lui a demandé de formuler des excuses pour l'internement des Canadiens d'ascendance japonaise pendant la guerre. La réponse de Trudeau révèle une compréhension subtile de la distinction que j'essaie de faire aujourd'hui:

Je ne vois pas comment je pourrais m'excuser pour un événement historique auquel personne ici n'a pris part. Nous ne pouvons que regretter ce qui est arrivé. Mais pourquoi se lancer dans de grands discours pour dire que des excuses valent mieux que de simples regrets?

Je ne pense pas que le gouvernement ait pour rôle de corriger les erreurs commises par le passé. Il ne peut pas réécrire l'histoire. Nous sommes là pour nous occuper de ce qui se passe actuellement...

J'adhère au raisonnement figurant dans cette déclaration. Dans le cas du grand dérangement, les parties lésées sont mortes depuis longtemps. Ceux qui ont commis le tort sont morts depuis longtemps. L'empire britannique, par le pouvoir duquel les torts ont été commis, n'existe plus et le principe du mercantilisme sur lequel il reposait a été fermement et absolument rejeté par l'actuelle couronne et par l'État britanniques.

Fait qui est le plus important de tous, peut-être, les colonies britanniques de la Nouvelle-Angleterre, dans l'intérêt desquelles les torts ont été commis, ont cessé d'exister comme entités politiques il y a plus de deux siècles, avec l'avènement de l'indépendance américaine.

Ainsi il ne reste personne, pas même une entité morale, qui peut vraiment et honnêtement accepter la culpabilité en son nom ou être la cible justifiée de l'indignation des autres.

Nous avons tout de même l'obligation morale de condamner ces erreurs tout autant que celle de ne pas rester neutres devant les préjudices monstrueux des temps plus récents.

En tant qu'acteurs moraux, nous avons le devoir de reconnaître les erreurs du passé, de les faire connaître à nos concitoyens et de faire tout en notre pouvoir pour qu'elles ne puissent se répéter sous quelque forme que ce soit.

Ainsi, je voudrais féliciter notre collègue de Verchères—Les-Patriotes pour les efforts sincères qu'il a déployés pour veiller à ce que cet épisode de notre histoire ne soit pas oublié.

Quoi qu'il en soit, je crois que la récente proclamation, qui reconnaît l'existence de cet événement sans offrir d'excuses officielles, est suffisante pour exprimer notre douleur à l'égard de ces torts passés. Elle nous permet, sans condamner les autres, de préciser que nous sommes déterminés à ce qu'on ne tolère plus à l'avenir sur le sol canadien des préjudices de ce genre.

Ainsi, je suis en désaccord pour des motifs historiques et philosophiques avec l'hypothèse fondamentale à la base de la motion n° 382, qui veut que la Couronne doive assumer une responsabilité plus importante dans ce dossier.

● (1840)

Tout d'abord, je ne suis pas d'accord avec la prétention historique voulant que la Couronne britannique, passée ou présente, soit responsable en fin de compte du Grand Dérangement.

Ensuite, je ne partage pas la prétention philosophique voulant que nous pouvons hériter d'une culpabilité collective qui nous force à

présenter des excuses pour des événements qui ont eu lieu il y a plus de deux siècles.

Ainsi, je dois voter contre cette motion et encourager les autres députés à en faire autant.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi de dire que c'est avec solennité et un peu avec le sens de l'histoire que je participe au débat auquel nous convie notre collègue de Verchères—Les-Patriotes. Je suis convaincu qu'en présentant cette motion—je comprends que c'est la quatrième fois que nous sommes saisis d'un débat comme celui-ci—, le député de Verchères—Les-Patriotes a voulu qu'on se rappelle l'importance de la contribution des Acadiens au fait francophone en Amérique du Nord. D'aucune manière il n'était animé par des desseins revanchards, des desseins négatifs ou même des desseins pessimistes.

En effet, je sais que le député de Verchères—Les-Patriotes a pu échanger à plusieurs reprises avec des Acadiens et a donc pu constater en personne le dynamisme de cette communauté, de cette nation et, évidemment, la foi en l'avenir qui les anime.

Cependant, ce potentiel d'optimisme ne doit pas nous empêcher de comprendre l'importance de l'événement historique qu'a été la déportation, le Grand Dérangement de 1755 à 1763.

Bien sûr, je ne connais pas aussi bien que le député de Verchères—Les-Patriotes la trame historique qui a mené à la déportation, mais j'ai pu mettre la main sur un extrait de l'édit, de la déclaration, de la proclamation qui faisait en sorte que des communautés entières et des citoyens étaient déplacés de ce qu'était l'Acadie du XVIII^e siècle. On parle ici de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

J'aimerais faire état de cela, afin qu'on comprenne bien ce que cela a pu être pour eux que de vivre cet événement. On dit:

John Winslow a lu l'édit de déportation dans la petite église du village de Grand-Pré.

On comprend combien les églises étaient un pôle de regroupement à cette époque, et c'est une tradition qui allait demeurer encore plusieurs années par la suite.

On est donc en septembre 1755. La communauté acadienne reçoit un message. Ce sont des francophones, des gens qui ont des racines, des gens qui ont une histoire, des gens qui ont un goût de ce coin de pays. Ils se font dire ceci par John Winslow, parlant au nom du souverain, donc au nom de George II, en ce 5 septembre 1755:

J'ai reçu de Son Excellence, le gouverneur Lawrence, les instructions du roi. C'est par ses ordres que vous êtes assemblés pour entendre la résolution finale de Sa Majesté concernant les habitants français de cette province de la Nouvelle-Écosse [...] Vos terres, vos maisons, votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes sont confisqués au profit de la Couronne avec tous vos autres effets, excepté votre argent et vos mobiliers, et que vous-mêmes vous devez être transportés hors de cette province. [...] Les ordres péremptoires de Sa Majesté sont que tous les habitants de ce district soient déportés [...]

Imaginez-vous, en ce milieu de XVIII^e siècle, une communauté entière—une communauté fondatrice, faut-il le dire—est donc appelée à être déracinée et à refaire sa vie. Cette communauté sera disséminée aux quatre coins de l'empire, et pas toujours de la manière la plus élégante, et même souvent avec un potentiel de violence et de tourments pour dire le moins, comme allaient nous le rappeler les différents écrits et les différents historiens qui ont étudié ce phénomène.

Initiatives parlementaires

Le député de Verchères—Les-Patriotes a, à mon sens, été très bien avisé de demander aux parlementaires de se rappeler de cette situation d'abord au nom du respect de l'histoire, mais aussi de s'en rappeler pour l'avenir de cette communauté.

Depuis quelques années, on assiste à un mouvement de réhabilitation de la mémoire historique. Est-ce que ce n'est pas en cette Chambre que l'ex-premier ministre Mulroney a présenté des excuses, au nom de son gouvernement et aussi du peuple canadien, à l'endroit de la communauté nippo-canadienne, qui avait fait, comme on le sait, l'objet d'emprisonnements injustifiés dans des camps de concentration au cours de la Seconde Guerre mondiale?

● (1845)

Est-ce que Sa Sainteté le pape Jean-Paul II n'a pas aussi, au nom du respect de l'histoire, présenté des excuses au nom de l'Église et de l'État? On sait que le Vatican, par l'Accord de Latran est un État, au même titre que le Canada, au même titre que les quelque 200 États qui existent à travers le monde. Donc Sa Sainteté a présenté des excuses au peuple juif pour les sévices qu'il avait subis au cours de l'histoire, particulièrement au XX^e siècle.

Plus près de nous, l'ex-premier ministre Bouchard a présenté des excuses, toujours au nom de son gouvernement et au nom des Québécois et des Québécoises, à l'endroit des enfants de Duplessis qui avaient fait l'objet de traitements injustifiés dans des orphelinats du Québec, dans les années 1940, 1950 et 1960.

Donc le député de Verchères—Les-Patriotes a été extrêmement avisé de vouloir réhabiliter la mémoire de l'histoire. Je comprends que c'est une motivation de sa motion de dire combien le fait français, combien la présence des Acadiens dans cette partie de l'Amérique du Nord—qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard—est quelque chose de proprement méritoire. Il veut nous inviter à comprendre cela.

Avez-vous idée de ce que cela a voulu dire pour leur survivance que d'être toujours présents parmi nous avec dynamisme, avec confiance, avec un sens de l'entrepreneurship et, ma foi, en ayant une contribution proprement extraordinaire à l'édification et au rayonnement de la francophonie?

Le député de Verchères—Les-Patriotes poursuivait donc deux objectifs. Il y a ce sens de l'histoire qui donne un éclairage cruel quelquefois sur le passé, mais qui nous est indispensable pour comprendre l'avenir. On le sait, dans notre histoire constitutionnelle, il y a eu deux Couronnes qui ont régné sur le Canada. Il y a eu la Couronne française, la Nouvelle-France, de la découverte des Amériques jusqu'à la proclamation de 1760, et il y a bien sûr eu la Couronne britannique jusqu'au Statut de Westminster. On sait maintenant que la Couronne britannique a manoeuvré, a donné des ordres et a posé des gestes pour que cette déportation soit possible.

Un jésuite disait qu'un texte sorti de son contexte devient un prétexte. Notre collègue du Parti conservateur du Canada avait raison de rappeler qu'on ne peut pas refaire l'histoire. Ce n'est certainement pas le but de la motion du député de Verchères—Les-Patriotes de réécrire, de réinterpréter ou de biaiser l'histoire.

La motion nous invite à reconnaître le passé trouble de la communauté acadienne en raison de politiques délibérées de la

Couronne britannique, tout cela parce que nous sommes reconnaissants et solidaires de ce fait français en Amérique du Nord. Je pourrais reprendre la formule de John Kennedy qui disait du Canada et des États-Unis: «La géographie a fait de nous des voisins. L'histoire a fait de nous des amis.» Je pense que le peuple québécois pourrait dire ce soir aux Acadiens que la géographie a fait de nous des voisins, et l'histoire a fait de nous des amis.

Le député de Verchères—Les-Patriotes est attaché comme nous au fait français en Amérique du Nord, à son passé et à son avenir et c'est pour cette raison qu'il a déposé, à quatre reprises, la motion dont nous sommes saisis ce soir.

Je comprends que l'esprit de sa motion n'est pas de réclamer des excuses ni d'être dans un mode revanchard ou négatif. Je pense qu'il se fait l'écho d'un certain nombre de ses compatriotes et de nos compatriotes de l'Acadie, alors que deux événements importants seront soulignés dans les prochains mois, dans les prochaines semaines. Je pense bien sûr au 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie et au 250^e anniversaire de la déportation des Acadiens, en septembre 2005 si je ne me trompe pas.

Le député de Verchères—Les-Patriotes souhaiterait recevoir Sa Majesté la reine Élisabeth II à cette occasion. Je pense qu'il est impossible qu'elle ne comprenne pas le sens de cette motion, elle qui a certainement le sens de l'histoire puisqu'elle est une Windsor, issue d'une famille qui a fait l'histoire.

● (1850)

Le député de Verchères—Les-Patriotes souhaiterait que Sa Majesté, qui devra de toute manière se rendre au Canada à l'un ou l'autre de ces événements, puisse faire lecture de la proclamation royale, ce qui est un geste qu'il a souligné comme positif. La Couronne canadienne reconnaît les sévices, les tourments et les dérangements qui ont été commis à l'endroit des Acadiens et des Acadiennes. Malheureusement, cela ne saurait épuiser toute la compréhension et la lecture qu'il faut faire de l'histoire.

Si Sa Majesté, dans un geste de réconciliation dont nous avons donné des exemples, qui ont engagé différents chefs de gouvernement à un moment ou un autre, acceptait de faire lecture de cette proclamation, nous serions invités à comprendre qu'elle partage la souffrance passée des Acadiens et des Acadiennes qui, d'aucune manière, nous le répétons, n'altère notre foi en l'avenir pour une communauté que nous savons vibrante d'énergie et totalement tournée vers l'avenir.

C'est le sens de la motion du député de Verchères—Les-Patriotes. En conclusion, je crois que tous les parlementaires doivent lui être reconnaissants pour son sens de l'histoire, son goût de l'équité et sa formidable solidarité pour le fait francophone en Amérique du Nord.

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 55, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 55.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 11 février 2004

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Halton Hills			
M. Reed	429	M. Gauthier	433
Les pédophiles		M. Owen (Vancouver Quadra)	434
M. Hanger	429	M. Blaikie	434
La santé		M. Alcock	434
M. Lanctôt	429	M. Blaikie	434
L'Ordre du Canada		M. Alcock	434
Mme Kraft Sloan	429	M. Benoit	434
Aïd El-Adha		M. Martin (LaSalle—Émard)	434
M. McTeague	430	M. Benoit	434
L'agriculture		M. Owen (Vancouver Quadra)	434
M. Casson	430	M. Solberg	434
Le Laval Women's Group		Mme McLellan	434
Mme Folco	430	M. Solberg	435
Guy Provost		Mme McLellan	435
Mme Gagnon (Québec)	430	M. Desrochers	435
Guy Provost		M. Owen (Vancouver Quadra)	435
M. Patry	431	M. Desrochers	435
Janusz Zurakowski		M. Owen (Vancouver Quadra)	435
Mme Gallant	431	Mme Lalonde	435
Claude Ryan		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	435
Mme Bakopanos	431	Mme Lalonde	435
Portia White		M. Owen (Vancouver Quadra)	435
Mme Lill	431	M. Moore	435
Les marchés publics		M. Kenney	436
Mme Guay	431	M. Owen (Vancouver Quadra)	436
Fred Kent		M. Kenney	436
M. Peric	432	La citoyenneté et l'immigration	
L'eau potable		Mme Catterall	436
M. Solberg	432	Mme Sgro	436
QUESTIONS ORALES		Le rapport de la vérificatrice générale	
Le rapport de la vérificatrice générale		Mme Wasylcyia-Leis	436
M. Hill (Macleod)	432	M. Alcock	436
M. Martin (LaSalle—Émard)	432	Mme Wasylcyia-Leis	436
M. Hill (Macleod)	432	M. Alcock	436
M. Martin (LaSalle—Émard)	432	M. Hill (Prince George—Peace River)	436
M. Hill (Macleod)	432	M. Owen (Vancouver Quadra)	437
M. Martin (LaSalle—Émard)	432	M. Hill (Prince George—Peace River)	437
M. MacKay	432	M. Owen (Vancouver Quadra)	437
M. Martin (LaSalle—Émard)	432	Mme Ablonczy	437
M. MacKay	433	M. Owen (Vancouver Quadra)	437
M. Martin (LaSalle—Émard)	433	Mme Ablonczy	437
M. Duceppe	433	M. Owen (Vancouver Quadra)	437
M. Martin (LaSalle—Émard)	433	M. Marceau	437
M. Duceppe	433	M. Owen (Vancouver Quadra)	437
M. Martin (LaSalle—Émard)	433	M. Marceau	437
M. Gauthier	433	M. Owen (Vancouver Quadra)	438
M. Owen (Vancouver Quadra)	433	M. Pallister	438
		M. Alcock	438
		M. Pallister	438
		M. Alcock	438
		L'environnement	
		M. Caccia	438
		M. Anderson (Victoria)	438
		Les marchés publics	
		M. Jaffer	438

M. Martin (LaSalle—Émard)	438	M. Schellenberger	442
M. Jaffer	438	Mme St-Hilaire	443
M. Martin (LaSalle—Émard)	439	M. Proctor	443
L'assurance-emploi		Les comités de la Chambre	
Mme Tremblay	439	Procédure et affaires de la Chambre	
M. Volpe	439	M. Adams	444
L'agriculture		Motion	444
M. Laliberte	439	Adoption de la motion	444
M. Speller	439	La Loi de l'impôt sur le revenu	
Les marchés publics		M. Chatters	444
M. Solberg	439	Projet de loi C-475. Présentation et première lecture	444
M. Owen (Vancouver Quadra)	439	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	445
Recours au Règlement		Pétitions	
Le Rétablissement de projets de loi d'initiative ministérielle		La Loi constitutionnelle	
M. Hearn	439	Mme Gallant	445
AFFAIRES COURANTES			
Loi sur le Parlement du Canada		Le mariage	
M. Saada	439	M. Steckle	445
Projet de loi C-4. Présentation et première lecture	439	Le registre des armes à feu	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	440	M. Steckle	445
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport, troisième lecture et adoption du projet de loi	440	Les soins de santé	
La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales		Mme Wasylcyia-Leis	445
M. Saada	440	L'étiquetage des boissons alcoolisées	
Projet de loi C-5. Présentation et première lecture	440	Mme Wasylcyia-Leis	445
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	440	Le mariage	
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi, troisième lecture et adoption du projet de loi	440	M. Cummins	445
Loi sur la procréation assistée		M. Castonguay	445
M. Pettigrew	440	M. Robinson	446
Projet de loi C-6. Présentation et première lecture	440	M. Sorenson	446
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	440	M. Abbott	446
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi, troisième lecture et adoption du projet de loi	440	Le registre des armes à feu	
Loi de 2002 sur la sécurité publique		M. Anders	446
M. Valeri	440	Le mariage	
Projet de loi C-7. Présentation et première lecture	440	M. Chatters	446
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	440	Questions au Feuilleton	
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi, troisième lecture et adoption du projet de loi	440	M. Gallaway	446
Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada		Le discours du Trône	
Mme Scherrer	440	Reprise du débat sur l'Adresse en réponse	
Projet de loi C-8. Présentation et première lecture	440	M. Desrochers	446
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	440	AFFAIRES COURANTES	
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi, troisième lecture et adoption du projet de loi	441	Les comités de la Chambre	
Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010		Agriculture et agroalimentaire et Langues officielles	
M. Keyes	441	M. Bélanger	448
		Motion	448
		Adoption de la motion	448
		LE DISCOURS DU TRÔNE	
		Reprise du débat sur l'Adresse en réponse	
		M. McTeague	448
		M. Desrochers	448
		M. Bachand (Saint-Jean)	449
		M. Crête	449
		M. McTeague	450
		M. Pagtakhan	451
		Mme Skelton	453
		Mme Wasylcyia-Leis	453
		Mme Yelich	453

Mme Desjarlais.....	454
M. Rajotte.....	454
M. Lunn.....	454
M. Thibault.....	456
Mme Skelton.....	456
Mme Yelich.....	458
M. Thibault.....	458
Mme Fry.....	459
Rejet de l'amendement.....	461

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le peuple acadien

M. Bergeron.....	461
Motion.....	461
M. Godin.....	463
M. Thibault.....	464
Mme Yelich.....	466
M. Ménard.....	467

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**